



CAMEROUN

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE PERFORMANCE ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; SUPPLÉMENT DES SERVICES DU FMI ; DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le cadre des premières revues de l'accord prolongé au titre de la facilité élargie de crédit, ainsi que des demandes de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès aux ressources, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 20 décembre 2017. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 3 novembre 2017 avec les autorités camerounaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 11 décembre 2017.
- Un **supplément des services du FMI** mettant à jour les informations sur les développements récents.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités camerounaises au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités camerounaises*
Protocole d'accord technique*

* Figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington DC**



Communiqué de presse No. 17/512
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
20 décembre 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue
de l'accord conclu au titre de la facilité élargie de crédit avec le Cameroun
et approuve un décaissement de 117,2 millions de dollars**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue de l'accord conclu avec le Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue ouvre la voie au décaissement de 82,8 millions de DTS (environ 117,2 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 207 millions de DTS (environ 292,9 millions de dollars).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé la demande de dérogation présentée par les autorités pour non-observation du critère de réalisation continu relatif au plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État, au vu des mesures correctives adoptées.

L'accord triennal en faveur du Cameroun, d'un montant de 483 millions de DTS (environ 683,5 millions de dollars, ou 175 % de la quote-part du Cameroun), a été approuvé le 26 juin 2017 (voir [communiqué de presse No.17/248](#)). Il vise à accompagner les efforts déployés par le pays pour rétablir la viabilité extérieure et budgétaire et jeter les bases d'une croissance durable, inclusive et tirée par le secteur privé.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les ajustements budgétaires et extérieurs au Cameroun et dans d'autres pays membres de la CEMAC ainsi que les financements extérieurs ont conduit à une accumulation progressive de réserves de la CEMAC. Cependant, la reprise de la région demeure fragile et le rôle d'impulsion que le Cameroun continue de jouer dans l'effort régional sera essentiel pour sa viabilité.

« Les résultats enregistrés par le Cameroun dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants. Les autorités maintiennent leur engagement résolu en faveur du rééquilibrage budgétaire et le budget de 2018 est conforme aux objectifs du programme. Il pourrait cependant s'avérer difficile de réaliser les objectifs de déficit dans un contexte de recettes inférieures aux prévisions et de tensions en matière de dépenses en 2018 et 2019.

« Afin d'atteindre les objectifs du programme, il est essentiel de redoubler d'efforts pour élargir l'assiette fiscale hors pétrole et mieux hiérarchiser les dépenses tout en préservant celles qui sont de nature sociale. Pour préserver la viabilité de la dette, les nouveaux emprunts non concessionnels devront être strictement limités et réservés aux projets qui produiront de solides résultats sur le plan social et sur celui de la croissance. Une action plus soutenue pour améliorer la gestion des finances publiques et de la dette s'impose pour accroître l'efficacité de la dépense et maîtriser les risques budgétaires.

« La stratégie intérimaire de croissance et d'emploi 2018–20 vise à renforcer l'investissement du secteur privé, la création d'emplois, et une diversification plus poussée de l'économie. La priorité devrait être accordée aux réformes destinées à améliorer la fourniture de services sociaux de base et à protéger les populations pauvres, à améliorer le climat des affaires, et à préserver la stabilité financière tout en élargissant l'accès aux services financiers.

« Le programme du Cameroun repose sur la mise en œuvre, par les institutions régionales, de politiques et réformes d'accompagnement, dont le durcissement de la politique monétaire, l'élimination des avances statutaires, une réglementation et supervision avisées du secteur bancaire, et des contrôles stricts dans l'octroi de crédit aux banques. »

CAMEROUN

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

13 décembre 2017

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte. La performance du Cameroun dans le cadre du programme triennal appuyé par la FEC qui a été approuvée en juin a été satisfaisante, les ajustements budgétaires et externes ayant contribué à la reconstitution des marges de manœuvre. En 2017–18, la croissance devrait être un peu plus faible que prévu par le programme, avec une baisse à 3,7 % en 2017 du fait du recul de la production pétrolière et de la morosité de la demande, avec une reprise à 4,2 % en 2018. Les perspectives à moyen terme demeurent positives, portées par la mise en service de grands projets d'infrastructures énergétiques et de transport.

Risques. Les risques qui pèsent sur le programme découlent des fluctuations des cours du pétrole (marquées par un rebond si les tendances récentes persistent), d'une détérioration de la situation sécuritaire, d'une lassitude à l'égard des réformes à l'approche des élections de l'automne 2018 et de pressions sur les dépenses et les emprunts liés à l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2019 par le Cameroun.

État d'avancement du programme. Tous les objectifs quantitatifs à fin juin 2017 ont été atteints avec une certaine marge. Toutefois, le plafond sur la signature de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels (critère de performance continue) a été dépassé de manière significative car les autorités ont avancé en novembre 2017 l'entrée en vigueur d'un accord de prêt initialement prévu dans le plan d'endettement de 2018. Comme mesure corrective, le plafond des nouveaux emprunts non-concessionnels du budget 2018 a été réduit du même montant. Tous les repères structurels à fin novembre, hormis deux, ont été respectés.

Principales recommandations de politique générale.

- Maintenir le cap de la consolidation budgétaire, notamment en définissant des mesures contingentes afin de pouvoir atteindre les objectifs budgétaires pour fin 2017 et pour 2018.
- Intensifier les efforts pour améliorer la gestion des finances publiques afin de réduire les opérations budgétaires irrégulières, renforcer la gestion de trésorerie et réduire les risques budgétaires.

- Limiter les nouveaux emprunts non concessionnels tout en s'employant à nettoyer le stock important des prêts non décaissés, notamment en réexaminant le financement des projets non performants.
- S'assurer d'une résolution efficace des banques en difficulté pour en minimiser les coûts budgétaires.
- Approfondir les réformes du climat des affaires pour promouvoir le développement du secteur privé.

Évaluation par les services du FMI. Les services du FMI appuient la demande des autorités d'achever la première revue du programme appuyé par l'accord FEC, étant donné que tous les critères de performance, hormis un, sont remplis. Les services du FMI soutiennent également la demande des autorités de relèvement du facteur d'ajustement du programme pour les financements de l'État liés aux décaissements d'appuis budgétaires pour fin décembre 2017 (ce qui modifie deux critères de performance) et de dérogation pour le non-respect du critère de performance lié au plafond sur les signatures ou les garanties de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels. À l'achèvement de la revue, un décaissement de 82,8 millions de DTS (30 % de la quote-part du pays) sera disponible, portant à 207 millions de DTS, soit 75 % de la quote-part, le montant total alloué pour 2017.

Approuvé par
David Owen
 et **Bob Traa**

Les entretiens se sont tenus à Yaoundé du 24 octobre au 3 novembre 2017. L'équipe de la mission était composée de Mme Deléchat (chef d'équipe), Mmes Chen et MacDonald, MM. Barry et Kalonji (AFR), MM. Dupont (MCM), Kpodar (SPR) et Sow (FAD). L'équipe a bénéficié du concours de M. Tchakoté (économiste local). M. N'Sonde (Bureau de l'Administrateur) a pris part aux entretiens. Des membres des services de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale ont assisté à certaines des réunions de politique générale.

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes	5
ÉVOLUTION RÉCENTE	6
DISCUSSIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	10
A. Contexte régional	10
B. Perspectives et risques	11
C. Politique budgétaire : maintenir le cap sur la consolidation	12
D. Réformes budgétaires structurelles : élargissement de la base de recettes non pétrolières et amélioration de la gestion des finances publiques	14
E. Politique d'endettement : maintenir la viabilité et maîtriser les risques	17
F. Politique du secteur financier : accélérer les réformes et élargir l'accès	18
G. Réformes structurelles : promouvoir la diversification et la croissance inclusive	19
MODALITES DU PROGRAMME	20
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22
ENCADRÉS	
1. Changement de base des comptes nationaux	7
2. Directives de GFP de la CEMAC	16
GRAPHIQUES	
1. Évolution du secteur réel, 1999–2017	25
2. Évolution du secteur budgétaire, 2013–17	26
3. Évolution du secteur monétaire, 2014–17	27
4. Évolution du secteur extérieur 2011–16	28
5. Évolution du secteur financier, 2014–17	29

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22	30
2a. Opérations de l'administration centrale, 2014–22, milliards de FCFA	31
2b. Opérations de l'administration centrale, 2014–22, pourcentage du PIB	32
3. Situation monétaire, 2016–22	33
4. Balance des paiements, 2014–22	34
5. Matrice d'évaluation des risques	35
6. Besoins et sources de financement extérieur, 2014–22	36
7. Financement du déficit budgétaire, 2016–22	37
8. Proposition de calendrier de remboursements au titre de l'accord FEC, 2017–20	38
9. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–31	39

ANNEXES

I. Impact de la politique monétaire et des réformes de la gestion de la liquidité de la BEAC	40
II. Loi de finances 2018— Principales mesures	42
III. Comptes de correspondants et nécessité d'un ajustement sur base caisse	43
IV. Entreprises publiques et partenariats public-privé	44
V. Document intérimaire de stratégie pour la croissance et l'emploi, 2018–20	47

APPENDICE

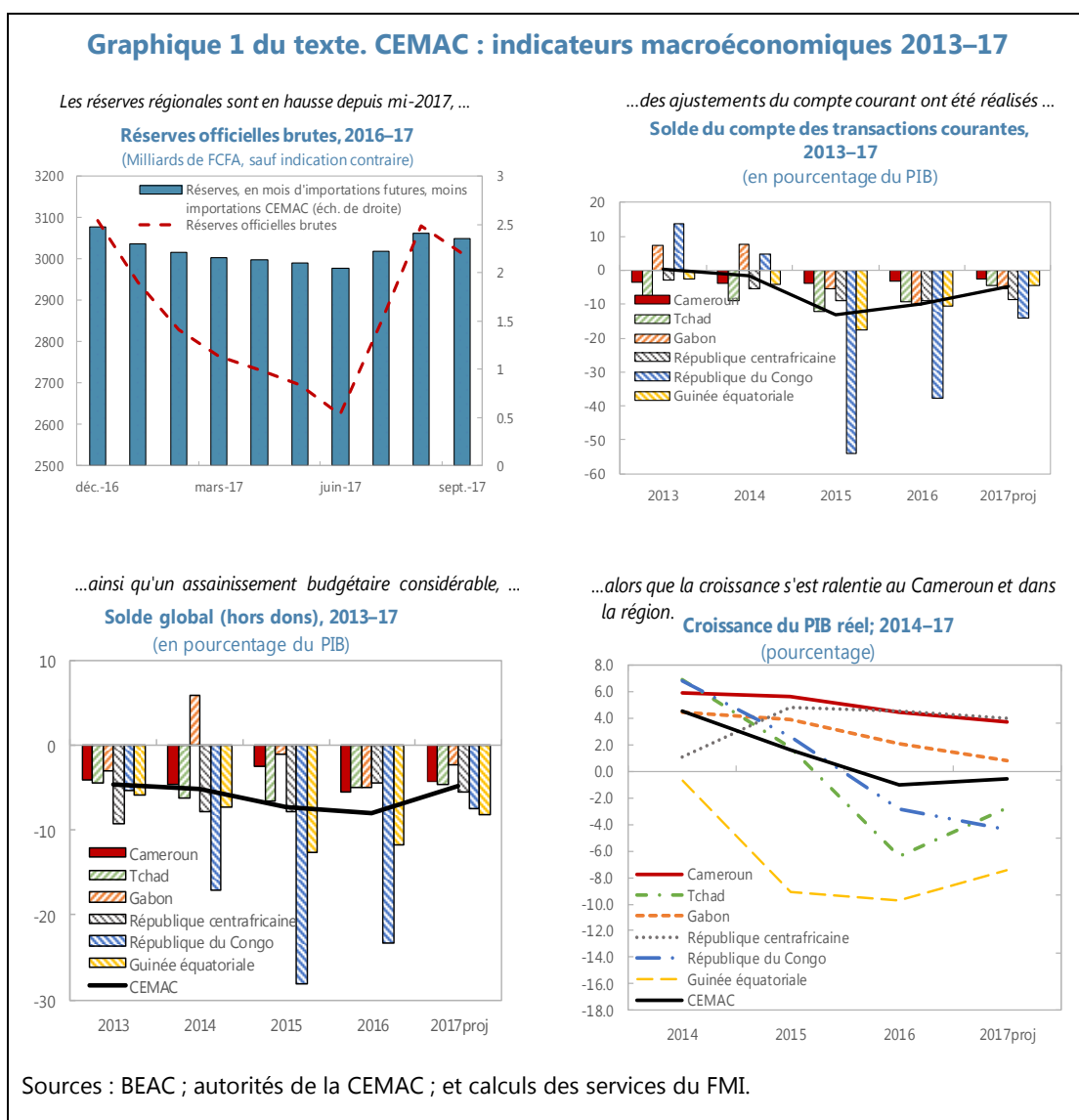
I. Lettre d'Intention	49
Pièce Jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières pour 2017–19	52
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	73

Sigles et acronymes

AfSS	Afrique subsaharienne
BEAC	Banque des États de l’Afrique Centrale
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CFA	Communauté Financière d’Afrique
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COBAC	Commission Bancaire de l’Afrique Centrale
CUT	Compte Unique du Trésor
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi
EGIP	Évaluation de la Gestion des Investissements Publics
GFP	Gestion des Finances Publiques
MPEF	Mémorandum de Politiques Economiques et Financières
MSFP 2001	Manuel de Statistiques de Finances Publiques de 2001
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SRC	Société de Recouvrement des Créances du Cameroun
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

ÉVOLUTION RÉCENTE

1. La performance du Cameroun dans le cadre de l'accord triennal appuyé par la FEC est satisfaisante, dans un contexte de début de redressement des réserves régionales. Les autorités camerounaises ont joué un rôle de chef de file pour l'adoption d'une approche régionale concertée par les chefs d'État de la CEMAC lors du sommet de Yaoundé en décembre 2016. Depuis, des programmes appuyés par le FMI ont été adoptés ou renforcés dans quatre pays membres de la CEMAC, dont le Cameroun. Dans ce cadre, les ajustements budgétaires et extérieurs régionaux ont d'ores et déjà favorisé la stabilisation et le redressement progressif des réserves de la BEAC, qui ont atteint 2,4 mois de couverture des importations projetées en septembre 2017 (graphique 1 du texte).



2. Cependant, les consolidations budgétaires aux niveaux national et régional, conjuguées à une politique monétaire régionale plus restrictive, pèsent sur l'activité au Cameroun. La

croissance a été révisée à la baisse à 4½ % (contre 4,7 %) en 2016, et a ralenti à 3 % (en glissement annuel) au premier semestre de 2017, à cause d'une contraction des activités de construction au premier trimestre résultant en partie de la faiblesse des investissements publics, amplifiée par une production pétrolière inférieure aux prévisions, car les gisements de pétrole existants sont en train de vieillir et les nouvelles explorations donnent des réserves prouvées inférieures aux prévisions. Néanmoins, certains indicateurs à haute fréquence laissent croire que la reprise amorcée au deuxième trimestre s'est poursuivie au troisième trimestre, sous l'impulsion de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. L'inflation est restée faible à 0,8 % à fin septembre (en glissement annuel), à la faveur de la baisse des prix des produits alimentaires (tableau 1, graphique 1). En juillet 2017, le Cameroun a changé l'année de base de ses comptes nationaux de 1989/90 à 2005, ce qui a entraîné une révision à la hausse du PIB nominal de 8,2 % (encadré 1).

Encadré 1. Changement de base des comptes nationaux

En juillet 2017, le Cameroun a publié ses comptes nationaux avec une nouvelle base. L'année de base est passée de 1989/90 à 2005 et le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1968 à 1993. Ce processus a démarré en 2008 et a été appuyé par l'AFRITAC-Centre, l'AFRISTAT, et l'INSEE de France. Le PIB nominal avec 2005 comme année de base est de 8,2 % supérieur au précédent, et la croissance a été révisée à la hausse à 4,1 % pour 1993–2013, contre 3,8 % avec l'ancienne base. Par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne qui ont récemment changé l'année de base de leurs comptes nationaux, cette révision est modeste. (Tableau de l'encadré 1).

Comparaison après changement de base		
Pays	Changement	Augmentation en PIB nominal (% et année)
Cameroun	SCN 1968 à 1993	8,2 % (2005)
	Base 1989/90 à 2005	
Comores	SCN 1968 à 1993	50 % (2007)
France	Base 2000 à 2005	0,8 % (2008)
Ghana	SCN 1968 à 1993	60 % (2006)
Maroc	SCN 1968 à 1993	11,8 % (1998)
Nigeria	Base 1990 à 2010	75 % (2012)
10 % (1997)	SCN 1968 à 1993	10 % (1997)

Source : autorités camerounaises.

Avec la nouvelle base, la valeur ajoutée du secteur primaire a chuté à 16 % (contre 23 %) et celle du secteur tertiaire s'est appréciée à 54 % (contre 46 %). La part du secteur financier s'est accrue à 2,3 % (contre 1,3 %), tout comme celle des institutions sans but lucratif au service des ménages qui a atteint 1,5 % (contre 0,1 %), tandis que la part du secteur non financier a reculé à 29,4 % (contre 32,1 %). La part du secteur informel a baissé à 46 % (contre 49 %).

3. La consolidation budgétaire est sur la bonne voie. Le déficit global (base ordonnancements) est tombé en dessous de 2 % du PIB pour les trois premiers trimestres de 2017, comparativement à 2½ % du PIB dans les prévisions du programme et à 6¼ % du PIB en 2016 (tableaux 2a-b, graphique 2). La consolidation aussi bien des dépenses courantes que des dépenses d'investissement a été le principal facteur de réduction du déficit, tandis que le recouvrement des recettes a été moins

performant principalement dû à la baisse des recettes pétrolières et à des recettes douanières plus faibles.

4. Les conditions monétaires sont restrictives. Avec le ralentissement de l'exécution budgétaire et de l'activité économique, la croissance de la monnaie au sens large a décéléré, s'établissant à 5 % (en glissement annuel) à fin octobre 2017. Le crédit à l'économie a augmenté de 4,4 % (en glissement annuel, mais seulement de 1,4 % depuis fin 2016), et les dépôts bancaires de 3,3 %. Le resserrement de la liquidité bancaire a entraîné des placements d'obligations et de bons du Trésor inférieurs aux projections jusqu'à fin octobre et ce, à des taux d'intérêt plus élevés, ce qui a abouti à un emprunt public net inférieur aux prévisions du programme (graphique 3, tableau 3). La situation de liquidité s'est toutefois améliorée en juillet avec le remboursement anticipé de la dette titrisée grâce au produit d'un compte séquestre offshore (ce qui a également contribué à améliorer les avoirs extérieurs nets).¹

5. La balance des paiements s'améliore (graphique 4, tableau 4). Le déficit du compte courant s'est contracté à 0,7 % du PIB au premier semestre de 2017 contre 1,8 % du PIB au premier semestre de 2016. Des importations plus faibles dues au resserrement de la politique budgétaire et monétaire, combinées à la vigueur des exportations agricoles et manufacturières résultant des conditions météorologiques favorables et de l'amélioration de l'approvisionnement en électricité, ont contribué à cette embellie. Le compte des transactions financières s'est également amélioré, probablement en raison d'une application plus rigoureuse de la réglementation en matière de change et d'une confiance accrue à l'égard de la parité fixe.

6. La dette publique reste contenue, mais l'accumulation rapide de prêts récemment

contractés reste préoccupante (tableau 1 du texte). La dette publique a chuté à 31,2 % du PIB au troisième trimestre de 2017, contre 31,6 % du PIB en 2016. Même si le recours à de nouveaux emprunts connaît un ralentissement depuis l'approbation du programme en juin, les nouveaux prêts contractés du premier au troisième trimestre de 2017 se chiffrent à 1 485 milliards de FCFA (7½ % du PIB). Il en a résulté une hausse de l'encours total de la dette contractée mais non décaissée, à 24,7 % du PIB.

Tableau 1 du texte. Cameroun : dette publique brute, septembre 2017
(% du PIB)

	Dec-15	Dec-16	Dec-17
Dette publique contractée et décaissée	26.5	27.9	28.0
dette extérieure	19.3	20.7	21.3
dette intérieure	5.9	5.6	5.1
avances statutaires de la BEAC	0.8	1.2	1.4
dette garantie par l'État	0.5	0.4	0.2
dette SONARA 1/ arriérés intérieurs	1.1	0.4	0.3
	3.3	3.2	2.9
Dette publique totale	30.9	31.6	31.2
<i>Pour mémoire</i>			
Encours de la dette contractée, non décaissée	19.2	20.1	24.7
extérieure	17.7	18.8	23.5
intérieure	1.5	1.3	1.2

Sources : autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI

1 / Arriérés de fournisseurs liés aux subventions de carburants non financés.

¹ En 1996, pour venir en aide aux banques en difficulté, l'État a émis deux obligations de 80 milliards de FCFA devant être remboursées via par le biais d'un compte dédié à la BEAC. Le compte était alimenté par les futurs impôts générés par ces banques. En 2008, la première obligation, assortie d'une échéance de 12 ans, a été remboursée. Pour la deuxième obligation, dont l'échéance était de 30 ans, l'État a ouvert un compte offshore au Luxembourg alimenté par des acquisitions de bons du Trésor français. A fin juin 2017, le solde du compte était équivalent à 73 milliards de FCFA, ce qui était suffisant pour retirer cette obligation en juillet et ainsi permettre à l'État d'épargner sur le paiement des intérêts et aux banques d'obtenir plus de liquidité.

7. La situation sociopolitique est de plus en plus tendue à l'approche des élections de l'automne 2018. La crise dans les deux régions anglophones s'est intensifiée, favorisant l'émergence d'un mouvement séparatiste. Des journées « ville morte » ou « à la maison » sont observées trois fois par semaine dans certaines parties de ces régions et de grandes manifestations, parfois émaillées de violences, se sont produites. En outre, les activités terroristes dans le Bassin du lac Tchad et l'insécurité en République Centrafricaine ont provoqué un afflux massif de réfugiés avec plus de 350 000 personnes ayant fui la RCA et le Nigeria, et plus de 250 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays.

8. Les résultats dans le cadre du programme ont été satisfaisants jusqu'à présent.

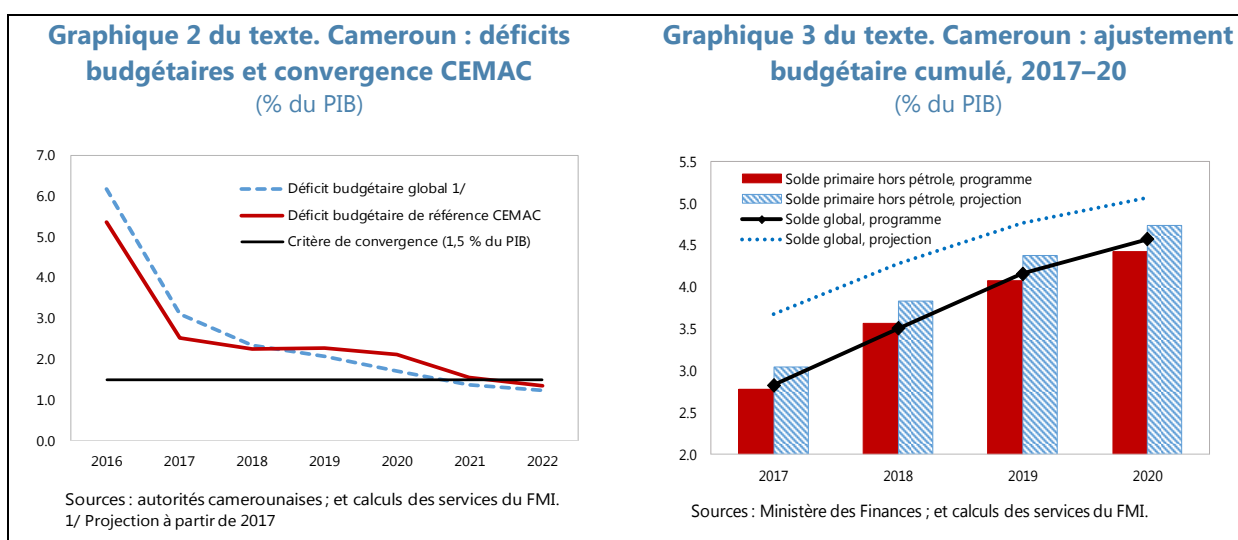
- *Tous les objectifs quantitatifs à fin juin ont été respectés avec une certaine marge* (appendice I, tableau 1). Cependant, le critère de performance continu sur la signature ou la garantie d'emprunts extérieurs non concessionnels a été largement dépassé, principalement du fait que les autorités ont avancé l'entrée en vigueur d'un prêt de 63 milliards de FCFA de 2018 à novembre 2017.² Comme mesure corrective, et pour faire en sorte que le total des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels pour 2017 et 2018 reste inchangé, les autorités proposent de réduire de 64 milliards de FCFA le plafond du budget 2018.
- *Tous les repères structurels jusqu'à fin novembre, saufs deux, ont été respectés* (appendice I, tableau 2). Le repère structurel d'août, concernant le plan de résolution des banques en difficulté, n'a pas été respecté ; le plan reçu en septembre manquait d'éléments importants comme les projections financières et une bonne valorisation des portefeuilles de prêts improductifs. Les services du FMI et les autorités sont convenus qu'un plan révisé visant à minimiser les coûts budgétaires et à se conformer à la réglementation de la COBAC serait élaboré en concertation avec les services du FMI (nouveau repère structurel). Concernant l'audit interne des arriérés intérieurs (repère structurel de septembre), les services du FMI appuient la proposition des autorités de le convertir en audit externe pour garantir l'intégrité des conclusions, et de le reprogrammer pour mars 2018. Deux repères structurels associés, à savoir l'élaboration d'un plan d'apurement des arriérés intérieurs (repère structurel de décembre 2017) et la présentation de rapports trimestriels sur le solde des arriérés (repère structurel d'avril 2018), sont proposés d'être reprogrammés à mars et juillet 2018, respectivement. Évoquant des difficultés techniques pour le recouvrement de l'impôt foncier par le biais de son paiement mensuel à travers la facture d'électricité, ainsi que les tensions sociales éventuelles que pourrait entraîner l'adoption d'une telle mesure à l'approche des élections, les autorités proposent de reprogrammer ce repère structurel à fin 2018. Les autorités ont également noté que l'impôt foncier était déjà inclus dans les factures d'électricité depuis 2016, ce qui a considérablement contribué à élargir le registre des contribuables (d'environ 300 000 contribuables en 2016 à 747 000 en 2017).

² Les autorités ont également signalé que des primes d'assurance de 3 milliards de FCFA avaient été incorrectement exclues des prêts communiqués à fin Septembre (98 milliards de FCFA), ce qui porte le montant total des nouveaux emprunts non concessionnels en 2017 à 164 milliards de FCFA, comparé à un plafond de 100 milliards de FCFA.

DISCUSSIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

A. Contexte régional

9. Le programme de réformes du Cameroun reste entièrement aligné sur le Programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC). En particulier, la trajectoire de consolidation budgétaire du Cameroun est conforme au nouveau critère de convergence régional³ et vise à un ajustement cumulé de 4,7 % du PIB (base ordonnancements) entre 2016 et 2020, conformément aux objectifs du programme (paragraphe 20 du MPEF, graphiques 2 et 3 du texte). Les réformes structurelles clés, dont la transposition intégrale des directives de la CEMAC sur la GFP, et des mesures pour stimuler la mobilisation de recettes non pétrolières et le développement du secteur privé, soutiennent également la réalisation des objectifs régionaux.



10. À leur tour, les progrès récents des réformes régionales devraient soutenir les efforts du Cameroun au niveau national.

- *La politique monétaire plus restrictive de la BEAC favorise la consolidation budgétaire, tandis que les réformes des opérations de politique monétaire contribueraient à l'approfondissement des marchés monétaires et financiers.* En mars 2017, pour la première fois en six ans, la BEAC a relevé son taux directeur de 50 points de base à 2,95 %. Il en a résulté un resserrement de la liquidité bancaire qui, conjugué à la consolidation budgétaire et au rapatriement des avoirs du compte séquestre offshore, a permis une accumulation plus rapide que prévu des avoirs extérieurs nets (AEN) au Cameroun (les AEN à fin octobre dépassaient les projections du programme en décembre de 75,4 milliards de FCFA). Après la mise en œuvre des réformes clés de sa gouvernance, la BEAC a également redoublé d'efforts pour transformer les opérations de politique monétaire. En

³ Le solde budgétaire de référence de la CEMAC (SBR) est la différence entre le solde budgétaire global (SBG) et l'épargne sur les recettes pétrolières (ERP). L'épargne sur les recettes pétrolières est la somme de i) 20 % des recettes pétrolières de l'année en cours ; et ii) 80 % des variations de recettes pétrolières entre l'année en cours et la moyenne des trois années précédentes.

particulier, l'élimination des avances statutaires contribuera au fil du temps à promouvoir le développement du marché financier et à renforcer l'accumulation de réserves extérieures (annexe I, paragraphe 30 du MPEF).

- *La récente approbation de la libre circulation des personnes et des biens par les chefs d'État de la CEMAC et l'unification des deux bourses de valeurs régionales à Douala favoriseront le développement du secteur privé.* Le Cameroun sera en mesure de tirer pleinement parti de sa position stratégique de pôle régional, renforcée par le démarrage des opérations du port en eau profonde de Kribi et l'extension des activités de la compagnie aérienne nationale aux routes régionales.

B. Perspectives et risques

11. Les perspectives de croissance restent globalement comme envisagées au moment de l'approbation du programme. Avec la baisse de la production pétrolière, des retards dans la production gazière et une activité non pétrolière mitigée, la croissance devrait ralentir à 3,7 % en 2017 (4 % selon le programme) mais devrait rebondir à 4,2 % en 2018, grâce à de nouvelles activités de production de gaz naturel, à une production des industries manufacturière et agroalimentaire plus forte, dopée par l'amélioration de l'approvisionnement en énergie, et à une augmentation des activités dans le secteur de la construction à l'approche de la CAN 2019. La mise en service des projets de transport et d'énergie soutiendrait une croissance à moyen terme dans une fourchette de 5 à 5½ % (tableau 2 du texte).

Tableau 2 du texte. Cameroun : principaux indicateurs macroéconomiques, 2016–22

	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022
	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB réel	4.5	4.0	3.7	4.6	4.2	5.0	4.8	5.0	5.4	5.6
Inflation (moyenne période)	0.9	0.7	0.5	1.1	1.0	1.4	1.2	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base ordonnancements, dons compris)	-6.2	-3.1	-3.1	-2.3	-2.3	-1.8	-1.8	-1.4	-1.1	-1.0
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, % du PIB hors pétrole)	-7.9	-4.7	-4.1	-4.0	-3.5	-3.3	-2.9	-2.6	-2.3	-2.0
Solde du compte des transactions courantes (% du PIB)	-3.2	-2.8	-2.6	-2.8	-2.5	-2.6	-2.3	-1.7	-1.3	-1.2
Dette publique (% du PIB)	31.6	33.3	33.7	33.5	34.5	33.7	34.4	33.7	32.4	31.1

Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; et estimations et projections des services du FMI selon le PIB nominal actualisé.

12. Cependant, des risques externes et internes pourraient affecter ces perspectives. Les risques externes liés aux fluctuations des cours des produits de base sont globalement équilibrés, mais la persistance de la menace sécuritaire et l'insuffisance des ajustements régionaux pourraient peser sur la croissance. Au plan interne, une lassitude à l'égard des réformes et des dépassements de dépenses à l'approche des élections de 2018, des tensions liées aux emprunts pour financer les élections ou la CAN 2019, ou d'autres risques liés aux passifs contingents, pourraient dérailler la consolidation budgétaire. Une persistance des troubles et des perturbations de l'activité économique dans les régions anglophones pourrait également affaiblir la croissance. L'internalisation des principaux objectifs et réformes du programme par les autorités, l'élargissement des marges de manœuvre extérieures et la poursuite de la croissance du secteur non pétrolier atténuent certains des risques de dégradation.

C. Politique budgétaire : maintenir le cap sur la consolidation

13. Le manque à gagner des recettes en 2017 a imposé une consolidation des dépenses plus importante qu’initialement prévu. Les recettes devraient baisser de 0,7 % du PIB par rapport aux prévisions du programme, en raison de la baisse des recettes pétrolières (0,3 % du PIB) et des recettes non pétrolières découlant de la baisse des recettes douanières et des impôts directs (0,4 % du PIB). En réponse, les autorités ont limité l’exécution du budget tout en protégeant les dépenses sociales, et ont indiqué leur intention de continuer à le faire pour atteindre les objectifs budgétaires du programme pour 2017 (tableau 3 du texte, paragraphe 18 du MPEF). Elles prévoient également de réduire les investissements financés sur ressources intérieures de 90 milliards de FCFA (½ % du PIB) afin de compenser un niveau d’exécution plus élevé que prévu des dépenses d’investissement financées sur ressources extérieures.

14. Une gestion de trésorerie prudente sera essentielle pour atteindre les principaux objectifs du programme pour décembre. Le déficit budgétaire global de 2017 reste entièrement financé, mais les autorités ont insisté sur le fait que la situation de liquidité sera extrêmement serrée au cours du dernier trimestre. Cela s’explique principalement par : i) les décaissements d’appui budgétaire, tous attendus en décembre ; ii) des émissions intérieures de bons et d’obligations du Trésor inférieures aux prévisions du programme ; et iii) une exécution des engagements des années précédentes quelque peu supérieure aux attentes (annexe III). Face à cette situation, les autorités ont accepté d’augmenter les émissions de bons du Trésor à court terme. Avant la consolidation des avances statutaires dans un compte spécial à la BEAC, et dans les paramètres actuels du programme, les services du FMI et les autorités ont également estimé que des tirages provisoires de montants limités sur les avances statutaires, devant être remboursés d’ici la fin de l’année lorsque les décaissements des appuis budgétaires se concrétiseront, pourraient soutenir l’exécution du budget (paragraphe 19 du MPEF).

Tableau 3 du texte. Cameroun : cadre budgétaire, 2016–20
(En pourcentage du PIB)

	2016		2017		2018			2019	2020
	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Budget	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	14.9	15.0	15.4	14.6	15.0	16.0	15.1	15.5	15.8
Recettes du secteur pétrolier	2.2	2.2	2.2	1.9	1.7	2.3	1.8	1.8	1.8
Recettes hors secteur pétrolier	12.3	12.5	12.8	12.4	13.0	13.5	13.0	13.5	13.8
Total dons	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
Total dépenses	20.8	21.2	18.5	17.7	17.6	18.4	17.5	17.3	17.2
Dépenses courantes	13.0	12.6	11.8	11.2	11.4	12.0		11.2	11.1
Dépenses d’investissement	7.5	8.4	6.7	6.5	6.2	6.4	6.2	6.1	6.1
dont : investissements financés sur ressources intérieures	4.8	5.6	3.8	3.2	3.2	3.3	3.2	3.2	3.2
dont : investissements financés sur ressources extérieures	2.6	2.6	2.7	3.2	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8
Solde global (base ordonnancements, dons compris)	-5.9	-6.2	-3.1	-3.1	-2.6	-2.3	-2.3	-1.8	-1.4
Solde global (base caisse, dons compris)	-4.9	-5.1	-3.9	-3.9	-3.5	-3.6	-3.5	-2.5	-2.0
Solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements, dons compris) 1/	-7.6	-7.9	-4.7	-4.1	-3.5	-4.0	-3.5	-2.9	-2.6
Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris) 1/	-6.6	-6.8	-5.5	-4.9	-4.4	-5.3	-4.7	-3.6	-3.3
Financement extérieur, net	1.8	1.8	1.8	2.3	1.6	1.7	1.7	1.6	1.6
Financement intérieur, net	3.2	3.0	-0.5	-0.9	0.2	0.1	0.2	-0.7	0.2
Écart de financement	0.0	0.0	2.6	2.5	1.6	1.8	1.6	1.6	0.2
dont : financement FMI			0.9	0.8	0.4	0.5	0.4	0.4	0.2
dont : appui budgétaire (hors FMI)			1.7	1.6	1.2	1.3	1.2	1.2	0.0

Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage du PIB hors pétrole.

15. Le projet de loi de finances de 2018 est globalement en phase avec le programme et prévoit une consolidation de 0,8 % du PIB en 2018 (paragraphe 20 du MPEF). Cependant, avec des recettes projetées plus faibles (de 0,9 % du PIB, dont la moitié est due à la baisse des recettes pétrolières), pour atteindre l'objectif de déficit initial, il faudra augmenter les recettes non pétrolières de 0,6 % du PIB et procéder à une compression supplémentaire des dépenses de 0,3 % du PIB.

16. Les services du FMI ont souligné que pour atteindre les objectifs de recouvrement de recettes fixés pour 2018, les administrations fiscale et douanière devront déployer des efforts considérables. Les autorités ont estimé que le rendement des nouvelles mesures de politique et

d'administration fiscales serait d'environ 0,4 % du PIB (tableau 4 du texte annexe II, paragraphe 23 du MPEF). Les services du FMI ont toutefois fait remarquer que cela serait insuffisant pour augmenter les recettes non pétrolières de 0,6 % du PIB comme le prévoit le budget. Les services du FMI ont

Tableau 4 du texte. Cameroun : mesures liées aux recettes, 2018

Mesures	Milliards de FCFA	Pourcentage du PIB
Nouvelles mesures liées à la politique fiscale intérieure	5.0	0.02
Nouvelles mesures liées à l'administration des impôts	10.0	0.05
Mesures existantes liées à l'administration des impôts	15.0	0.07
Meilleur recouvrement des droits de douane	46.6	0.22
Autres gains d'efficience	39.2	0.19
Total	115.8	0.56

Sources : autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

encouragé les autorités à continuer à tirer parti des résultats de l'amélioration de la coopération entre les administrations fiscale et douanière, en particulier le recoupement des bases de données fiscales et douanières, qui avaient produit des résultats concrets (paragraphe 10 du MPEF) et pourraient générer des recettes supplémentaires équivalent à environ 0,15 à 0,2 % du PIB, d'après les estimations d'une récente mission d'assistance technique du FMI (repère structurel, paragraphe 23 du MPEF).

17. Les services du FMI et les autorités ont convenu que la consolidation des dépenses devrait mettre l'accent sur la poursuite de la rationalisation des dépenses d'investissement moins prioritaires. En 2018, les autorités limiteraient les dépenses courantes, tout en préservant les dépenses sociales, à 11,2 % du PIB comme en 2017, avec une augmentation de 0,3 % du PIB des dépenses en biens et services pour couvrir les dépenses liées à l'organisation des élections et de la CAN, qui sera compensée par une baisse des transferts et des subventions. En même temps, les autorités rationaliseraient les dépenses d'investissement afin de dégager une épargne budgétaire représentant environ 0,3 % du PIB en 2018. Pour y parvenir, il faudra procéder à une définition rigoureuse des projets prioritaires sur la base des critères suivants : i) projets ayant d'importantes retombées socioéconomiques et/ou contribuant à la formation brute de capital fixe ; ii) projets d'infrastructures prioritaires en cours et projets connexes ; et iii) projets liés à la CAN de 2019 (paragraphe 21, et 27 du MPEF).

18. Le financement du budget de 2018 repose essentiellement sur les décaissements du deuxième cycle des opérations d'appui budgétaire (paragraphe 28 du MPEF). Les services du FMI ont invité les autorités à poursuivre les réformes structurelles sous-tendant les appuis budgétaires, tout en encourageant les partenaires au développement à étaler les décaissements sur toute l'année 2018 pour éviter une concentration en fin d'exercice. Pour ce qui est du financement intérieur, les services du FMI ont recommandé le recours aux instruments du marché pour approfondir le marché financier et

accompagner la modernisation des opérations régionales de politique monétaire. L'entrée en vigueur de la consolidation des avances statutaires étant prévue pour fin 2017, les services du FMI et les autorités ont estimé que toute nouvelle utilisation des dépôts disponibles provenant de ces avances consolidées devrait être strictement réservée à la gestion transitoire de liquidité dans les paramètres actuels du programme (paragraphe 19 du MPEF).

19. Notant qu'il existe des tensions considérables sur les dépenses et d'importants risques de diminution des recettes en 2018, les autorités ont identifié des mesures de contingence en cas de matérialisation des risques budgétaires. Les dépenses et les emprunts liés aux élections et à la CAN sont inclus dans le budget et le plan d'endettement de 2018 (MPEF, tableau 2 du texte). Par ailleurs, afin d'enrayer les risques budgétaires pouvant découler de besoins de dépenses supplémentaires, de manques à gagner des recettes ou de passifs contingents (notamment les besoins de recapitalisation des banques en difficulté), les autorités ont recensé des postes de dépenses contingentes, surtout parmi les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures.

D. Réformes budgétaires structurelles : élargissement de la base de recettes non pétrolières et amélioration de la gestion des finances publiques

Mobilisation de recettes

20. Les autorités ont actualisé leur stratégie de mobilisation de recettes à moyen terme, qui se concentre sur l'élargissement de l'assiette des recettes non pétrolières et le renforcement de l'équité du régime fiscal. La stratégie comprend quatre principaux éléments.

- Examiner et réduire les dépenses fiscales. Pour la première fois, les autorités joignent un rapport sur les dépenses fiscales à la loi de finances de 2018, lequel montre que le montant total des dépenses fiscales représentait environ 20 % du total des recettes en 2016 (2,4 % du PIB, tableau 5 du texte). L'étude constate également que les exonérations étaient proportionnelles au niveau de consommation mais pas au niveau de revenu, et que des incitations excessives ont été accordées à des investissements qui ne seront rentables qu'à long terme. À partir du budget de 2019, les autorités élimineront progressivement certaines exonérations, tout en travaillant à l'amendement de la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement, en collaboration avec la banque mondiale (paragraphe 10 du MPEF).

Domaine	Milliards de FCFA	Pourcentage du PIB
Alimentation et santé	187	0.98
Secteur agricole	20	0.10
Importation de riz	29	0.15
Exonérations pour le poisson	71	0.37
Investissements	61	0.32
Autres	83	0.43
Total	451	2.36
TVA	330	1.73
Droits de douane	107	0.56
Droits d'accises	9	0.05

Sources : autorités camerounaise ; et calculs des services du FMI.

- *Améliorer l'efficacité de la TVA.* Ceci implique le relèvement du seuil de la TVA pour optimiser la segmentation des contribuables (tout en simplifiant le régime d'imposition des petites et moyennes entreprises (PME)), la poursuite de l'amélioration des procédures de remboursement et l'élimination du prélèvement à la source de la TVA pour les grandes entreprises.
- *Développer le potentiel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques,* en s'appuyant sur les progrès réalisés avec l'impôt foncier et l'intégration de l'identifiant unique du contribuable dans le système informatique de l'administration fiscale (repère structurel reformulé, paragraphes 23 et 34 du MPEF)⁴.
- *Poursuivre les efforts en cours au titre de l'amélioration de l'administration fiscale et douanière.* L'administration fiscale mettra l'accent sur l'amélioration du recouvrement de la TVA par l'ouverture de nouveaux centres d'administration fiscale pour les moyennes entreprises et l'expansion des paiements électroniques. L'administration douanière œuvre à la mise à niveau de son système informatique afin d'améliorer la traçabilité des produits importés et des marchandises en transit, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité des procédures de dédouanement. Ces deux régies de recettes sont également résolues à accélérer les efforts de recouvrement des arriérés d'impôts (paragraphe 23 du MPEF).

Gestion des finances publiques (GFP)

21. Les réformes de la gestion des finances publiques (GFP) progressent.

- *Les autorités ont achevé les décrets portant transposition de six directives de la CEMAC sur la GFP* et elles prévoient de finaliser la transposition des directives avant fin 2018, avec une mise en œuvre qui débutera avec le cycle budgétaire de 2019 (encadré 2, paragraphes 24 et 25 du MPEF). Les services du FMI et les autorités sont d'accord qu'une mise en œuvre effective des directives contribuerait à pérenniser les réformes en cours de GFP.
- *Afin de garantir le respect du principe de l'annualité budgétaire,* les autorités prévoient de raccourcir la période complémentaire, qui actuellement s'étend de facto sur trois mois, d'abord à deux mois comme prescrit par la loi et, en fin de compte à un mois, conformément à la directive portant lois de finances (nouveau repère structurel, paragraphe 25 du MPEF).
- *Les autorités continuent également à limiter les procédures budgétaires exceptionnelles,* notamment en réduisant progressivement les dépenses hors budget de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) pour préserver l'intégrité du budget et accroître la transparence dans l'exécution du budget⁵. En outre, elles s'attendent à réduire progressivement les soldes de comptes de correspondants du Trésor, dont certains sont utilisés pour préserver les allocations budgétaires pour les projets d'investissement au-delà d'un exercice budgétaire et compliquent la gestion de la

⁴ Cet élément reformule le repère structurel portant sur l'achèvement de l'immatriculation biométrique des contribuables, qui n'est plus efficient ou pertinent, étant donné son coût et le fait que le nouveau système informatique de l'administration fiscale comprendra son propre module d'enregistrement des contribuables.

⁵ En 2017, le programme avait pour objectif de plafonner les interventions directes de la SNH en dessous de 50 % du total des recettes pétrolières projetées de la SNH. Avec le repli de la production pétrolière, les services du FMI estiment que le plafond de 168 milliards de FCFA fixé par le programme représentera 55 % des recettes pétrolières.

trésorerie (annexe III). Les services du FMI ont salué l'engagement des autorités à interdire l'affectation de nouveaux crédits budgétaires à ces comptes tout en exigeant que tous les projets d'investissement suivent les procédures normales de budgétisation et d'exécution budgétaire (nouveau repère structurel, paragraphe 25 du MPEF).

Encadré 2. Cameroun : directives de GFP de la CEMAC

En 2011, la Commission de la CEMAC a adopté six directives visant à améliorer la transparence et la gouvernance dans la GFP et à harmoniser les finances publiques au sein de la CEMAC pour renforcer la surveillance régionale. La transposition de ces directives dans la législation nationale des États membres, initialement prévue pour 2017, est désormais prévue pour 2019. Le Cameroun a préparé six projets de décrets portant transposition des directives, dont trois ont été validés par la Commission de la CEMAC (directives 1, 2 et 5) et seulement quelques légères modifications ont été recommandées pour la directive 4.

Directive 1 : *transparence et bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.* Principes et exigences que l'État doit respecter dans la gestion des fonds publics.

Directive 2 : *lois de finances.* Lignes directrices et règles régissant la présentation, la préparation et l'adoption de la loi de finances. La directive fournit aussi des orientations sur la mise en œuvre de la politique budgétaire à moyen terme et la responsabilité des gestionnaires de finances publiques.

Directive 3 : *règlement général sur la comptabilité publique.* Règles de base régissant l'exécution du budget, la comptabilité et l'audit publics de l'ensemble des opérations financières et non financières de l'État.

Directive 4 : *nomenclature budgétaire.* Règles régissant la présentation du budget général, des annexes budgétaires et des comptes spéciaux du Trésor.

Directive 5 : *plan comptable de l'État.* Normes, principes et règles régissant la comptabilité publique et la production des états financiers de l'État.

Directive 6 : *opérations financières et non financières de l'État.* Principes directeurs concernant la préparation des transactions financières et non financières des administrations publiques et méthodes de présentation du tableau des opérations financières et non financières (TOFE).

- *Une stratégie d'élargissement de la couverture du compte unique du trésor (CUT) a été élaborée* (repère structurel de septembre, paragraphe 25 du MPEF).
- *Les autorités prennent des mesures pour accroître l'efficacité des investissements.* L'intégration plus étroite du budget annuel au cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) améliorera la planification des projets pluriannuels et l'efficacité de la budgétisation des programmes, comme l'a recommandé l'EGIP (paragraphe 24 du MPEF). En plus de renforcer la coordination entre les ministères de l'Économie et des Finances et les ministères sectorielles, les autorités ont élaboré un guide de la maturation des projets afin d'améliorer la définition et la sélection des projets prioritaires avant leur inclusion dans le CBMT. Les services du FMI ont salué cette évolution et encouragé les autorités à s'attaquer aux obstacles restants à la gestion efficace de projets, notamment en procédant à une réforme des procédures de passation de marchés et en s'assurant de la disponibilité de fonds de contrepartie dans le budget.

E. Politique d'endettement : maintenir la viabilité et maîtriser les risques

22. Les services du FMI ont exhorté les autorités à résister aux pressions pour contracter de nouveaux emprunts, surtout compte tenu du dépassement important du plafond de 2017 pour les nouveaux emprunts non concessionnels et de la lenteur du décaissement du stock de prêts existants. Les autorités ont indiqué que la signature du projet de réhabilitation du stade de Douala pour la CAN de 2019 a été avancée à novembre pour s'assurer que le projet serait prêt à temps. Elles ont cependant, convenu de réduire le plafond des emprunts non concessionnels du même montant dans la loi de finances de 2018, afin de garantir qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur la viabilité de la dette. Les autorités ont exprimé leur accord avec ces vues et réitéré leur engagement d'aligner les nouveaux prêts à la capacité d'absorption et à faire en sorte que seuls les prêts adossés à des projets matures ne soient signés et en limitant les prêts non concessionnels aux projets ayant une rentabilité élevée (MPEF paragraphes 26–27). Bien que la capacité de gestion de la dette soit jugée adéquate, les services du FMI ont noté que la transparence dans la déclaration et la comptabilisation de la dette devrait être renforcée. Les services du FMI ont également encouragé une collaboration plus étroite entre le Comité National de la Dette Publique (CNDP) et le Ministère de l'Économie, de la planification et de l'aménagement du territoire afin de s'assurer que le CNDP puisse examiner toutes les nouvelles demandes d'emprunt avant leur autorisation finale et vérifier qu'elles soient bien conformes aux priorités stratégiques du gouvernement, telles que définies dans le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT, MPEF paragraphe 26).

23. Les autorités ont réexaminé le portefeuille de la dette contractée mais non décaissée, qui s'élevait à 24.7 % du PIB en septembre 2017. Bien qu'une partie de ces montants soit imputable à des retards d'exécution normaux, en particulier pour les projets d'infrastructures complexes, la revue a identifié un montant total de 1 490 milliards de FCFA (environ un tiers de l'encours actuel) pour des projets pour lesquels les décaissements ne se sont pas effectués comme prévu ou qui n'ont pas bien fonctionné. Le CNDP devrait examiner le rapport et se prononcer sur les prêts devant être annulés ou réalloués à des projets plus matures (MPEF paragraphe 29). Les services du FMI ont souligné les coûts budgétaires associés à ces obligations de prêts en termes de frais d'engagements ou autres frais, et ont appelé les autorités à accélérer la mise en œuvre des recommandations du rapport, notamment en améliorant la planification budgétaire pour sécuriser les fonds de contrepartie, en renforçant les capacités des unités de gestion des projets et en rationalisant les procédures d'expropriation foncière. Parallèlement, afin de minimiser les risques d'accumulation rapide de dette, les autorités plafonneront les décaissements de financements extérieurs de projets sur des prêts non concessionnels contractés avant le début du programme à 596 milliards de FCFA, conformément à la loi de finances.

24. Les services du FMI et les autorités ont convenu que l'enregistrement et le suivi des risques budgétaires liés aux entreprises publiques mériteraient d'être renforcés (MPEF paragraphe 25, Annexe IV). Suivant l'adoption, en juin 2017, de deux lois cadres visant l'élimination des principales entraves à la compétitivité et à la performance des entreprises publiques, les autorités ont indiqué qu'elles se pencheraient, en coopération avec la Banque mondiale, à la mise en œuvre d'une réglementation, notamment en matière d'exigences de communication régulière et harmonisée d'informations financières, d'audits financiers, de surveillance et de gouvernance. Les services du FMI

ont salué cette initiative tout en appelant à prendre des mesures rapides pour résorber la situation des trois ou quatre entreprises publiques détenant la plus grande part de la dette à court terme. En particulier, les services du FMI ont recommandé la finalisation et la mise en œuvre dans les meilleurs délais de la stratégie visant à éviter l'octroi de nouvelles subventions à la raffinerie de pétrole publique (SONARA) et à réduire les passifs existants de la société, car la hausse des prix du pétrole compromettrait davantage sa situation financière déjà fragile (RS, MPEF paragraphe 22).⁶ Les services du FMI ont également salué l'annexe plus fournie sur les risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux Partenariats Public-Privés (PPP), notant que ces derniers aussi impliquent des coûts budgétaires importants (2,7 % du PIB à fin octobre, dont 1,4 % du PIB pour des projets déjà achevés ou en cours d'exécution).

F. Politique du secteur financier : accélérer les réformes et élargir l'accès

25. Le secteur financier a été résilient comparé à d'autres pays de la CEMAC, ce qui s'explique par le fait que la crise est moins aiguë au Cameroun et que son économie est plus diversifiée (tableau 6 du texte). Les

crédits bancaires et les dépôts ont augmenté, comparé à 2016, alors qu'ils ont dans l'ensemble baissé au niveau de de la CEMAC. Le refinancement des banques commerciales par la BEAC a chuté et le niveau de crédits en situation d'arriérés a diminué (alors qu'il a augmenté dans les autres pays de la CEMAC). À l'exception des banques en difficulté, les banques demeurent bien capitalisées. Leur exposition à la récente hausse de la pondération des risques de leurs portefeuilles de titres d'État sera probablement atténuée par les règles dérogatoires récemment validées par la COBAC, ce qui limitera les risques potentiels de réduction des ratios de fonds propres et de non-respect des obligations liées à la division des risques (annexe I).

Tableau 6 du texte. Cameroun : indicateurs du secteur financier, 2014–17

	2014	2015	2016	Q1-17	Q2-17	Aug. 17
Adéquation des fonds propres						
Fonds propres/actifs pondérés des risques	11.4	10.1	9.0	9.5	9.5	10.2
Fonds propres de base/actifs pondérés des risques 1/	9.1	9.3	7.6	8.1	8.2	8.3
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres	10.3	8.9	12.1	14.2	12.0	11.6
Fonds propres/actifs 1/	8.4	8.3	7.5	7.7	7.3	7.4
Qualité des actifs						
Loans in arrears/total loans	12.3	12.5	14.1	13.9	14.0	13.3
Prêts improductifs/total des prêts 1/	9.7	9.3	10.7	11.1	10.9	10.9
Grands risques (> 25 % du capital)/capital	125.3	162.1	157.1	151.1	177.5	234.5
Résultats et rentabilité						
Rendement des actifs	0.8	0.7	0.7	0.9	0.7	0.7
Rendement des fonds propres	14.8	14.1	17.0	20.7	15.3	16.5
Liquidité						
Réserves/total des dépôts	27.7	24.3	18.0	17.4	16.4	21.7
Actifs liquides/total des actifs 1/	23.0	23.1	23.2	21.0	19.1	21.0
Actifs liquides/passif à court terme	139.5	147.5	148.7	133.9	125.2	151.2
Total des dépôts /Total des prêts	141	128.9	128.2	130.4	130.9	132.3

Sources : BEAC ; COBAC ; et indicateurs de solidité financière du FMI.
1/ Données issues de la base de donnée des indicateurs de solidité financière du FMI ; les dernières observations datent de juillet 2017.

26. Les autorités ont convenu que le plan de résolution des banques en difficulté doit être renforcé tout en limitant les coûts budgétaires. Le plan soumis par les autorités à la COBAC au mois de septembre comportait encore plusieurs lacunes, dont l'absence d'une méthodologie robuste pour évaluer les actifs douteux. Dans l'attente d'une réponse de la COBAC, les services du FMI et les autorités ont proposé de repousser ce repère structurel d'août 2017 à juin 2018, afin de renforcer les capacités de la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) à travers une assistance

⁶ La société SONARA a accumulé des arriérés fiscaux de 0,9 % du PIB et détient une dette bancaire de 0,8 % du PIB.

technique du FMI et d'ajouter à la stratégie une analyse approfondie de toutes les options qui pourraient être envisagées afin d'en minimiser les coûts budgétaires (MPEF paragraphe 31).

27. Les autorités ont préparé une stratégie pour s'attaquer aux prêts non performants (repère structurel de septembre), et établir des plans d'action assortis d'échéances. Les plans d'action couvriront : i) les mécanismes pour encourager la renégociation de crédits échus (en collaboration avec l'association bancaire) ; ii) le rôle de la SRC, notamment en établissant une tarification neutre pour le budget de l'État ; iii) des améliorations dans le système judiciaire ; et iv) la mise au point de solutions d'arbitrage (MPEF paragraphe 32). Comme une étape intermédiaire importante, les autorités ont convenu de former un certain nombre de magistrats en matière de résolution de contentieux bancaires et de les affecter aux principaux centres d'affaires avant décembre 2018 (nouveau repère structurel).

28. L'accès élargi aux services financiers, particulièrement pour les PME, reste évasif. Afin de remédier à ce problème et d'en limiter les risques, les services du FMI ont vivement encouragé les autorités à fournir un calendrier pour leur stratégie visant à mettre à jour le plan d'affaires de la banque camerounaise des PME pour garantir sa viabilité et étudier la possibilité de remplacer son financement direct par un financement indirect (lignes de financement à des banques commerciales ou octroi de garanties partielles de crédit) (MPEF paragraphe 33). Les autorités appuieront également le renforcement de l'évaluation des risques de crédit en poursuivant la mise en place, et en élargissant la portée, d'une base de données d'informations financières. Compte tenu des progrès enregistrés dans le développement d'une base de données d'informations financières régionale, les autorités ont convenu de travailler en liaison avec la BEAC pour assurer la cohérence des initiatives nationales et régionales (MPEF paragraphe 32).

G. Réformes structurelles : promouvoir la diversification et la croissance inclusive

29. Les autorités ont actualisé leur stratégie de croissance et d'emploi pour la période 2018–20 et renforcent de leurs politiques sociales. Reconnaisant que les conditions macroéconomiques et budgétaires se sont dégradées par rapport aux projections du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) initial, la mise à jour comporte des objectifs et des stratégies intérimaires pour permettre au pays de se remettre sur les rails d'ici 2020. Cette stratégie intérimaire examine les politiques sociales et d'emploi permettant de réaliser les objectifs relatifs à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois fixés dans le DSCE, notamment à travers l'allocation de ressources budgétaires suffisantes aux secteurs sociaux (annexe V). Les objectifs de dépenses sociales ont été atteints à la fois en juin et en septembre 2017, en dépit d'une faible exécution budgétaire.⁷ Conformément à la nouvelle stratégie, l'objectif de dépenses sociales sera fixé à 3,2 % du PIB en 2018 (contre 3,1 % du PIB en 2017). Le budget 2018 prévoira des ressources pour amplifier deux programmes pilotes performants en cours financés par les bailleurs de fonds : les filets sociaux et le financement basé sur les performances dans le secteur de la santé. En outre, la stratégie nationale de

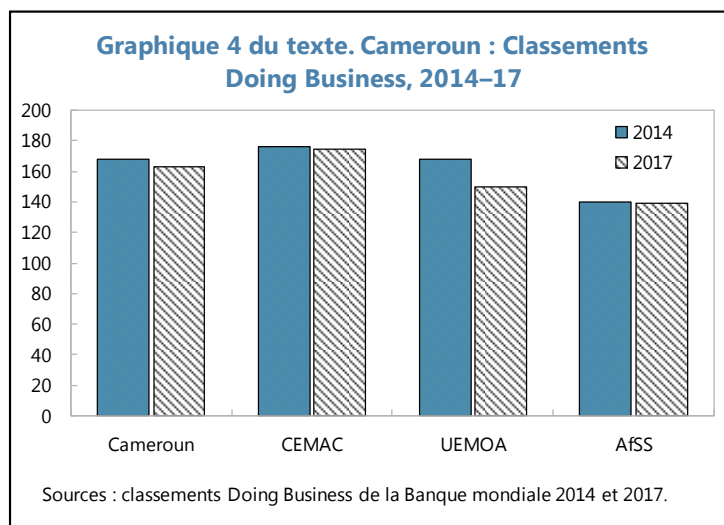
⁷ Les dépenses sociales recouvrent les dépenses effectuées dans des secteurs clés tels que l'éducation, la santé, la promotion de l'emploi et la protection des jeunes et des femmes.

protection sociale est en cours de finalisation par les autorités à travers un processus participatif (repère structurel de décembre 2017).

30. Les autorités ont pris des mesures pour encourager l'investissement privé et améliorer le climat des affaires.

Le classement du Cameroun dans le rapport Doing Business 2018 de la Banque mondiale s'est amélioré ; il occupe la 163^e place (sur 190 pays) par rapport à la 166^e place en 2014, mais reste à la traîne par rapport à ses pairs (graphique 4 du texte). Cette amélioration est due à la réduction du capital minimum requis pour démarrer une entreprise et par la création d'un bureau d'information sur le crédit. La formation des juges en matière de résolution du contentieux bancaire, conformément aux objectifs PREF-CEMAC, devrait également améliorer le climat des affaires (MPEF paragraphe 32). Le démarrage de grands projets dans les

domaines du transport et de l'énergie devrait également permettre de débloquer l'investissement du secteur privé. Enfin, les autorités mettent en œuvre des mesures visant à simplifier et à informatiser les procédures fiscales, à réduire les délais de règlement par l'État des factures de ses fournisseurs et à finaliser les réformes foncières (MPEF paragraphe 34).



MODALITES DU PROGRAMME

31. Les besoins de financement au titre de la balance des paiements pour 2017–18 devraient rester inchangés. Les autorités s'ajustent à la réduction des recettes pétrolières et se maintiennent sur la voie de la consolidation budgétaire du programme. Le solde du compte des transactions courantes devrait être plus faible que prévu dans le programme, car la baisse des importations devrait combler celle des exportations pétrolières et non pétrolières. Par conséquent, les marges de manœuvre budgétaires et extérieures pourront être reconstituées un peu plus rapidement que prévu.

32. Le concours des bailleurs de fond nécessaire pour combler l'écart de financement a été confirmé

(tableau 7 du texte). Les engagements d'appui budgétaire pour 2017 (319 milliards de FCFA) devraient, pour la plupart, se concrétiser d'ici la fin de

Tableau 7 du texte. Cameroun : écart de financement, 2017–20
(Milliards de FCFA)

	2017	2018	2019	2020	Total
1. Écart de financement	487	336	341	43	1207
2. Financement du FMI	167	86	85	43	381
<i>Pourcentage de la quote-part</i>	<i>75</i>	<i>40</i>	<i>40</i>	<i>20</i>	<i>175</i>
3. Appui budgétaire des autres bailleurs de fonds	319	251	256	0	826
Banque africaine de développement	118	113	112	0	343
Banque mondiale	116	56	56	0	228
France	66	66	66	0	197
Union européenne	20	16	23	0	59
4. Écart de financement résiduel (1-2-3)	0	0	0	0	0
Part du financement du FMI	34	25	25	100	31.5

Sources : autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

l'année. Toutefois, en raison des retards techniques accusés dans la mise en œuvre des réformes, certains décaissements pourraient déborder sur le début de 2018. Par conséquent, les services du FMI appuient la demande des autorités de modifier le facteur d'ajustement du programme lié aux financements nets sur ressources intérieures et sur ressources de la BEAC afin de combler les manques à gagner sur les appuis budgétaires (de 70 à 120 milliards de FCFA). En 2018, l'écart de financement, après les décaissements du FMI, est estimé à 251 milliards de FCFA ; ce qui pourrait être comblé sur la base des engagements au titre des appuis budgétaires de la part des partenaires au développement.

33. La lettre d'intention et le MPEF, ci-joints décrivent les progrès accomplis par les autorités dans la mise en œuvre de leur programme économique et énoncent leurs engagements. Les autorités proposent des critères de performance pour fin juin 2018. Les objectifs quantitatifs budgétaires pour le mois de juin sont établis sur la base du le projet de cadre budgétaire 2018. Le plafond relatif aux nouveaux emprunts non concessionnels est réduit à un niveau annuel de 436 milliards de FCFA contre 500 milliards FCFA initialement prévus sur la base de l'analyse de la soutenabilité de la dette de juin 2017,⁸ tandis que le plafond relatif au financement net de la BEAC en faveur de l'État reste établi selon la cible d'accumulation de dépôts du programme et le plafond des tirages d'avances statutaires fixé à 300 milliards de FCFA (MPEF paragraphes 19 et 30). Les interventions de la SNH sont plafonnées à 50 % des recettes pétrolières totales pour l'année (appendice I, tableau 1, MPEF paragraphe 25). Les autorités sollicitent une dérogation pour le non-respect du critère de performance continue sur les emprunts non concessionnels pour 2017. Comme mesure corrective, les autorités ont proposé de baisser la limite d'emprunts non concessionnels dans la loi de finances de 2018 du montant de la déviation (64 milliards de FCFA). Les autorités proposent également la modification de deux critères de performance à fin décembre 2017 (le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale et les emprunts nets de l'administration centrale auprès de la banque centrale), les objectifs indicatifs pour mars 2018 et certains repères structurels (reprogrammation de quatre repères structurels existants et quatre nouveaux repères structurels) (appendice I, tableau 2). Une évaluation actualisée des assurances de politique fournies par les institutions régionales de la CEMAC, qui demeurent essentielles à la réussite du programme du Cameroun, est présentée en détail dans le rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC.

34. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI reste solide. Les remboursements au titre du programme appuyé par la FCE resteront inférieurs à 0,2 % du PIB pendant la durée du programme, et culmineront à 1,3 % des exportations et des recettes en 2025–26 (tableau 9).

35. Une évaluation complète des sauvegardes dans le cadre du cycle quadriennal applicable aux banques centrales régionales a été achevée en août 2017. L'évaluation fait état des démarches positives entreprises par la BEAC pour apporter des amendements à sa Charte et renforcer ainsi ses

⁸ La définition du critère de performance continu relatif à la signature ou à la garantie de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels est en cours de modification afin que le plafond s'applique par année civile et non cumulativement à compter de la date d'approbation du programme.

dispositions relatives à la gouvernance. La BEAC compte par ailleurs accroître la transparence dans la communication des informations financières.⁹

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

36. Le sommet des chefs d'État de décembre 2016 qui s'est tenu à Yaoundé a permis d'amorcer une dynamique de réformes régionales et nationales qui se renforcent mutuellement, mais beaucoup reste à faire. Les ajustements budgétaires et extérieurs au Cameroun et dans trois autres pays de la CEMAC, conjugués au financement extérieur des partenaires au développement de la région, contribuent à la reconstitution progressive des réserves de la BEAC. Les politiques monétaires et financières régionales connaissent une rapide modernisation, et des progrès longtemps attendus sur le plan de l'intégration régionale ont été réalisés. Cependant, la reprise régionale reste fragile et le leadership continu de l'effort régional de la part du Cameroun, sera essentiel pour en assurer la soutenabilité.

37. Les autorités camerounaises ont maintenu le cap de la consolidation budgétaire dans des conditions difficiles. Les autorités mettent en œuvre la consolidation budgétaire en 2017, malgré les manques à gagner des recettes imputables au ralentissement des activités pétrolière et non pétrolière. En 2018, le maintien de la discipline budgétaire, en veillant à ce que les dépenses et les emprunts liés aux élections d'automne et à la CAN de 2019 ne dépassent pas les enveloppes prévues, sera essentielle pour consolider les progrès enregistrés en début de période et rétablir la viabilité budgétaire et extérieure. Il est indispensable de poursuivre résolument les réformes structurelles pour garantir la résilience et la croissance soutenue à long terme.

38. Le programme est sur la bonne voie et les objectifs initialement fixés restent adéquats. Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin juin ont été respectés avec des marges confortables. Cependant, le critère de performance continu sur le plafond relatif à la signature ou la garantie d'emprunts extérieurs non concessionnels a été dépassé de façon inattendue et substantielle en novembre. Tout en notant l'engagement des autorités à maintenir l'ensemble des emprunts non concessionnels en 2017–18 conformément aux limites initiales du programme, les services du FMI regrettent le non-respect d'un objectif important du programme. Dans ce contexte, les services du FMI travailleront avec les autorités pour améliorer la transparence et la communication des informations liées à la dette, notamment en tenant compte des dettes décaissées, ainsi que des dettes contractées mais non encore décaissées, des dettes concessionnelles et non concessionnelles ; et d'autres classifications et ventilations de la dette selon les besoins, et rendront compte de cette comptabilisation de la dette et de cette transparence dans la prochaine revue. Tous les repères structurels à fin novembre, à l'exception de deux, ont été respectés. Les services du FMI sont d'avis que les objectifs du programme à fin décembre sont atteignables. Toutefois, compte tenu de la contraction des recettes et de l'exécution accélérée des investissements, une gestion extrêmement prudente de la

⁹ Voir le rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC de novembre 2017.

trésorerie et des efforts accrus pour mobiliser des ressources supplémentaires seront nécessaires avant les décaissements des appuis budgétaires prévus pour la fin de l'année.

39. L'élimination des avances statutaires de la BEAC à partir de fin 2017 facilitera davantage la reconstitution des réserves et l'approfondissement des marchés monétaires et financiers. Le Cameroun est resté prudent dans l'utilisation des avances et est le seul pays de la CEMAC à avoir un solde disponible. Les services du FMI saluent l'engagement ferme des autorités à continuer d'utiliser ces ressources comme un instrument de gestion de liquidité à court terme de dernier ressort et à privilégier les marchés monétaires pour les financements à court terme, conformément aux paramètres actuels du programme.

40. Le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières et l'amélioration de l'efficacité des dépenses sont essentiels pour maintenir la viabilité des finances publiques. À compter de 2018, une mobilisation renforcée des recettes devrait porter l'ajustement budgétaire, avec un rôle moindre pour davantage de consolidation des dépenses. À ce titre, les services du FMI regrettent que des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale soient reportées à 2019 et notent que la réalisation des objectifs de mobilisation des recettes pour 2018 sera essentielle. Les services du FMI exhortent les autorités à identifier des mesures contingentes supplémentaires pour garantir que l'objectif de déficit soit respecté. Du côté des dépenses, le renforcement de la crédibilité et la transparence du budget sera fondamental pour assurer une allocation efficace des ressources publiques. Les services du FMI encouragent les autorités à avancer avec détermination dans la transposition et la mise en œuvre effective des directives de GFP de la CEMAC, ce qui permettra de limiter le recours aux procédures exceptionnelles et de faciliter la gestion de trésorerie.

41. La gestion de la dette devra en priorité limiter les nouveaux emprunts non concessionnels et suivre de près les passifs contingents. Les services du FMI ont bien accueilli l'engagement des autorités de limiter le volume des nouveaux emprunts concessionnels et les encouragent à renforcer davantage la préparation et l'exécution des projets. La capacité de gestion de la dette est adéquate, mais la transparence et la comptabilisation des informations sur la dette, ainsi que la coordination entre les principales structures gouvernementales, devraient être renforcées pour un suivi précis et complet de la dette et des passifs contingents. Parallèlement, les autorités sont encouragées à poursuivre leurs efforts en vue de résoudre la question de l'accumulation des prêts contractés mais non décaissés. Les passifs contingents des entreprises publiques et des PPP doivent être suivis de près et maîtrisés à travers la communication exhaustive et harmonisée des informations, le renforcement des capacités liées à l'évaluation des risques afférents, et l'adoption de réformes structurelles plus approfondies.

42. La stratégie intérimaire pour la croissance et l'emploi vise à stimuler la croissance inclusive portée par le secteur privé. Alliée à la meilleure prestation de services sociaux de base appuyée par le plancher des dépenses sociales et les réformes structurelles mises en œuvre en coopération avec les partenaires au développement, la nouvelle stratégie de protection sociale devrait permettre de répondre aux besoins des plus pauvres et de réduire les inégalités. Malgré des progrès récents, le climat des affaires reste contraignant et les services du FMI invitent instamment les autorités à s'attaquer résolument aux derniers obstacles au développement du secteur privé. Les mesures

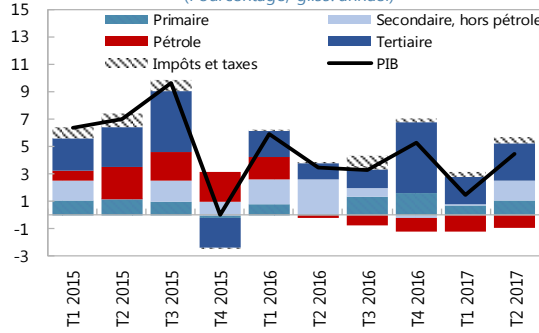
relatives à la stabilité financière et à l'accès élargi aux services financiers devraient se focaliser en priorité sur la résolution des banques en difficulté et la résorption de prêts non performants, tout en minimisant les coûts budgétaires. Les services du FMI se disent particulièrement satisfaits de l'engagement pris par les autorités pour mettre à niveau la méthodologie d'évaluation des actifs et pour examiner toutes les options disponibles pour la résolution des banques en difficulté.

43. Les services du FMI appuient la demande des autorités d'achever la première revue au titre de la facilité élargie de crédit. Les services du FMI appuient également les demandes des autorités concernant : (i) une dérogation au non-respect du critère de performance continu sur la signature ou la garantie de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels ; (ii) une modification du critère de performance continu sur la signature ou la garantie de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels ; et (iii) une modification des critères de réalisation pour fin décembre 2017 relatifs aux plafonds sur le financement intérieur net de l'administration centrale et au plafond sur les emprunts nets de l'administration centrale auprès de la Banque centrale et des objectifs indicatifs pour fin mars 2018. La lettre d'intention ci-jointe et le MPEF définissent des politiques appropriées pour poursuivre les objectifs du programme.

Graphique 1. Cameroun : évolution du secteur réel, 1999–2017

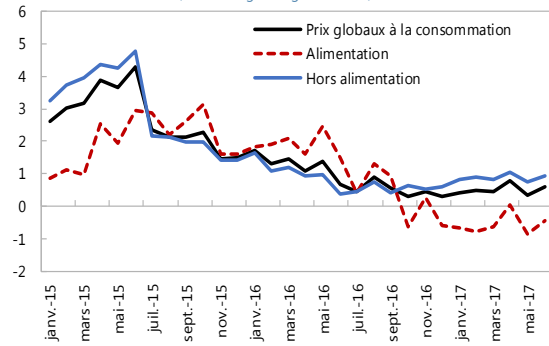
La croissance économique s'est ralentie en raison d'une plus faible production pétrolière.

Composition de la croissance, 2015–17
(Pourcentage, gliss. annuel)



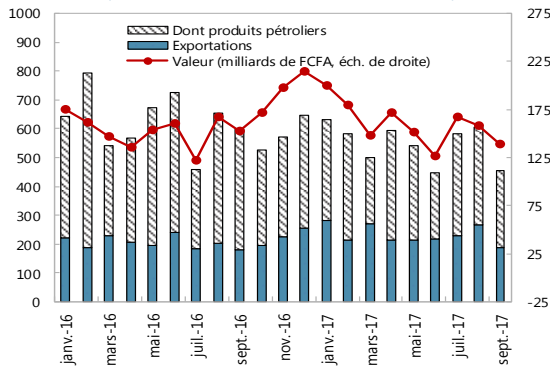
Après avoir considérablement baissé, l'inflation se stabilise en 2017, quoique à un niveau faible.

Indices des prix à la consommation, 2015–17
(Pourcentage, en gliss. annuel)



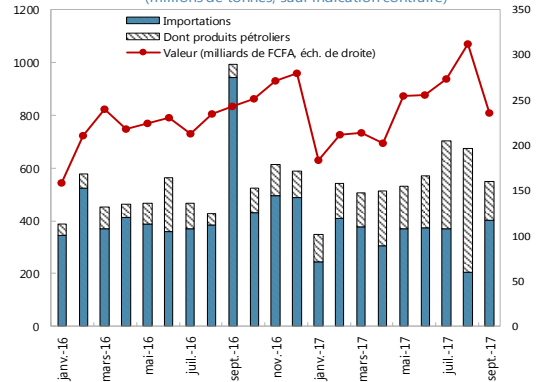
La faible production pétrolière entraîne de faibles volumes d'exportations...

Volume des exportations, 2016–17
(en millions de tonnes, sauf indication contraire)



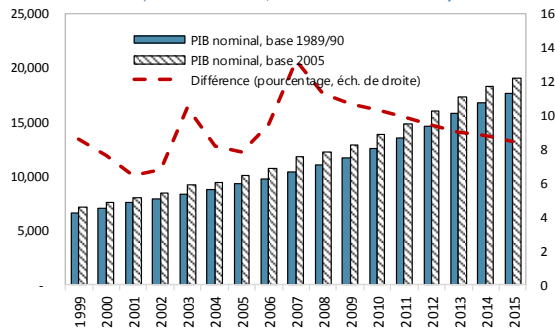
...tandis que le volume des importations est resté relativement constant malgré la baisse des prix en 2017.

Volume des importations, 2016–17
(millions de tonnes, sauf indication contraire)



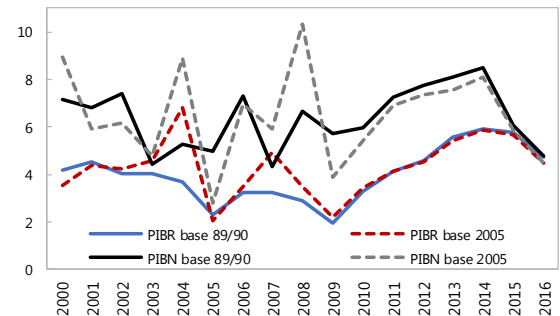
La série du PIB basée sur la nouvelle année de référence a été publiée en 2017, le PIB nominal a par conséquent augmenté en moyenne de 8,2%.

PIB nominal, impact du changement de base, 1999–2015
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)



Le changement de base n'a eu qu'un léger impact sur la croissance du PIB nominal et réel depuis 2010.

Croissance du PIB, impact du changement de base, 2000–16
(pourcentage)



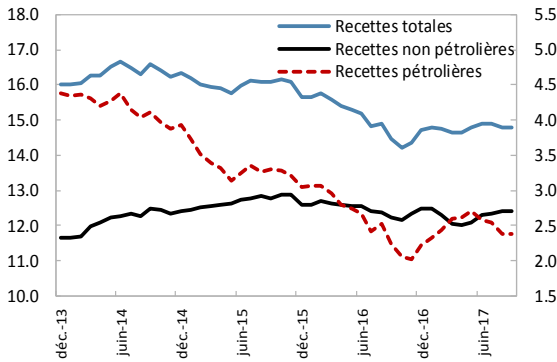
Sources : BEAC ; autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun : évolution du secteur budgétaire, 2013–17

Les recettes totales se sont affaiblies en raison de la baisse des recettes pétrolières...

Les recettes et leur composition

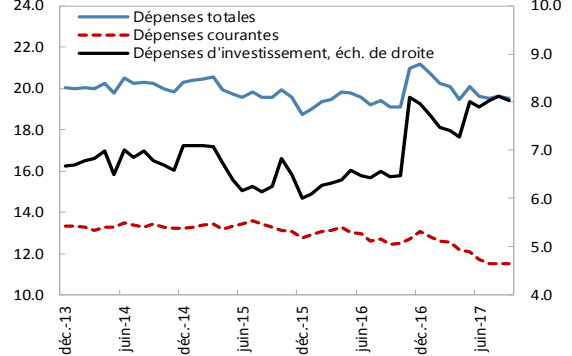
(total sur 12 mois en pourcentage du PIB sur 12 mois)



...et les dépenses commencent à peine à s'adapter.

Les dépenses et leur composition

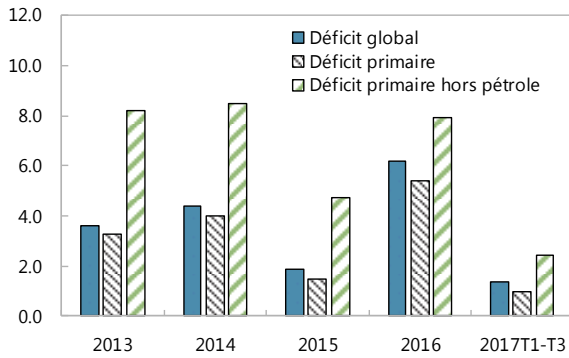
(total sur 12 mois en pourcentage du PIB sur 12 mois)



Le déficit budgétaire a reculé...

Déficit budgétaire

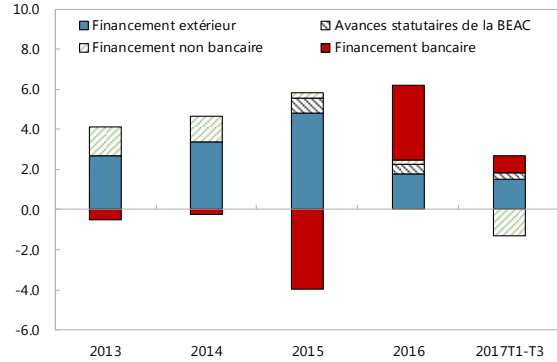
(pourcentage du PIB)



...de même que les besoins de financement.

Financement

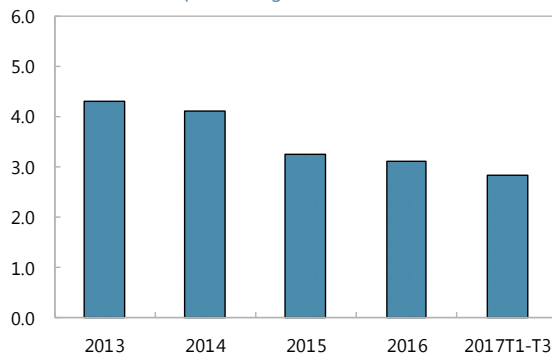
(pourcentage du PIB)



Les engagements impayés de l'État diminuent...

Engagements impayés de l'État

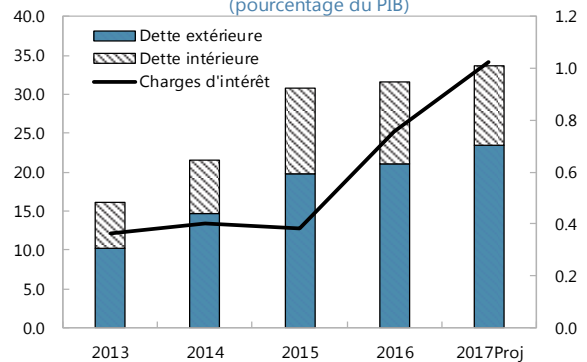
(pourcentage du PIB)



...mais la dette publique et les charges d'intérêt restent élevées.

Dettes publiques et charges d'intérêt

(pourcentage du PIB)

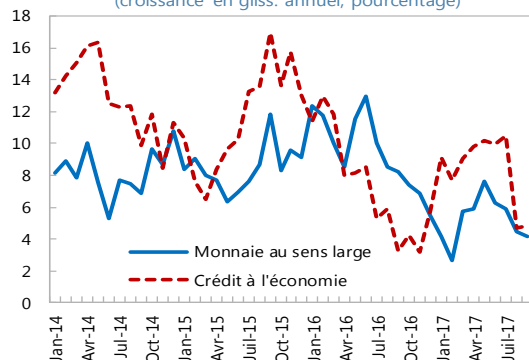


Sources : autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Cameroun : évolution du secteur monétaire, 2014–17

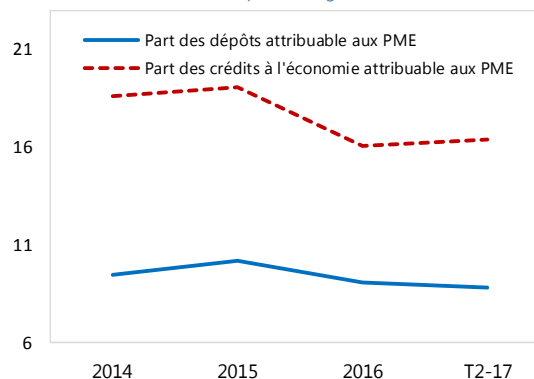
La monnaie au sens large et la croissance du crédit suivent une tendance à la baisse...

Monnaie au sens large et crédit, 2014–17
(croissance en gliss. annuel, pourcentage)



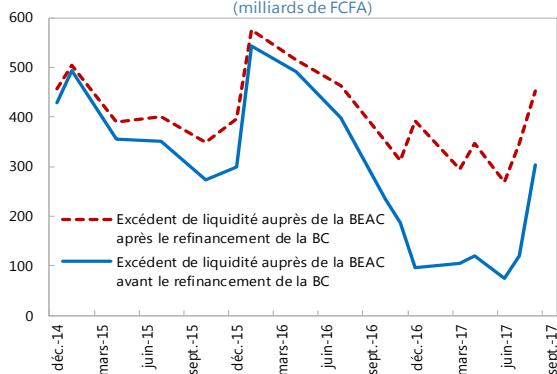
... et les crédits aux PME se contractent.

Dépôts et crédits des PME, 2014–17
(pourcentage)



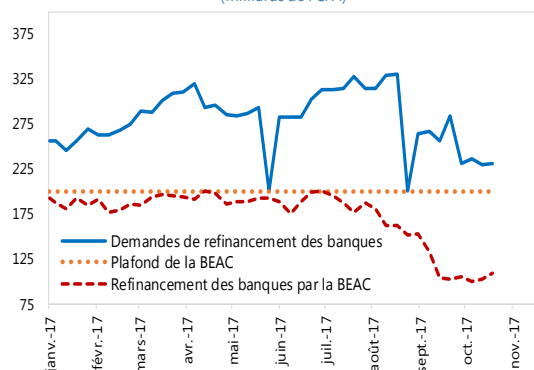
La liquidité des banques s'est améliorée au 3e trimestre...

Excédent de liquidité de banques auprès de la BEAC, 2014–17
(milliards de FCFA)



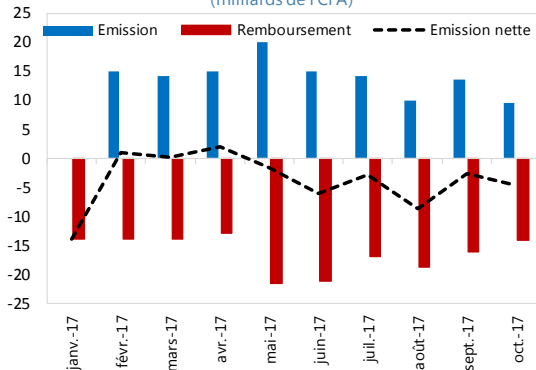
... et le refinancement des banques par la BEAC a baissé...

Refinancement des banques par la BEAC (marché monétaire), 2017
(milliards de FCFA)



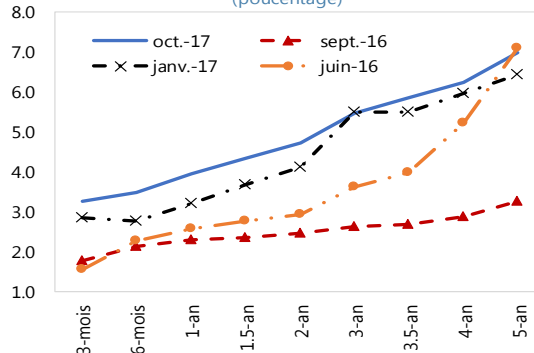
Le refinancement des bons du Trésor a diminué...

Emission nette de bons du Trésor en 2017
(milliards de FCFA)



... alors que le coût est en hausse.

Courbe de rendement, 2016–17
(pourcentage)

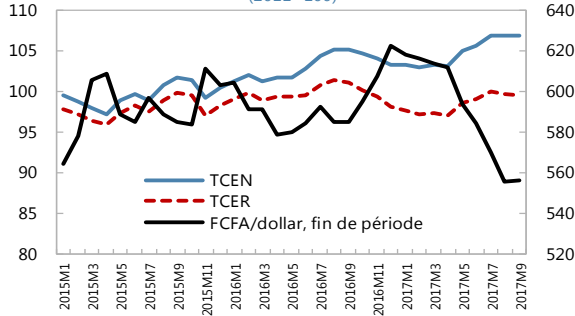


Sources : BEAC ; autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

Graphique 4. Cameroun : évolution du secteur extérieur 2011-17

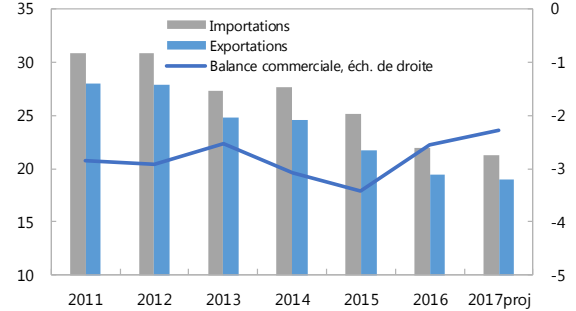
Les taux de change effectifs s'apprécient parallèlement à la dépréciation du dollar.

Taux de change effectif, 2015-17
(2011=100)



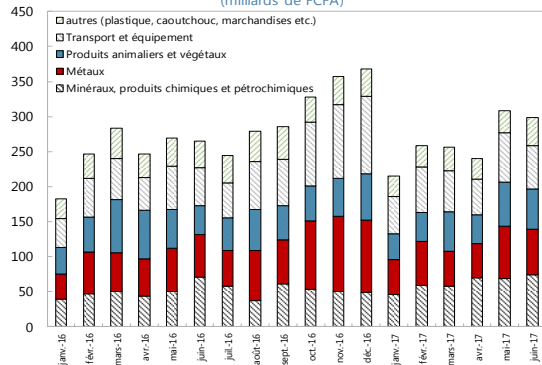
La balance commerciale se redresse, essentiellement en raison de la baisse des importations.

Balance commerciale, 2011-17
(en pourcentage du PIB)



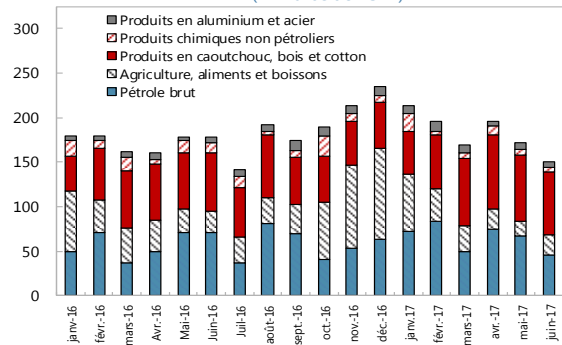
La baisse des importations en 2017 est due à une contraction des secteurs de la métallurgie, de la consommation et des équipements...

Importations par secteur, 2016-17
(milliards de FCFA)



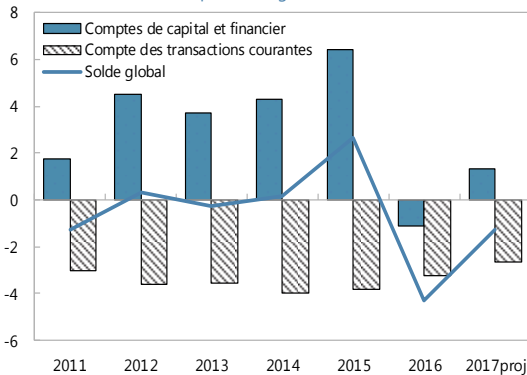
... alors que la baisse des exportations est surtout attribuable aux secteurs agricole et agroalimentaire.

Exportations par secteur, 2016-17
(milliards de FCFA)



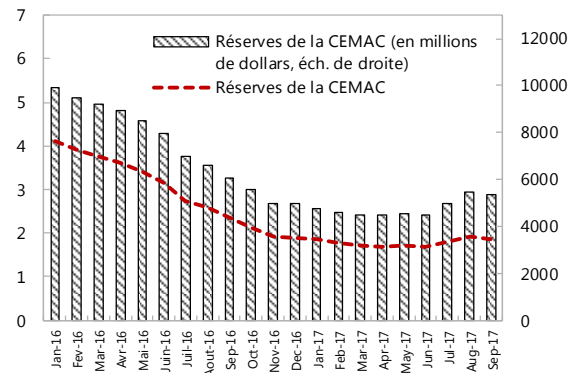
La balance des paiements s'est globalement améliorée.

Balance des paiements, 2011-17
(en pourcentage du PIB)



Les réserves se sont stabilisées et ont commencé à croître en juillet.

Réserves de la BEAC, 2016-17
(en mois d'importations, sauf indication contraire)

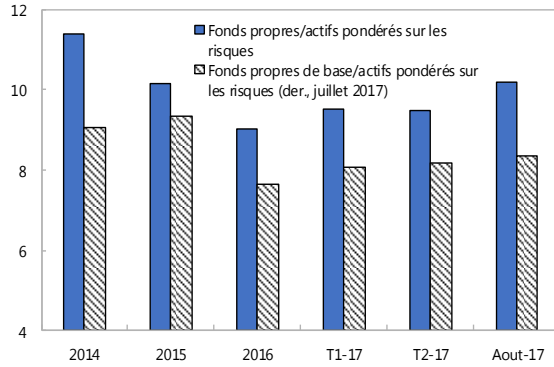


Sources : autorités camerounaises ; autorités de la BEAC ; et calculs des services du FMI.

Graphique 5. Cameroun : évolution du secteur financier, 2014–17

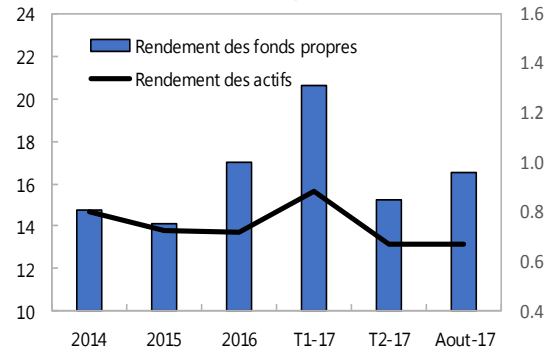
Les banques restent adéquatement capitalisées...

Adéquation des fonds propres
(Pourcentage)



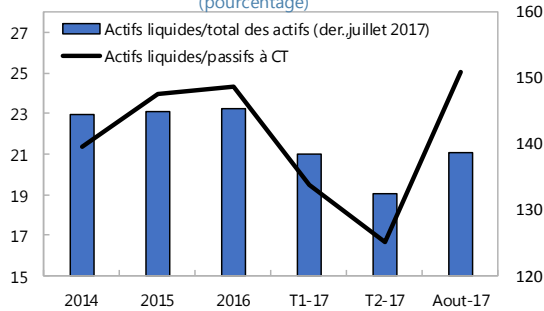
...et rentables.

Rentabilité
(Pourcentage)



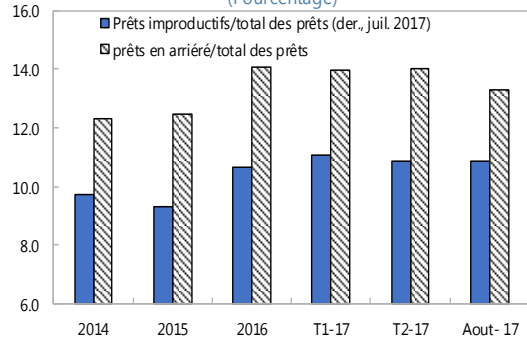
La liquidité a récemment connu une amélioration...

Liquidité
(pourcentage)



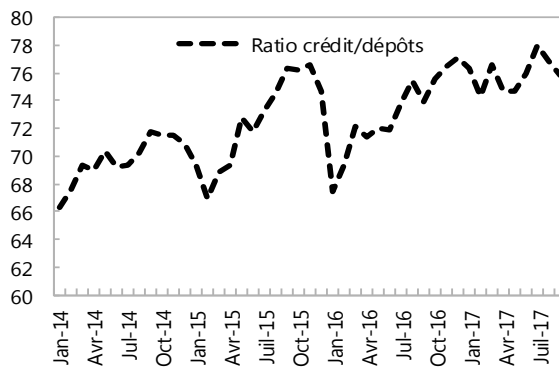
... mais la qualité des actifs reste faible...

Qualité des actifs
(Pourcentage)



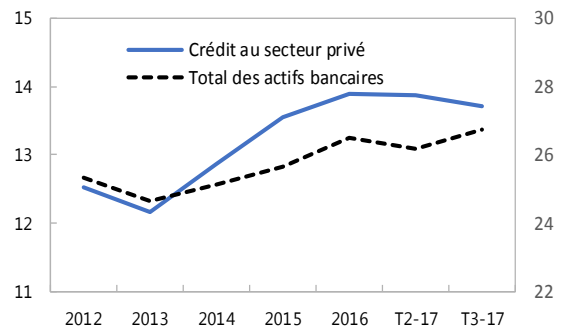
Le ratio crédit-dépôt se stabilise...

Ratio crédit au secteur privé/dépôts, 2014–17
(Pourcentage)



... et l'expansion des circuits financiers se ralentit.

Crédit au secteur privé et total des actifs des banques
(en pourcentage du PIB)



Sources : BEAC ; autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Cameroun : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22

	2014	2015	2016		2017		2018		2019	2020	2021	2022
		Est.	Prog	Est.	Prog	Proj.	Prog	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)												
Comptes nationaux et prix												
PIB à prix constants	5.9	5.7	4.7	4.5	4.0	3.7	4.6	4.2	4.8	5.0	5.4	5.6
PIB pétrolier à prix constants	14.4	24.8	-4.5	-3.7	-2.4	-4.7	-0.1	0.2	-2.7	-2.9	-2.1	-3.9
PIB non pétrolier à prix constants	5.4	4.4	5.1	5.1	4.3	4.3	4.8	4.4	5.3	5.4	5.8	6.0
Déflateur du PIB	2.6	0.3	-1.2	0.0	0.9	0.0	1.0	0.6	0.9	1.5	1.6	1.7
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	17,276	18,285	17,386	19,105	18,242	19,810	19,273	20,758	21,941	23,392	25,030	26,862
Pétrole	1,149	784	700	657	917	694	913	678	660	647	643	627
Hors pétrole	16,128	17,502	16,686	18,448	17,325	19,116	18,360	20,080	21,280	22,745	24,387	26,234
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	75.4	95.8	92.8	92.8	90.4	86.8	89.5	86.3	83.7	80.8	77.8	74.6
Prix à la consommation (moyenne)	1.9	2.7	0.9	0.9	0.7	0.5	1.1	1.0	1.2	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.6	1.5	0.3	0.3	1.2	1.0	1.1	1.0	1.2	2.0	2.0	2.0
Commerce extérieur												
Volume des exportations	17.6	17.8	1.0	1.0	2.0	0.8	5.2	3.2	6.2	7.8	7.3	6.5
Secteur pétrolier 1/	20.6	27.9	-3.1	-3.1	-2.4	-4.7	-0.1	0.2	-2.7	-2.9	-2.1	-3.9
Secteur non pétrolier	16.9	15.2	2.2	2.2	3.2	2.3	6.5	3.9	8.3	10.1	9.1	8.2
Volume des importations	15.0	1.9	-19.0	-5.9	4.0	-1.4	5.3	3.2	4.4	4.4	4.0	5.0
Taux de change effectif nominal (dépréciation -)	1.6	-3.7	3.6	3.6
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	1.3	-3.0	2.0	2.0
Termes de l'échange	-7.3	-13.8	-20.4	-4.7	3.4	-5.0	-1.0	-3.2	-2.1	-2.5	-2.3	-1.5
Indice des prix à l'exportation	-8.1	-19.2	-13.1	-12.6	10.9	-0.5	-0.3	-3.7	-1.3	-1.8	-0.9	-1.0
Indice des prix à l'exportation hors pétrole	-2.6	-12.4	-0.7	0.4	3.5	-5.5	0.5	-3.4	-0.7	-1.5	-0.4	-0.6
Indice des prix à l'importation	-0.8	-6.3	9.2	-8.2	7.2	4.7	0.8	-0.5	0.9	0.7	1.5	0.5
Monnaie et crédit												
Masse monétaire au sens large (M2)	10.8	9.2	5.6	5.5	3.3	5.0	5.7	5.3	5.9	7.1	7.4	8.3
Avoirs extérieurs nets 2/	3.4	16.3	-18.3	-14.0	-0.3	1.9	1.3	-0.4	0.5	1.1	3.5	4.6
Avoirs intérieurs nets 2/	7.3	-7.2	23.9	19.5	3.6	3.1	4.3	5.7	5.4	6.0	3.9	3.7
Crédit intérieur au secteur privé	14.4	11.4	6.4	7.2	5.8	5.6	9.3	8.1	11.5	11.7	12.6	12.6
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Épargne nationale brute	18.0	16.7	15.0	16.7	15.6	16.3	16.5	16.6	17.1	17.8	18.7	19.6
Investissement intérieur brut	21.9	20.5	18.3	19.9	18.4	18.9	19.3	19.1	19.4	19.5	19.9	20.8
Investissement public	7.1	6.2	7.5	8.4	6.7	6.5	6.4	6.2	6.1	6.1	6.0	6.0
Investissement privé	14.9	14.3	10.8	11.5	11.7	12.4	12.9	12.9	13.3	13.4	13.9	14.8
Opérations de l'administration centrale												
Total recettes (dons exclus)	16.6	16.5	14.9	15.0	15.3	14.6	16.0	15.1	15.5	15.8	15.9	16.0
Recettes pétrolières	3.9	3.0	2.2	2.2	2.2	1.9	2.3	1.8	1.8	1.8	1.7	1.6
Recettes non pétrolières	12.4	13.4	12.3	12.5	12.8	12.4	13.5	13.0	13.5	13.8	14.0	14.2
Recettes non pétrolières (% du PIB hors pétrole)	13.3	14.0	12.8	12.9	13.3	12.9	13.9	13.4	13.9	14.2	14.4	14.6
Total dépenses	20.8	20.9	20.8	21.2	18.5	17.7	18.4	17.5	17.3	17.2	17.0	17.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement)												
Dons exclus	-4.4	-4.5	-6.2	-6.4	-3.5	-3.5	-2.6	-2.6	-2.1	-1.7	-1.3	-1.2
Dons inclus	-4.2	-4.4	-5.9	-6.2	-3.1	-3.1	-2.3	-2.3	-1.8	-1.4	-1.1	-1.0
Overall fiscal balance (cash basis)												
Dons exclus	-4.5	-2.5	-5.2	-5.4	-4.2	-4.3	-3.9	-3.8	-2.7	-2.3	-1.3	-1.2
Dons inclus	-4.3	-2.5	-4.9	-5.1	-3.9	-3.9	-3.6	-3.5	-2.5	-2.0	-1.1	-1.0
Solde primaire hors pétrole (base caisse, pourcentage du PIB hors pétrole)	-8.2	-7.4	-7.6	-7.9	-4.7	-4.1	-4.0	-3.5	-2.9	-2.6	-2.3	-2.0
Secteur extérieur												
Solde des transactions courantes												
Dons officiels exclus	-4.4	-4.2	-3.3	-3.6	-3.2	-3.0	-3.1	-2.9	-2.7	-2.1	-1.6	-1.5
Dons officiels inclus	-4.0	-3.8	-3.7	-3.2	-2.8	-2.6	-2.8	-2.5	-2.3	-1.7	-1.3	-1.2
Dettes publiques												
Encours de la dette publique 3/ 4/	21.5	30.9	31.0	31.6	33.3	33.7	33.5	34.5	34.4	33.7	32.4	31.1
dont: dette extérieure	14.6	19.8	20.7	21.1	24.5	23.8	27.2	26.0	27.7	27.8	27.7	27.3

Sources: autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI en utilisant le PIB nominal actualisé.

1/ À partir de 2018, les exportations de gaz naturel de 60 millions de pieds cubes standard par an s'ajouteront au volume de pétrole brut.

2/ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

3/ Comprend le déficit de financement cumulé.

4/ Les projections sont tirées de l'analyse de la version actualisée de la viabilité de la dette (AVD) 2015, qui exclut l'encours de la dette ayant fait l'objet d'un allègement par la France au titre du Contrat de désendettement et de développement (C2D).

Tableau 2a. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2014-22
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016			2017			2018			2019	2020	2021	2022
			Budget	Prog	Est	Budget	Prog	Proj	Budget	Prog	Proj				
Recettes totales et dons 1/	16.6	16.5	15.4	14.9	15.0	15.7	15.4	14.6	15.0	16.0	15.1	15.5	15.8	15.9	16.0
Recettes totales	16.4	16.4	15.1	14.6	14.7	15.3	15.0	14.3	14.7	15.7	14.8	15.3	15.5	15.7	15.8
Recettes du secteur pétrolier	3.9	3.0	2.1	2.2	2.2	2.3	2.2	1.9	1.7	2.3	1.8	1.8	1.8	1.7	1.6
Recettes du secteur non pétrolier	12.4	13.4	13.0	12.3	12.5	13.0	12.8	12.4	13.0	13.5	13.0	13.5	13.8	14.0	14.2
Impôts directs	3.6	3.7	3.5	3.3	3.3	3.4	3.4	3.2		3.6	3.2	3.2	3.3	3.3	3.3
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Autres taxes sur les biens et services	5.4	5.6	5.6	5.9	6.0	6.1	6.1	5.9	6.4	6.4	6.7	6.9	7.0	7.1	7.1
Taxes sur les échanges internationaux	2.1	1.8	1.9	1.8	1.8	2.0	1.8	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2
Recettes non fiscales	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9
Recettes exceptionnelles	0.0	0.8	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons totaux	0.3	0.1	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Projets	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Autre (allègement de dette)	0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses totales	20.8	20.9	19.6	20.8	21.2	19.4	18.5	17.7	17.6	18.4	17.5	17.3	17.2	17.0	17.0
Dépenses courantes	13.2	13.3	11.6	13.0	12.6	11.4	11.8	11.2	11.4	12.0	11.2	11.2	11.1	11.0	11.0
Traitements et salaires	4.9	5.0	5.0	4.9	5.0	5.0	5.0	4.9	4.9	5.1	4.9	5.0	5.0	5.0	5.1
Biens et services	4.4	4.6	3.5	4.8	4.3	3.5	3.6	3.4	3.8	3.9	3.7	3.6	3.6	3.6	3.6
Subventions et transferts	3.5	3.3	1.9	2.6	2.5	1.9	2.3	1.9	1.8	2.2	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Intérêts	0.4	0.4	1.3	0.8	0.8	1.0	0.8	1.0	0.8	0.7	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6
Dépenses d'équipement	7.6	7.6	8.0	7.5	8.4	8.0	6.7	6.5	6.2	6.4	6.2	6.1	6.1	6.0	6.0
Financées sur ressources intérieures	3.6	4.4	5.0	4.8	5.6	4.7	3.8	3.2	3.2	3.3	3.2	3.2	3.2	3.1	3.1
Financées sur ressources extérieures	3.8	2.9	2.7	2.6	2.6	3.2	2.7	3.2	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8
Réhabilitation et participation	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement pour dépenses exercice 2/	-0.1	0.0	0.0												
Solde global (base ordres de paiements) 2/															
Dons exclus	-4.4	-4.5	-6.2	-6.4	-4.1	-3.5	-3.5		-2.9	-2.6	-2.6	-2.1	-1.7	-1.3	-1.2
Dons inclus	-4.2	-4.4	-5.9	-6.2	-3.7	-3.1	-3.1		-2.6	-2.3	-2.3	-1.8	-1.4	-1.1	-1.0
Solde budgétaire de référence de la CEMAC (base ordonnancement) 4/	-4.5	-4.0			-5.4			-2.5			-2.3	-2.0	-1.7	-1.3	-1.2
Ajustement à la base caisse 2/ 3/	-0.1	1.9	1.0	1.1	-0.1	-0.7	-0.8		-1.0	-1.3	-1.2	-0.7	-0.6	0.0	0.0
Ordres de paiements non exécutés (= réduction)			0.9	1.1		-0.5	-0.5				-0.5	0.0			
Arriérés (= réduction)	-0.1	1.9	0.1	0.0	-0.1	-0.3	-0.3		-1.0	-0.7	-0.7	-0.7	-0.6	0.0	0.0
Solde global (base caisse)															
Dons exclus	-4.5	-2.5	-4.5	-5.2	-5.4	-4.1	-4.2	-4.3	-3.8	-3.9	-3.8	-2.7	-2.3	-1.3	-1.2
Dons inclus	-4.3	-2.5	-4.2	-4.9	-5.1	-3.7	-3.9	-3.9	-3.5	-3.6	-3.5	-2.5	-2.0	-1.1	-1.0
Solde budgétaire de référence de la CEMAC (base caisse) 4/					-4.3						-3.5	-2.7	-2.3	-1.3	-1.2
Financement	4.3	2.5	4.9	5.1	3.7	1.3	1.5		1.8	1.8	1.9	0.9	1.9	1.1	1.0
Financement extérieur, net	3.4	4.8	1.8	1.8	2.1	1.8	2.3		1.6	1.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.4
Amortissement	-0.4	-0.4	-0.6	-0.6	-0.9	-0.9	-0.9		-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9
Tirages	3.8	5.3	2.4	2.4	3.0	2.7	3.2		2.8	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.4
Financement intérieur, net	0.8	-2.3	3.2	3.0	1.6	-0.5	-0.9		0.2	0.1	0.2	-0.7	0.2	-0.6	-0.4
Secteur bancaire	0.0	-2.0	3.2	3.2	1.3	-1.4	-1.3		0.5	-0.6	-0.5	-1.2	-0.6	-1.2	-0.6
dont avances statutaires de la BEAC		0.8	0.5	0.5	0.2	1.7	0.0								
Amortissement de la dette intérieure	-0.5	-0.6	-1.2	-1.2	-1.2	-0.6	-0.4		-1.5	-0.6	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2	-0.2
Autres financements intérieurs	1.3	0.3	1.3	1.1	1.5	1.5	0.9		1.3	1.3	1.2	0.9	1.1	0.8	0.4
Erreurs et omissions	0.1	0.0	0.0	0.3											
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.6	2.5		1.6	1.8	1.6	1.6	0.2	0.0	0.0
dont : FMI	0.9	0.8		0.4	0.5	0.4	0.4	0.2	0.0	0.0
dont : appui budgétaire (hors FMI)						1.7	1.6		1.2	1.3	1.2	1.2	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>															
						(En pourcentage du PIB non pétrolier)									
Recettes hors pétrole	13.3	14.0	12.8	12.9		13.2	12.9		13.9	13.4		13.9	14.2	14.4	14.6
Solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements, dons compris)	-8.2	-7.4	-7.6	-7.9		-4.7	-4.1		-4.0	-3.5		-2.9	-2.6	-2.3	-2.0
Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris)	-8.3	-4.5	-6.6	-6.8		-5.5	-4.9		-5.3	-4.7		-3.6	-3.3	-2.3	-2.0
						(En pourcentage du PIB)									
Plancher des dépenses sociales						3.1	3.1		3.2	3.2		3.2	...		
Solde primaire (base ordres de paiements, dons compris)	-3.8	-4.0	-5.1	-5.4		-2.3	-2.1		-1.6	-1.5		-1.1	-0.8	-0.5	-0.4
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-3.9	-1.3	-4.2	-4.4		-3.0	-2.9		-2.8	-2.7		-1.7	-1.4	-0.5	-0.4
Solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements, dons compris)	-7.7	-7.1	-7.4	-7.6		-4.5	-4.0		-3.9	-3.4		-2.9	-2.6	-2.2	-2.0
Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris)	-7.8	-4.3	-6.4	-6.6		-5.3	-4.7		-5.1	-4.6		-3.5	-3.2	-2.2	-2.0
Obligations impayées de l'Etat (fin d'exercice)	1.4	3.3	3.2	3.1		2.8	2.7		1.8	1.9		1.1	0.4	0.4	0.4
Reste à payer	0.8	1.6		0.5		0.5				0.5		0.5	0.4	0.4	0.4
Arriérés	0.6	1.6		2.6		2.2				1.4		0.7	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI avec le PIB nominal actualisé.

1/ Les chiffres historiques et du budget ne tiennent pas compte des impôts directs, des droits de douane et de la TVA dus par la SONARA qui faisaient l'objet d'annulations croisées avec des subventions énergétiques dues à la SONARA (en d'autres termes, les recettes sont nettes). A compter de 2016, les projections de ces impôts sont faites sur une base brute.

2/ Le paiement du reste à payer et des obligations passées impayées était présenté dans des lignes de dépenses individuelles jusqu'en 2016. A compter de 2016, les données budgétaires montrent les ordres de paiements pour l'exercice en cours ; les paiements du reste à payer et des obligations impayées sont présentés entre la ligne du déficit global sur base ordres de paiements et celle du solde global sur base caisse.

3/ Inclut l'ajustement pour ordres de paiements émis en 2016 en vue d'investissements à exécuter en 2017 et 2018.

4/ Le solde budgétaire de référence de la CEMAC correspond à la différence entre l'équilibre budgétaire global et l'épargne issue des recettes pétrolières, ce qui est égal à 20% des recettes pétrolières de l'année en cours et 80% des recettes pétrolières excédentaires par rapport à la moyenne des recettes des trois dernières années.

Tableau 2b. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2014–22
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016			2017			2018			2019	2020	2021	2022
			Budget	Prog	Est	Budget	Prog	Proj	Budget	Prog	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
Recettes totales et dons 1/	16.6	16.5	15.4	14.9	15.0	15.7	15.4	14.6	15.0	16.0	15.1	15.5	15.8	15.9	16.0
Recettes totales	16.4	16.4	15.1	14.6	14.7	15.3	15.0	14.3	14.7	15.7	14.8	15.3	15.5	15.7	15.8
Recettes du secteur pétrolier	3.9	3.0	2.1	2.2	2.2	2.3	2.2	1.9	1.7	2.3	1.8	1.8	1.8	1.7	1.6
Recettes du secteur non pétrolier	12.4	13.4	13.0	12.3	12.5	13.0	12.8	12.4	13.0	13.5	13.0	13.5	13.8	14.0	14.2
Impôts directs	3.6	3.7	3.5	3.3	3.3	3.4	3.4	3.2	3.6	3.2	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Autres taxes sur les biens et services	5.4	5.6	5.6	5.9	6.0	6.1	6.1	5.9	6.4	6.4	6.7	6.9	7.0	7.1	7.1
Taxes sur les échanges internationaux	2.1	1.8	1.9	1.8	1.8	2.0	1.8	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2
Recettes non fiscales	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9
Recettes exceptionnelles	0.0	0.8	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons totaux	0.3	0.1	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Projets	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Autre (allègement de dette)	0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses totales	20.8	20.9	19.6	20.8	21.2	19.4	18.5	17.7	17.6	18.4	17.5	17.3	17.2	17.0	17.0
Dépenses courantes	13.2	13.3	11.6	13.0	12.6	11.4	11.8	11.2	11.4	12.0	11.2	11.2	11.1	11.0	11.0
Traitements et salaires	4.9	5.0	5.0	4.9	5.0	5.0	5.0	4.9	4.9	5.1	4.9	5.0	5.0	5.0	5.1
Biens et services	4.4	4.6	3.5	4.8	4.3	3.5	3.6	3.4	3.8	3.9	3.7	3.6	3.6	3.6	3.6
Subventions et transferts	3.5	3.3	1.9	2.6	2.5	1.9	2.3	1.9	1.8	2.2	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Intérêts	0.4	0.4	1.3	0.8	0.8	1.0	0.8	1.0	0.8	0.7	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6
Dépenses d'équipement	7.6	7.6	8.0	7.5	8.4	8.0	6.7	6.5	6.2	6.4	6.2	6.1	6.1	6.0	6.0
Financées sur ressources intérieures	3.6	4.4	5.0	4.8	5.6	4.7	3.8	3.2	3.2	3.3	3.2	3.2	3.2	3.1	3.1
Financées sur ressources extérieures	3.8	2.9	2.7	2.6	2.6	3.2	2.7	3.2	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8
Réhabilitation et participation	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement pour dépenses exercice 2/	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordres de paiements) 2/	-4.4	-4.5	-6.2	-6.4	-6.4	-4.1	-3.5	-3.5	-2.9	-2.6	-2.6	-2.1	-1.7	-1.3	-1.2
Dons exclus	-4.2	-4.4	-5.9	-6.2	-6.2	-3.7	-3.1	-3.1	-2.6	-2.3	-2.3	-1.8	-1.4	-1.1	-1.0
Solde budgétaire de référence de la CEMAC (base ordonnancement) 4/	-4.5	-4.0		-5.4				-2.5			-2.3	-2.0	-1.7	-1.3	-1.2
Ajustement à la base caisse 2/ 3/	-0.1	1.9	1.0	1.1	1.1	-0.1	-0.7	-0.8	-1.0	-1.3	-1.2	-0.7	-0.6	0.0	0.0
Ordres de paiements non exécutés (=réduction)			0.9	1.1	1.1		-0.5	-0.5			-0.5	0.0			
Arriérés (= réduction)	-0.1	1.9	0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.3	-0.3	-1.0		-0.7	-0.7	-0.6	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-4.5	-2.5	-4.5	-5.2	-5.4	-4.1	-4.2	-4.3	-3.8	-3.9	-3.8	-2.7	-2.3	-1.3	-1.2
Dons inclus	-4.3	-2.5	-4.2	-4.9	-5.1	-3.7	-3.9	-3.9	-3.5	-3.6	-3.5	-2.5	-2.0	-1.1	-1.0
Solde budgétaire de référence de la CEMAC (base caisse) 4/				-4.3							-3.5	-2.7	-2.3	-1.3	-1.2
Financement	4.3	2.5	4.9	5.1	5.1	3.7	1.3	1.5	1.8	1.8	1.9	0.9	1.9	1.1	1.0
Financement extérieur, net	3.4	4.8	1.8	1.8	1.8	2.1	1.8	2.3	1.6	1.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.4
Amortissement	-0.4	-0.4	-0.6	-0.6	-0.6	-0.9	-0.9	-0.9	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9
Tirages	3.8	5.3	2.4	2.4	2.4	3.0	2.7	3.2	2.8	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.4
Financement intérieur, net	0.8	-2.3	3.2	3.0	3.0	1.6	-0.5	-0.9	0.2	0.1	0.2	-0.7	0.2	-0.6	-0.4
Secteur bancaire	0.0	-2.0	3.2	3.2	3.2	1.3	-1.4	-1.3	0.5	-0.6	-0.5	-1.2	-0.6	-1.2	-0.6
dont avances statutaires de la BEAC		0.8	0.5	0.5	0.5	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0				
Amortissement de la dette intérieure	-0.5	-0.6	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-0.6	-0.4	-1.5	-0.6	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2	-0.2
Autres financements intérieurs	1.3	0.3	1.3	1.1	1.1	1.5	1.5	0.9	1.3	1.3	1.2	0.9	1.1	0.8	0.4
Erreurs et omissions	0.1	0.0	0.0	0.3	0.3										
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.6	2.5	1.6	1.8	1.6	1.6	0.2	0.0	0.0
dont : FMI	0.9	0.8	0.8	0.4	0.5	0.4	0.4	0.2	0.0	0.0
dont : appui budgétaire (hors FMI)						1.7	1.6	1.6	1.2	1.3	1.2	1.2	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>															
			(En pourcentage du PIB non pétrolier)												
Recettes hors pétrole	13.3	14.0	12.8	12.9	12.9	13.2	12.9	12.9	13.9	13.4	13.9	14.2	14.4	14.4	14.6
Solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements, dons compris)	-8.2	-7.4	-7.6	-7.9	-7.9	-4.7	-4.1	-4.1	-4.0	-3.5	-2.9	-2.6	-2.3	-2.0	-2.0
Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris)	-8.3	-4.5	-6.6	-6.8	-6.8	-5.5	-4.9	-4.9	-5.3	-4.7	-3.6	-3.3	-2.3	-2.0	-2.0
			(En pourcentage du PIB)												
Plancher des dépenses sociales			3.1	3.1	3.1	3.2	3.2	3.2
Solde primaire (base ordres de paiements, dons compris)	-3.8	-4.0	-5.1	-5.4	-5.4	-2.3	-2.1	-2.1	-1.6	-1.5	-1.1	-0.8	-0.5	-0.4	-0.4
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-3.9	-1.3	-4.2	-4.4	-4.4	-3.0	-2.9	-2.9	-2.8	-2.7	-1.7	-1.4	-0.5	-0.4	-0.4
Solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements, dons compris)	-7.7	-7.1	-7.4	-7.6	-7.6	-4.5	-4.0	-4.0	-3.9	-3.4	-2.9	-2.6	-2.2	-2.0	-2.0
Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris)	-7.8	-4.3	-6.4	-6.6	-6.6	-5.3	-4.7	-4.7	-5.1	-4.6	-3.5	-3.2	-2.2	-2.0	-2.0
Obligations impayées de l'Etat (fin d'exercice)	1.4	3.3	3.2	3.1	3.1	2.8	2.7	2.7	1.8	1.9	1.1	0.4	0.4	0.4	0.4
Reste à payer	0.8	1.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
Arriérés	0.6	1.6	2.6	2.6	2.6	2.2	2.2	2.2	1.4	1.4	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI avec le PIB nominal actualisé.

1/ Les chiffres historiques et du budget ne tiennent pas compte des impôts directs, des droits de douane et de la TVA dus par la SONARA qui faisaient l'objet d'annulations croisées avec des subventions énergétiques dues à la SONARA (en d'autres termes, les recettes sont nettes). A compter de 2016, les projections de ces impôts sont faites sur une base brute.

2/ Le paiement du reste à payer et des obligations passées impayées était présenté dans des lignes de dépenses individuelles jusqu'en 2016. A compter de 2016, les données budgétaires montrent les ordres de paiements pour l'exercice en cours ; les paiements du reste à payer et des obligations impayées sont présentés entre la ligne du déficit global sur base ordres de paiements et celle du solde global sur base caisse.

3/ Inclut l'ajustement pour ordres de paiements émis en 2016 en vue d'investissements à exécuter en 2017 et 2018.

4/ Le solde budgétaire de référence de la CEMAC correspond à la différence entre l'équilibre budgétaire global et l'épargne issue des recettes pétrolières, ce qui est égal à 20% des recettes pétrolières de l'année en cours et 80% des recettes pétrolières excédentaires par rapport à la moyenne des recettes des trois dernières années.

Tableau 3. Cameroun : situation monétaire, 2016–22

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016	2017							2018						2019	2020	2021	2022
		T1	T2 Prog.	T2	T3 Proj.	T4 Prog.	T4. PN	T4 Proj.	T1 Proj.	T2. PN	T2 Proj.	Prog.	PN	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Avoirs extérieurs nets	1,706	1,664	1,302	1,656	1,754	1,424	1,670	1,789	1,761	1,631	1,800	1,483	1,667	1,772	1,796	1,853	2,043	2,311
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	1,106	1,018	867	1,000	1,176	1,091	1,070	1,188	1,160	1,030	1,199	1,151	1,066	1,171	1,195	1,252	1,443	1,711
<i>dont</i> : avoirs extérieurs de la BEAC	1,406	1,308	1,120	1,305	1,565	1,586	1,521	1,639	1,611	1,524	1,693	1,689	1,588	1,692	1,787	1,887	2,077	2,336
<i>dont</i> : crédits du FMI	-50	-41	-148	-39	-128	-210	-200	-200	-200	-243	-243	-288	-270	-270	-341	-384	-384	-374
Banques commerciales	601	646	435	656	579	332	601	601	601	601	601	332	601	601	601	601	601	601
Avoirs intérieurs nets	2,639	2,627	3,003	2,725	2,623	3,066	2,830	2,772	2,879	3,059	2,920	3,260	3,067	3,030	3,291	3,596	3,808	4,027
Crédit intérieur	2,993	3,021	3,178	3,102	3,071	3,212	3,185	3,126	3,234	3,413	3,274	3,406	3,421	3,384	3,645	3,950	4,161	4,380
Créances nettes sur le secteur public	301	324	386	343	330	353	350	286	336	448	320	292	325	316	229	140	-131	-437
Crédit net à l'administration centrale	410	452	508	433	589	369	281	315	352	343	322	337	185	291	113	26	-267	-435
Banque centrale	-11	2	114	-22	124	-78	-137	-202	-75	-86	-114	-124	-255	-162	-307	-335	-546	-715
Créances	281	307	414	320	422	476	777	777	777	820	820	554	847	847	918	960	903	835
Crédit sous le plafond légal	231	266	266	281	294	266	577	577	577	577	577	266	577	577	577	577	519	462
Contrepartie du crédit du FMI	50	41	148	39	128	210	200	200	200	243	243	288	270	270	341	384	384	374
Dépôts	-292	-305	-300	-341	-298	-553	-914	-880	-852	-906	-934	-677	-1,102	-1,009	-1,225	-1,296	-1,449	-1,550
Banques commerciales	421	450	394	454	465	447	418	418	427	429	436	460	440	453	420	361	279	279
Créances sur le Trésor	451	476	396	476	475	449	428	428	436	438	445	462	449	463	429	371	289	289
Dépôts	-30	-27	-2	-22	-10	-2	-10	-10	-10	-10	-10	-2	-10	-10	-10	-10	-10	-10
Dépôts des autres entités publiques	-302	-321	-303	-280	-420	-214	-182	-190	-185	-180	-179	-244	-177	-168	-108	-128	-168	-218
Crédit aux organismes autonomes	32	25	-11	34	19	-10	41	32	33	43	35	-9	45	38	46	46	59	45
Crédit aux entreprises publiques	161	167	191	155	141	209	209	129	135	241	142	209	272	155	178	196	245	171
Crédit aux institutions financières	39	57	56	61	73	35	48	39	39	54	39	28	61	39	39	39	46	37
Crédit au secteur privé	2,653	2,641	2,736	2,698	2,669	2,824	2,786	2,802	2,859	2,911	2,916	3,086	3,035	3,029	3,377	3,771	4,246	4,781
Crédit à l'économie 1/	2,853	2,865	2,983	2,914	2,883	3,067	3,044	2,969	3,033	3,206	3,096	3,323	3,368	3,223	3,594	4,006	4,537	4,989
Autres postes (net)	-354	-394	-174	-377	-449	-147	-354	-354	-354	-354	-354	-146	-354	-354	-354	-354	-354	-354
Monnaie au sens large	4,345	4,291	4,306	4,382	4,377	4,490	4,501	4,561	4,640	4,690	4,719	4,743	4,734	4,802	5,087	5,449	5,851	6,338
Circulation fiduciaire hors banques	905	844	834	829	856	934	838	850	931	884	942	985	885	898	955	1,028	1,108	1,206
Dépôts	3,440	3,447	3,471	3,553	3,521	3,556	3,663	3,711	3,709	3,806	3,777	3,759	3,849	3,903	4,132	4,421	4,743	5,132
<i>Pour mémoire:</i>																		
Contribution à la croissance de la masse monétaire au sens large (points)																		
Avoirs extérieurs nets	-14.0	-0.3	-0.8	1.9	1.3	-0.1	-0.4	0.5	1.1	3.5	4.6
Avoirs intérieurs nets	19.5	3.6	4.4	3.1	4.3	5.3	5.7	5.4	6.0	3.9	3.7
<i>Dont</i> : crédit net à l'administration centrale	16.6	-2.5	-3.0	-2.2	-0.7	-2.1	-0.5	-3.7	-1.7	-5.4	-2.9
Crédit à l'économie (variation annuelle en pourcentage)	5.8	9.0	9.9	9.9	4.8	5.2	6.7	4.1	5.9	10.0	6.2	8.3	10.6	8.5	11.5	11.5	13.3	10.0
Crédit au secteur privé																		
Variation annuelle en pourcentage	7.2	9.5	10.8	10.1	4.9	5.8	5.0	5.6	8.3	7.9	8.1	9.3	8.9	8.1	11.5	11.7	12.6	12.6
En pourcentage du PIB	13.9	13.3	13.8	13.6	13.5	14.3	14.1	14.1	13.8	14.0	14.0	14.9	14.6	14.6	15.4	16.1	17.0	17.8
Monnaie au sens large (variation annuelle en pourcentage)	5.5	5.8	3.5	6.3	4.1	3.3	3.6	5.0	8.1	7.0	7.7	5.7	5.2	5.3	5.9	7.1	7.4	8.3
Circulation fiduciaire hors banques	12.8	18.2	17.8	16.5	12.2	3.2	-7.4	-6.1	10.3	6.5	13.7	5.4	5.6	5.7	6.4	7.6	7.8	8.8
Dépôts	3.7	3.1	0.5	4.2	2.4	3.3	6.5	7.9	7.6	7.1	6.3	5.7	5.1	5.2	5.8	7.0	7.3	8.2
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/moyenne M2)	4.5	4.6	4.2	4.5	4.5	4.1	4.4	4.3	4.5	4.4	4.4	4.1	4.4	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2

Sources : BEAC ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie comprend le crédit aux entreprises publiques, aux institutions financières et au secteur privé.

Tableau 4. Cameroun : balance des paiements, 2014–22

	2014	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022
	Act.	Act.	Est.	Prog	Proj	Prog	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
	(En milliards de FCFA)										
Solde des transactions courantes	-689.1	-694	-613	-563	-518	-578	-520	-512	-396	-317	-311
Balance commerciale	-222	-220	-137	-91	-143	-117	-162	-173	-130	-113	-122
Exportations, biens	3,244	3,085	2,725	3,064	2,733	3,214	2,715	2,846	3,012	3,204	3,377
Pétrole et produits pétroliers	1,353	1,176	767	994	841	1,000	815	803	796	795	786
Secteur non pétrolier	1,891	1,909	1,958	2,070	1,893	2,214	1,900	2,043	2,216	2,409	2,591
Importations, biens	-3,466	-3,306	-2,862	-3,155	-2,877	-3,331	-2,877	-3,019	-3,142	-3,317	-3,499
Services (net)	-310	-403	-351	-331	-302	-326	-304	-308	-267	-222	-218
Exportations, services	1,003	897	986	1,078	1,044	1,118	1,052	1,077	1,132	1,215	1,300
Importations, services	-1,313	-1,300	-1,336	-1,408	-1,346	-1,445	-1,356	-1,385	-1,399	-1,437	-1,517
Revenu (net)	-334	-258	-331	-365	-304	-364	-293	-277	-265	-262	-257
Dont: intérêts exigibles sur la dette publique	-56	-52	-105	-116	-98	-148	-120	-139	-131	-128	-143
Transferts (net)	177	187	205	223	232	228	239	246	266	281	286
Entrées	316	347	377	401	418	414	433	444	466	482	489
Sorties	-139	-160	-171	-178	-186	-186	-194	-198	-200	-201	-202
Solde du compte de capital et du compte financier	741	1177	-225	194	265	345	237	265	453	507	569
Compte de capital	6	11	36	36	36	36	36	36	36	36	36
Transferts de capital	6	11	36	36	36	36	36	36	36	36	36
<i>dont</i> : transferts privés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	735	1,166	-261	157	228	309	201	229	416	471	533
Capital officiel	483	821	335	371	464	369	370	349	385	426	475
Emprunts à long terme	583	990	458	574	639	602	566	577	614	660	713
<i>Dont</i> : allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Principal non échu et rééchelonné	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-100	-169	-123	-202	-175	-234	-195	-228	-229	-234	-238
Principal non échu (allègement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital non officiel (net)	252	345	-597	-214	-236	-60	-169	-120	31	45	58
Secteur pétrolier (net)	156	83	82	97	91	96	87	86	85	84	84
Secteur non pétrolier	97	262	-679	-311	-327	-156	-256	-205	-53	-39	-26
Erreurs et omissions	-23	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	29	483	-824	-370	-253	-233	-283	-246	57	190	259
Financement	-29	-483	824	370	253	233	283	246	-57	-190	-259
BEAC	-29	-483	824	-145	-233	-137	-53	-95	-99	-190	-259
Utilisation du crédit du FMI (net)	-3	-18	-18	-18	-17	-18	-16	-15	-1	-1	-1
Variation des réserves imputées (net, BEAC) 1/	-26	-465	842	-126	-216	-119	-37	-80	-98	-190	-258
Écart de financement	0	0	0	514	487	370	336	341	43	0	0
<i>Dont</i> :				0	0	0	0	0	0	0	0
Financement possible du FMI	0	0	0	178	167	95	86	85	43	0	0
Écart de financement restant	0	0	0	337	319	275	251	256	0	0	0
BAD				126	118	126	113	112	0	0	0
BM				124	116	62	56	56	0	0	0
France				66	66	66	66	66	0	0	0
UE				22	20	22	16	23	0	0	0
	(En pourcentage du PIB)										
Balance commerciale	-1.3	-1.2	-0.7	-0.5	-0.7	-0.6	-0.8	-0.8	-0.6	-0.5	-0.5
Exportations pétrolières	7.8	6.4	4.0	5.0	4.2	4.8	3.9	3.7	3.4	3.2	2.9
Exportations non pétrolières	10.9	10.4	10.2	10.4	9.6	10.7	9.2	9.3	9.5	9.6	9.6
Importations	20.1	18.1	15.0	15.9	14.5	16.0	13.9	13.8	13.4	13.3	13.0
Solde du compte courant											
Dons inclus	-4.0	-3.8	-3.2	-2.8	-2.6	-2.8	-2.5	-2.3	-1.7	-1.3	-1.2
Dons exclus	-4.4	-4.2	-3.6	-3.2	-3.0	-3.1	-2.9	-2.7	-2.1	-1.6	-1.5
Solde global	0.2	2.6	-4.3	-1.9	-1.3	-1.1	-1.4	-1.1	0.2	0.8	1.0
Investissement directs étrangers	2.6	1.9	1.7	1.8	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	2.1	2.3
	(En pourcentage de variation, sauf indication contraire)										
Volume des exportations	17.6	17.8	1.0	2.0	0.8	5.2	3.2	6.2	7.8	7.3	6.5
Pétrole brut	20.6	27.9	-3.1	-2.4	-4.7	-0.1	0.2	-2.7	-2.9	-2.1	-3.9
Hors pétrole	16.9	15.2	2.2	3.2	2.3	6.5	3.9	8.3	10.1	9.1	8.2
Volume des importations	15.0	-5.0	-5.9	4.0	-1.4	5.3	3.2	4.4	4.4	4.0	5.0
Termes de l'échange	-7.3	-13.8	-4.7	3.4	-5.0	-1.0	-3.2	-2.1	-2.5	-2.3	-1.5
Indice des prix à l'exportation non pétroliers	-2.6	-12.4	0.4	3.5	-5.5	0.5	-3.4	-0.7	-1.5	-0.4	-0.6
Indice des prix à l'exportation	-8.1	-19.2	-12.6	10.9	-0.5	-0.3	-3.7	-1.3	-1.8	-0.9	-1.0
Indice des prix à l'importation	-0.8	-6.3	-8.2	7.2	4.7	0.8	-0.5	0.9	0.7	1.5	0.5
Taux de change (FCFA pour 1 \$EU, moyenne période)	493.6	591.2	592.7
<i>Pour mémoire</i>											
Réserves imputées brutes 2/											
Milliards de dollars EU	3.2	3.5	2.3	2.5	2.9	2.7	3.0	3.2	3.4	3.7	4.2
Milliards de FCFA	1,687	2,104	1,406	1,552	1,639	1,689	1,692	1,787	1,887	2,077	2,336

Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Exclut le nouveau financement du FMI

2/ Les réserves imputées à échelle nationale ne constituent pas des réserves de change, car elles ne correspondent pas à la norme qui figure dans le Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI, selon laquelle les réserves étrangères doivent immédiatement disponibles et sous le contrôle des autorités monétaires afin de couvrir les besoins au titre de la balance des paiements. Cependant, en vertu des Statuts de la BEAC, si les réserves imputées à échelle nationale d'un pays venaient à tomber au-dessous de zéro, le Conseil des ministres de la CEMAC pourrait recourir à des mesures d'ajustement. Le niveau des réserves imputées à échelle nationale n'affecte pas l'accès du secteur privé aux réserves de change, mais uniquement son accès au FCFA et aux réserves de change au niveau de l'union monétaire.

Tableau 5. Cameroun : matrice d'évaluation des risques

Source de risques	Probabilité relative	Impact si le risque se concrétise	Mesures recommandées
Incertitudes liées aux mesures et au contexte géopolitique	Élevée	Moyen Double risque lié à la croissance des Etats-unis et aux politiques difficiles à prévoir; incertitudes liées aux négociations sur la forme que prendra le Brexit; et évolutions politiques, y compris des élections prévues dans plusieurs grand pays avancés et émergents qui pèsent sur la croissance des pays partenaires. Intensification des risques de fragmentation/dislocation sécuritaire au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie et en Europe pouvant entraîner des perturbations socio-économiques.	Renforcer l'intégration économique de la CEMAC et les relations économiques avec le Nigéria ; améliorer le climat des affaires ; mettre en œuvre des réformes structurelles pour accroître la compétitivité.
Un durcissement des conditions financières mondiales	Élevée	Moyen La normalisation de la réserve fédérale et la réduction progressive de l'assouplissement quantitatif par la BCE pourrait accroître les taux et les primes à échelle mondiale, renforcer le dollar et l'euro, et corriger la surévaluation du marché. Cela pourrait affecter la compétitivité du Cameroun et les efforts constants visant à réduire les déséquilibres intérieurs et extérieurs. L'augmentation des primes de risque et un engouement pour les devises de sécurité pourraient accroître la volatilité des flux de capitaux et durcir les conditions du financement extérieur. La baisse considérable des services financiers transfrontaliers dans les économies émergentes et en développement pourraient entraver les paiements transfrontaliers et la finance des échanges commerciaux.	Poursuivre la consolidation budgétaire qui s'impose et les réformes structurelles afin de réduire les déséquilibres extérieurs et stimuler la confiance des investisseurs.
Une croissance mondiale plus faibles que prévu	Moyenne	Fort Une croissance structurellement faible dans les économies avancées et un ralentissement considérable dans les grands pays émergents et pré-émergents pourraient réduire la demande extérieure et créer des tensions supplémentaires sur les efforts d'ajustement du Cameroun.	Approfondir l'intégration régionale et faciliter le commerce intrarégional; mettre en œuvre des réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires et la compétitivité.
Baisse des prix énergétiques	Faible	Fort La faiblesse persistante des prix du pétrole entraînera un amenuisement des recettes pétrolières et créera des tensions supplémentaires sur les besoins budgétaires et ceux au titre de la balance des paiements.	Élargir l'assiette fiscale non pétrolière, accroître l'efficacité de la raffinerie nationale (SONARA) et renforcer la concurrence dans le secteur de l'importation de pétrole.
Effets de la dégradation de la situation économique dans les autres pays de la CEMAC	Élevée	Fort La dégradation des conditions économiques dans les autres pays de la CEMAC pourrait affecter le Cameroun en créant de nouvelles tensions dans les systèmes de paiement et des banques.	En coordination avec les autres pays de la CEMAC, constituer des volants budgétaires supplémentaires à travers la consolidation budgétaire et les réformes structurelles.
Retombées de la situation sécuritaire régionale	Moyenne	Fort Une dégradation de la situation sécuritaire régionale pourrait entraîner une augmentation du nombre de personnes déplacées, une hausse du coût des interventions sécuritaires et une réduction des investissements dans les régions affectées.	Dégager l'espace nécessaire aux dépenses sécuritaires accrues en limitant les investissements publics peu rentables ; élaborer des plans d'urgence pour les réfugiés en coopération avec le HCNUR.
Risques contingents des entreprises publiques	Moyenne	Fort Les risques contingents issus des entreprises publiques pourraient causer des tensions supplémentaires sur la dette publique et la consolidation budgétaire prévu dans le cadre du programme.	Maîtriser les risques en assurant un meilleur suivi et en signalant en temps voulu les risques pesant sur les entreprises publiques ; développer des stratégies afin de réduire l'assistance que l'État fournit à ces entreprises.

Tableau 6. Cameroun : besoins et sources de financement extérieur, 2014–22

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Projection								
1. Total des besoins de financement	817.9	1346.6	-88.6	926.1	768.5	835.1	724.6	741.3	807.3
Déficit du compte courant	689.1	694.1	613.0	518.0	520.4	511.6	396.0	316.8	310.5
Amortissement de la dette	99.9	169.5	122.7	174.9	195.2	228.4	229.4	234.0	238.1
Remboursement au FMI	2.6	18.4	17.7	17.2	16.2	15.3	0.8	0.8	0.8
Variations des réserves brutes (augmentation = +)	26.3	464.6	-842.0	215.9	36.6	79.7	98.4	189.7	257.9
2. Total des sources de financement	817.9	1346.6	-88.6	439.6	432.5	493.6	682.0	741.3	807.3
Transferts de capital	6.4	11.1	36.3	36.3	36.3	36.3	36.3	36.3	36.3
Investissement direct étranger (net)	455.1	352.3	324.7	309.8	331.3	369.2	407.9	520.5	629.2
Investissement de portefeuille (net)	11.6	12.0	12.3	12.7	13.1	13.5	13.9	14.3	14.7
Financement de la dette	344.8	971.3	-462.0	80.8	51.8	74.6	224.0	170.2	127.1
Secteur public	582.8	990.3	458.0	638.9	565.5	577.0	614.4	660.3	713.1
Secteur non public	-237.9	-19.1	-920.0	-558.0	-513.7	-502.3	-390.4	-490.2	-586.0
Dette à court terme	-237.9	-19.1	-920.0	-558.0	-513.7	-502.3	-390.4	-490.2	-586.0
Autres entrées nettes de capital	-23.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Total des besoins de financement	0.0	0.0	0.0	486.5	336.1	341.5	42.5	0.0	0.0
Financement prévu				319.2	250.5	256.3			
Banque africaine de développement				117.6	112.8	112.2			
Banque mondiale				116.3	55.8	55.5			
France				65.6	65.6	65.6			
Union européenne				19.7	16.4	23.0			
Déficit résiduel de financement				167.3	85.6	85.2	42.5		
Financement du FMI au titre de la FEC 1/				167.3	85.6	85.2	42.5		

Source : estimations ; et projections des services du FMI.

1/ Prêt du FMI au titre de la FEC décaissé d'un montant de 99 milliards de FCFA en juillet 2017.

Tableau 7. Cameroun : financement du déficit budgétaire, 2016–22
(En milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Est.			Projections			
A. Déficit budgétaire global (base caisse, dons compris)	977	774	732	538	479	276	270
B. Autres besoins de financement	394	863	423	580	427	578	466
Amortissement (arriérés compris)	367	271	329	331	298	285	307
Extérieurs	131	186	228	243	229	234	259
dont amortissements (hors FMI)	113	170	213	228	229	234	250
dont remboursement crédit du FMI	18	17	15	15	0	0	10
Intérieures	237	85	100	88	68	51	48
Secteur bancaire	27	591	94	249	129	293	158
C=A+B Total besoins de financement	1372	1636	1154	1117	906	854	735
D. Sources de financement identifiées	1312	1150	819	776	863	854	736
Extérieures	453	634	560	571	608	654	636
Tirages	453	634	560	571	608	654	636
dont financement de projets (ext.)	453	544	560	571	608	654	706
Intérieures	859	516	259	205	255	200	100
Secteur bancaire	655	346	0	0	0	0	0
Avances statutaires de la BEAC	93	346	0	0	0	0	0
Depôts de l'Etat	475	0	0	0	0	0	0
Prêts bancaires	83	0	0	0	0	0	0
Autres financements bancaires	4	0	0	0	0	0	0
Autres financements non bancaires	205	170	259	205	255	200	100
dont émission d'obligations	82	0	0	0	0	0	0
Privatization receipts	0	0	0	0	0	0	0
Recovery of domestic tax arrears							
Unpaid government obligations	0	0	0	0	0	0	0
E=C-D Déficit de financement	59	486	335	341	42	0	0
Erreurs et omissions	59	0	0	0	0	0	0
F. Financement extérieur exceptionnel		319	251	256	0	0	0
Multilatéral		254	185	191	0	0	0
Bilatéral		66	66	66	0	0	0
E-F Besoins résiduels de financement							
FEC du FMI 1/		167	86	85	43	0	0

Source : estimations ; et projections des services du FMI.

1/ Prêt du FMI au titre de la FEC décaissé d'un montant de 99 milliards de FCFA en juillet 2017.

Tableau 8. Cameroun : proposition de calendrier de remboursements au titre de l'accord FEC, 2017–20

	Date de disponibilité	Montant (en millions de DTS)	En pourcentage de la quote-part 1/	Conditions du décaissement
1	26 juin 2017	124.2	45	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le Conseil d'administration.
2	20 déc 2017	82.8	30	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2017, et achèvement de la première revue.
3	30 juin 2018	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue.
4	15 déc 2018	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2018, et achèvement de la troisième revue.
5	15 juin 2019	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue.
6	15 déc 2019	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2019, et achèvement de la cinquième revue.
7	31 mai 2020	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2019, et achèvement de la sixième revue.
	Total	483.0	175.0	

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part actuelle du Cameroun est de 276,0 millions de DTS, dont un encours 162.936 millions au 31 décembre 2017.

Tableau 9. Cameroun : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–31

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	Projection															
Obligations du FMI sur la base crédit existant (en millions de DTS)																
Principal	21.5	20.7	19.9	18.8	-	-	-	24.8	24.8	24.8	24.8	24.8	-	-	-	-
Commissions et intérêts	-	0.6	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif (millions de DTS) 1																
Principal	21.5	20.7	19.9	18.8	-	-	-	46.9	69.0	91.1	96.6	96.6	49.7	27.6	5.5	-
Commissions et intérêts	-	0.6	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Total obligations sur base crédit existant/prospectif																
En millions de DTS	21.5	21.3	20.9	19.9	1.0	1.0	1.0	48.0	70.0	92.1	97.6	97.6	50.7	28.6	6.6	1.0
En milliards de FCFA	17.7	17.2	16.2	15.3	0.8	0.8	0.8	37.2	54.4	71.5	75.8	75.8	39.4	22.2	5.1	0.8
Commissions et intérêts	-	0.5	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Principal	17.7	16.7	15.4	14.5	-	-	-	36.4	53.6	70.7	75.0	75.0	38.6	21.4	4.3	-
En pourcentage des recettes de l'Etat	0.6	0.6	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.8	1.1	1.3	1.3	1.2	0.6	0.3	0.1	0.0
En pourcentage des exportations de biens et services	0.5	0.5	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.8	1.0	1.3	1.3	1.2	0.6	0.3	0.1	0.0
En pourcentage du service de la dette 2/	9.7	7.4	5.9	4.7	0.2	0.2	0.2	6.5	9.0	10.9	13.6	13.1	6.9	3.7	0.8	0.1
En pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	7.8	7.7	7.6	7.2	0.4	0.4	0.4	17.4	25.4	33.4	35.4	35.4	18.4	10.4	2.4	0.4
En pourcentage des réserves brutes	1.3	1.1	1.0	0.9	0.0	0.0	0.0	1.6	2.2	2.7	2.5	2.2	0.9	0.5	0.1	0.0
Encours crédit du FMI																
En millions de DTS	59.4	245.7	336.2	427.8	483.0	483.0	483.0	436.1	367.1	276.0	179.4	82.8	33.1	5.5	0.0	0.0
En milliards de FCFA	49.0	198.6	260.6	330.0	372.0	373.3	374.9	338.5	284.9	214.2	139.3	64.3	25.7	4.3	0.0	0.0
En pourcentage des recettes de l'Etat	1.7	6.9	8.3	9.7	10.1	9.4	8.5	7.4	5.7	4.0	2.4	1.0	0.4	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et services	1.3	5.3	6.9	8.4	9.0	8.4	8.0	6.9	5.5	3.9	2.4	1.0	0.4	0.1	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette 2/	26.7	84.9	94.3	101.6	110.6	106.0	97.5	58.8	47.3	32.6	25.0	11.1	4.5	0.7	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	0.3	1.0	1.3	1.5	1.6	1.5	1.4	1.2	0.9	0.6	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	21.5	89.0	121.8	155.0	175.0	175.0	175.0	158.0	133.0	100.0	65.0	30.0	12.0	2.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	-21.5	186.3	90.5	91.6	55.2	0.0	0.0	-46.9	-69.0	-91.1	-96.6	-96.6	-49.7	-27.6	-5.5	0.0
Décaissements	-	207.0	110.4	110.4	55.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements et rachats	21.5	20.7	19.9	18.8	-	-	-	46.9	69.0	91.1	96.6	96.6	49.7	27.6	5.5	-
<i>Pour mémoire : (en milliards de FCFA)</i>																
PIB nominal	19,105	19,810	20,758	21,941	23,392	25,030	26,862	28,885	31,206	33,854	36,865	40,302	44,239	48,763	53,964	59,960
Exportations de biens et de services	3,710	3,777	3,767	3,923	4,144	4,419	4,677	4,917	5,208	5,531	5,860	6,250	6,681	7,140	7,628	8,138
Recettes de l'Etat	2,866	2,897	3,141	3,405	3,693	3,984	4,408	4,591	4,973	5,407	5,899	6,465	7,108	7,832	8,684	9,642
Service de la dette 2/	183.1	233.8	276.3	324.8	336.3	352.2	384.5	576.0	603.0	656.7	557.1	580.6	574.5	599.2	616.6	643.8
FCFA/DTS (moyenne de la période)	823.8	808.3	775.0	771.5	770.2	772.9	776.2	776.2	776.2	776.2	776.2	776.2	776.2	776.2	776.2	776.2

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un mécanisme modifié de fixation des taux d'intérêt qui fixe effectivement les taux d'intérêt à zéro sur la FEC et la FCC jusqu'au 31 décembre 2018 et éventuellement plus longtemps. Le Conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FEC jusqu'à fin 2018, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Sur la base de ces décisions et des projections actuelles du taux de DTS, on suppose les taux d'intérêt suivants au-delà de 2018: les projections des charges d'intérêt entre 2019 et 2020 sont basées sur 0/0/0/0,25 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR, et la FCE, respectivement, et au-delà de 2020 sur 0/0,25/0/0,25 % par an. Le Conseil d'administration réexaminera les taux d'intérêt sur les prêts concessionnels d'ici la fin de l'année 2018, et tous les deux ans par la suite.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Annexe I. Cameroun : impact de la politique monétaire et des réformes de la gestion de la liquidité de la BEAC

Les engagements de politique régionale de la BEAC et de la COBAC, qui sont notamment : i) de resserrer la politique monétaire et d'assurer une gestion plus rigoureuse de la liquidité en harmonie avec la stabilité extérieure et ii) de renforcer le secteur financier, ont un effet important sur l'économie camerounaise :

- Le **relèvement du taux directeur** de 50 points de base à 2,95 % en mars 2017 a entraîné une hausse de la courbe des taux des obligations camerounaises. Cela pourrait également avoir affecté la croissance du crédit, en conjonction avec la consolidation budgétaire.
- La décision prise en août par le Conseil d'administration de la BEAC d'**éliminer les avances statutaires** au plus tard à fin 2017 est une importante étape vers le rétablissement de la discipline budgétaire et la modernisation du cadre de politique monétaire de la BEAC. En outre, l'absence de cet accès facile et de ce financement à bon marché devrait stimuler le développement du marché monétaire et financier par le biais d'un plus grand recours aux émissions de titres publics. À fin 2017, les soldes non remboursés de toutes les avances statutaires de la BEAC seront consolidés en un prêt de 14 ans assorti d'une période de grâce de 4 ans et d'un taux d'intérêt de 2 %. Le Cameroun, seul pays de la CEMAC à n'avoir pas utilisé les avances jusqu'à la limite statutaire, est autorisé à accéder au solde restant (296 milliards de FCFA à fin août) aux conditions suivantes : i) le montant total est tiré avant fin 2017 ; ii) le montant tiré est immédiatement déposé dans un compte rémunéré auprès de la BEAC à un taux de 2 % ; et iii) les exigences du programme appuyé par le FMI sont entièrement satisfaites.
- Le **plafond de refinancement des titres publics par la BEAC** fixé en 2015 (200 milliards de FCFA pour le Cameroun) est devenu contraignant à fin 2016 et au premier semestre de 2017 sur fond de baisse de la liquidité des banques et dans le contexte d'un marché interbancaire inexistant. Avec la reconduction forcée des titres des gouvernements tchadien et congolais et les retards dans les paiements de l'État à ses fournisseurs, cet état de fait a contribué à un resserrement des conditions de liquidité et à une baisse de l'appétit des banques pour l'octroi de nouveaux crédits, notamment à l'État.
- Une application stricte de l'exigence prudentielle d'une **pondération des risques différente de zéro pour les expositions souveraines** à l'égard des pays qui ne respectent pas les critères de convergence entraînerait une détérioration sensible de la solvabilité des banques. Le Cameroun ne respectant pas le critère relatif à l'accumulation d'arriérés et au déficit budgétaire, sa pondération des risques pourrait augmenter à 85 %. Pour atténuer l'impact de cette mesure sur les ratios prudentiels des banques, la COBAC a émis une décision permettant aux banques situées dans les pays disposant d'un programme appuyé par le FMI de demander une dérogation pour une période maximale de trois ans. La dérogation permet aux banques de maintenir une pondération de 0 % pendant deux ans, et de 50 % du niveau réglementaire pour la troisième année. Pour y avoir droit, les banques doivent tout d'abord présenter : i) un plan de reconstitution du capital ; ii) une décision du Conseil d'administration de limiter le versement de dividendes durant la période d'application de la dérogation ; iii) une décision du Conseil

d'administration de vendre les titres publics détenus par la banque pour réduire ses expositions souveraines, accompagnée d'un calendrier de leurs ventes ; et iv) une décision du Conseil d'administration interdisant l'acquisition de nouveaux titres publics pouvant conduire à une infraction à la réglementation sur les larges expositions et l'adéquation du capital après prise en compte de la dérogation ; les banques doivent ensuite respecter à la fois la réglementation sur les larges expositions à l'égard de toutes les autres entités, ainsi que le ratio de fonds propres, exclusion faite des avoirs en titres des autres pays de la CEMAC.

- En outre, les **mesures de politique monétaire adoptées par la BEAC en août et octobre 2017, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2018**, devraient aider à faciliter la gestion de la liquidité des banques et améliorer les mécanismes de transmission de la politique monétaire. Ces mesures incluent :
 - (i) Le ciblage par la BEAC du **taux directeur** (et non des agrégats monétaires), ses efforts visant à assurer que le taux interbancaire en reste proche et son recours aux facteurs autonomes pour calibrer ses interventions.
 - (ii) L'adoption d'un **nouveau cadre de gestion de la liquidité** comportant : i) un instrument de refinancement primaire reposant sur les opérations d'open market ; ii) deux facilités permanentes (de dépôt et de prêt) ; iii) des avances intrajournalières ; et iv) des opérations de refinancement à moyen terme. Le refinancement primaire est fourni par le biais d'adjudications, à hauteur d'un plafond régional compatible avec un niveau de réserves soutenable.
 - (iii) L'admission d'un **plus large éventail d'instruments de crédit en garantie** pour les opérations de refinancement tout en maintenant une limite au montant des titres publics qui peuvent être offerts en garantie pour le refinancement.
 - (iv) La création d'une **facilité de liquidité d'urgence** pour les banques.
- Le développement du marché interbancaire et l'adoption d'une règle de constitution en moyenne de réserves obligatoires faciliteront en outre la gestion de la liquidité et réduiront la nécessité de détenir de gros excédents de liquidités, ce qui favorisera la croissance du crédit et renforcera l'efficacité de la politique monétaire.

Annexe II. Cameroun : Loi de finances 2018— Principales mesures

Administration douanière

Taxes et exonérations

- a. Exonération de la taxe à l'exportation de 2 % sur certains biens (dont, notamment, les produits fabriqués dans le pays, les produits d'origine animale et les minéraux traités dans le pays)
- b. Droit à l'exportation de 5 % sur certains produits (dont huile de palme, noix de cola, gomme arabique, piment, mi, sorgho et eru).
- c. Prélèvement porté de 20 % à 30 % sur la valeur imposable du bois exporté en grumes.
- d. Exonérations de droits de douane pour les produits pétroliers raffinés dans le pays.
- e. Harmonisation des droits d'accise sur les armes et munitions, qui sont portés de 12,5 % à 25 %.
- f. Réduction des droits de douane de 5 % sur les importations de biens d'équipement destinés à l'investissement.
- g. Abolition de l'exonération du précompte sur les importations de véhicules par les particuliers.
- h. Exonérations de la TVA à l'importation pour 2018 sur les bouteilles de gaz à usage domestique, certains produits pharmaceutiques et les arrosoirs à usage agricole.

Administration

- a. Clarification des processus de paiement et d'appel à des fins de mise en conformité avec les codes de la CEMAC.
- b. Mise en place du tarif extérieur commun de la CEMAC.

Impôts et taxes intérieurs

Impôts directs

- a. Obligation de fournir de la documentation sur les prix de transfert.
- b. Tous les contrats publics s'entendent toutes taxes comprises, avec couverture budgétaire nécessaire de tous les impôts et taxes, droits et droits de douane.

TVA

- a. Exonération des paiements d'intérêts sur les prêts de moins de 2 millions de FCFA des institutions de microfinance de première catégorie.
- b. Droits d'accise additionnel sur le vin importé et les emballages non retournables.
- c. Soumission par voie électronique des demandes de remboursement de la TVA ; remboursements automatiques pour les entreprises à faible risque, processus de contrôle de validation des crédits pour les entreprises à risque moyen.

Impôts et taxes divers

- a. Taxe de 15 % sur les jeux de hasard et de divertissement.
- b. Impôt spécial de 15 % sur le revenu de certains particuliers ou entreprises non domiciliées au Cameroun.
- c. Octroi de l'autorisation d'exporter des produits pétroliers que sur présentation de la preuve du paiement de tous les droits et taxes.
- d. Droit de timbre d'aéroport de 25 000 FCFA par personne et par voyage pour les vols internationaux et de 1 000 FCFA par personne et par voyage pour les vols nationaux.

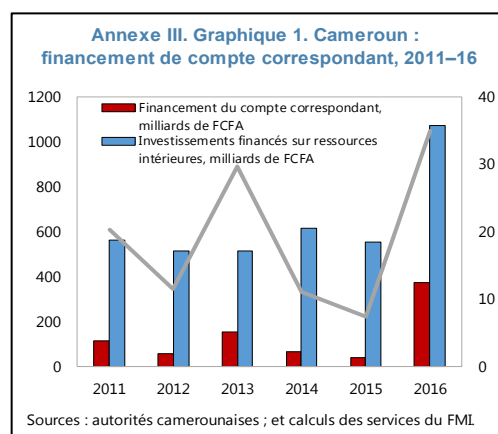
Source : autorités camerounaises.

Annexe III. Cameroun : comptes de correspondants et nécessité d'un ajustement sur une base caisse

1. La réforme du Compte unique du Trésor (CUT), dont l'objet était de consolider les ressources publiques et d'améliorer la gestion de la liquidité, a conduit à la création de nombreux comptes de correspondants au Trésor à la suite du transfert des comptes des entités publiques autonomes (EPA) précédemment détenus auprès des banques commerciales. Ces comptes de correspondants sont des comptes de tiers détenus au Trésor et utilisés pour le transfert de ressources des EPA. Ces transferts devaient réduire les fonds oisifs détenus auprès des banques commerciales et, fait plus important, donner lieu à la consolidation des ressources publiques. Au 1^{er} décembre 2016, le solde des comptes de correspondants représentait 5,8 % du PIB (3,9 % du PIB en 2015), dont 5,2 % du PIB étaient détenus par les EPA. À fin septembre 2017, le solde avait baissé de 0,7 % du PIB, principalement sous l'effet d'une réduction nette du solde de comptes des EPA.

2. Plusieurs problèmes sont survenus de l'utilisation des comptes de correspondants, qui se sont écartés de leur principal objectif, à savoir l'amélioration de la gestion des ressources publiques. Premièrement, les subventions transférées aux comptes de correspondants des EPA dépassent leur capacité d'absorption, ce qui donne lieu à une accumulation de crédits budgétaires non utilisés. Deuxièmement, des comptes sont créés pour certains ministères sectoriels et projets en violation de la Loi organique relative aux lois de finances ; en effet, les opérations des ministères sectoriels doivent être totalement prises en compte dans le budget de l'administration centrale. Fait plus important, certains transferts budgétaires aux comptes de correspondants sont effectués sans que soient disponibles les recettes de trésorerie nécessaires au paiement des dépenses en question. Par exemple, les allocations pour dépenses en capital et entretien des routes de certains ministères ont été transférées au fonds routier (qui est leur unité d'exécution), sans qu'il soit tenu compte de sa capacité d'absorption, de l'état de préparation des projets et de la disponibilité des fonds nécessaires pour couvrir ces dépenses. Il en a résulté une accumulation de soldes comptables considérables au fonds routier alors que le financement budgétaire de l'entretien régulier des routes reste insuffisant.

3. Ces pratiques compliquent le calcul du taux d'exécution du budget sur base caisse, car les affectations budgétaires sont considérées comme exécutées sans paiements ou transaction en espèces ; de plus, elles accroissent les contraintes de gestion de la liquidité au moment où les dépenses correspondantes sont réellement exécutées. À cet égard, un ajustement (base caisse) de 203 milliards de FCFA (1,1 % du PIB) a été effectué pour 2016 afin de tenir compte de ces opérations irrégulières. L'ajustement était fondé sur le niveau passé du financement des comptes de correspondants par rapport à l'investissement financé sur ressources intérieures (graphique 1), qui est de 16 % en moyenne pour 2011–15. En conséquence, l'ajustement base caisse pour 2017–19 prévoit le décaissement des montants correspondants, compte tenu du taux d'exécution observé au premier semestre de 2017.



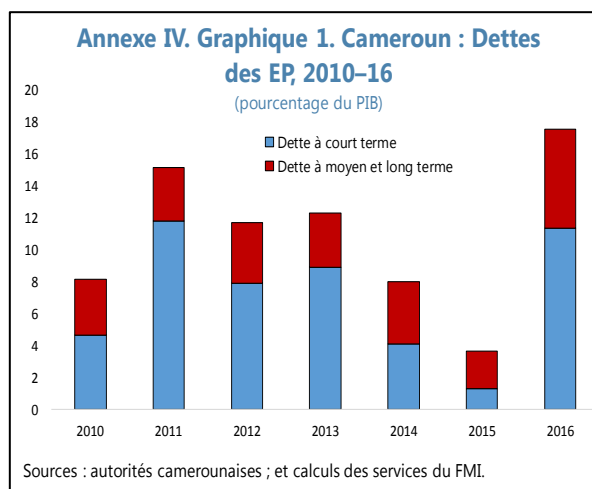
Annexe IV. Cameroun : entreprises publiques et partenariats public-privé

1. Les entreprises publiques occupent une place importante dans l'économie camerounaise.

Elles emploient collectivement plus de 34 000 personnes et leurs branches d'activité vont des services postaux à la distribution d'eau, au raffinage du pétrole, à la production d'électricité, aux télécommunications, à l'agro-industrie et au transport aérien. En 2016, 27 des principales entreprises publiques ont communiqué leurs états financiers.

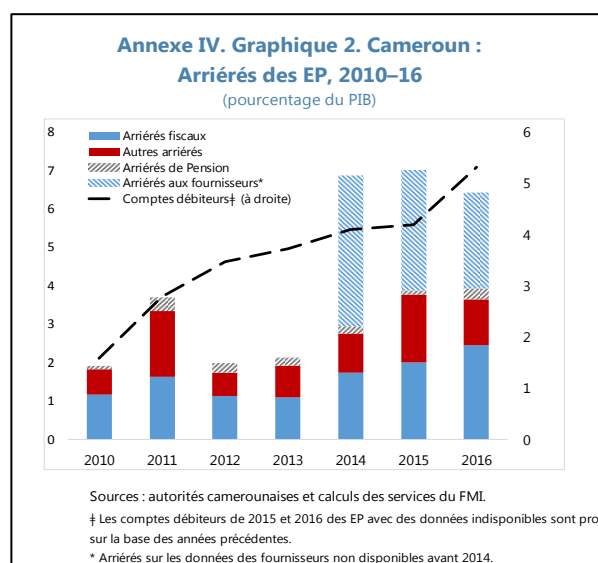
2. La dette des entreprises publiques a été historiquement élevée et représente un risque budgétaire permanent (graphique 1).

(graphique 1). Le niveau de la dette des entreprises publiques a sensiblement augmenté en 2016 et atteint 17 % du PIB (contre 4 % en 2015), sous l'effet d'une hausse de 290 % de la dette de la Société nationale de raffinage (SONARA). Cette évolution fait suite à une baisse temporaire, en 2015, de la dette de la SONARA due aux remboursements effectués par l'État et à une amélioration de la rentabilité consécutive à une baisse des prix du pétrole. Le niveau de la dette à court terme des entreprises publiques, qui est égal à 6 % du PIB, pose le plus gros risque pour le budget. De cette dette à court terme 73 % sont dus par seulement quatre entreprises publiques.¹ Ces dettes représentent d'importants passifs conditionnels pour l'État, car trois des quatre entreprises en question ont des marges d'exploitation négatives.



3. Les arriérés augmentent (graphique 2).

Les arriérés budgétaires des entreprises publiques (passifs d'impôt) ont augmenté de plus de 1 % du PIB depuis 2013, sous l'effet des arriérés de la SONARA, de la Société camerounaise des dépôts pétroliers et de l'Electricity Development Corporation, dont les passifs d'impôts ont, dans chaque cas, augmenté de plus de 200 %. Ensemble, ces résultats ont conduit à d'importants manques à gagner dans le budget de l'État. Les arriérés hors pension et non budgétaires ont doublé en 2016 et



¹ Dans la catégorie des dettes à court terme, les quatre entreprises publiques les plus endettées sont la SONARA, la Camtel, le Chantier naval et industriel du Cameroun et le Port Autonome de Douala. Dans la catégorie de la dette à moyen et long terme, les quatre entreprises d'État les plus endettées sont SONARA, Camtel, Camwater et Electricity Development Corporation.

atteint environ 1,2 % du PIB. Le niveau élevé des arriérés au titre des paiements aux fournisseurs, représentant 2,5 % du PIB en 2016, rend les entreprises privées vulnérables aux problèmes de trésorerie et pourrait accroître les prêts non performants dans le secteur bancaire. Une cause possible des arriérés est l'accroissement des comptes à recevoir, dont une grande proportion est attribuable aux non-paiements entre entreprises publiques et au non-versement de subventions par le gouvernement central.

4. Les autorités considèrent 18 entreprises comme étant financièrement à risque. Il ressort de l'analyse financière et de l'évaluation des risques des entreprises publiques annexée à la Loi de finances 2018 que 14 entreprises publiques sont jugées extrêmement peu rentables, et 4 peu rentables. En 2016, ces 18 entreprises avaient un ratio dette/actifs de 66 % en moyenne, un ratio de bénéfices d'exploitation (bénéfices/produits d'exploitation) de -48 %, un taux de défaillance moyen (fonds propres/capital social) de -4 % et un ratio salaires/recettes de 100 % (et un ratio salaires/bénéfices d'exploitation de 38 %).

5. À octobre 2017, le portefeuille des PPP du Cameroun recouvre 36 projets à des stades d'exécution divers, allant de projets complètement achevés à ceux en cours d'évaluation sans lancement d'un processus d'appel d'offres. Les projets en cours d'exécution sont des projets d'investissement prioritaires qui devraient stimuler la croissance à moyen terme et conduire à une amélioration des indicateurs sociaux. Il s'agit notamment de projets d'achat, d'entretien et d'exploitation d'équipements hospitaliers et de laboratoires, de transport urbain de masse, de construction d'oléoducs, de pylônes électriques, d'un quai, d'une gare routière et d'un terminal à conteneurs. Les coûts d'investissement immédiats pour l'État sont :

- Projets achevés (1 projet) : 220 millions de FCFA (0,001 % du PIB) ;
- Projets en cours d'exécution (6 projets) : 280 milliards de FCFA (1,4 % du PIB) ;
- Projets pour lesquels les contrats ont été signés mais dont l'exécution n'a pas encore commencé (7 projets) : 261 milliards de FCFA (1,3 % du PIB).

6. Pour les 22 projets restants, les coûts d'investissement n'ont pas été confirmés. Outre les coûts d'investissement, l'État a des passifs conditionnels et fermes à l'égard de partenaires privés. Les passifs conditionnels s'élèvent à 76 milliards de FCFA, soit 0,38 % du PIB, et incluent des garanties de prêt à des partenaires privés, une sûreté en faveur des créanciers d'une valeur égale à un pourcentage du coût total et une garantie de passage minimum pour un oléoduc. Les passifs fermes se chiffrent à 31 182 milliards de FCFA, soit 0,16 % du PIB, et couvrent le remboursement du préfinancement ou des investissements des partenaires privés, les subventions aux frais d'utilisation réduits et des loyers garantis.

7. Le suivi des risques associés aux passifs contingents des entreprises publiques et des PPP est impératif pour assurer la viabilité budgétaire. La première analyse financière et évaluation des risques des entreprises publiques dans le cadre de la Loi de finances 2018, ainsi que la nouvelle obligation de rechercher l'opinion du Comité national de la dette publique (CNDP) avant la contraction par les entreprises publiques de tout emprunt extérieur sont des améliorations critiques et il est essentiel d'en assurer l'application effective. À l'avenir, il sera important d'améliorer la couverture de la

dette publique en y incluant systématiquement toutes les créances sur l'État de manière à éviter des révisions substantielles de l'encours de la dette. Il sera tout aussi important de maintenir le mécanisme de suivi permanent par le biais du comité de surveillance que les autorités ont établi pour limiter les risques budgétaires liés aux projets PPP.

Annexe IV. Tableau 1. Cameroun : indicateurs financiers clés pour les entreprises d'État, 2009–16

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	(pourcentage du PIB nominal)							
Ventes brutes	7.2	9	10.9	9.8	8.7	6.9	4.8	5.7
Revenu net	0.1	0.2	0.3	0.0	-0.1	-0.4	-0.3	-0.4
Arriérés bruts	1.3	1.9	3.7	2.0	2.1	2.9	3	3.9
Passifs dus à l'EP	1.1	2.8	4.4	5.6	5.7	5.6	3.5	6.1
Dette brute	7.1	8.1	15.2	11.7	12.3	8	3.7	17.6
Nombre d'EPs couverts	21	21	22	22	22	17	13	27

Sources : autorités camerounaises ; et estimations des services du FMI.

Annexe V. Cameroun : Document intérimaire de stratégie pour la croissance et l'emploi, 2018–20

1. **Le document intérimaire du Cameroun aligne les objectifs du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) couvrant la période 2010–20 aux récents défis auxquels est confronté le pays.**

Le document intérimaire sera le cadre de référence du programme de développement du gouvernement pour la période 2018–20, dont l'objet est d'assurer au Cameroun le statut de pays émergent d'ici à 2035 et de permettre la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Cette stratégie vise à maintenir un cadre macroéconomique viable par la poursuite des efforts de consolidation et de réforme intégrés dans le programme appuyé par la FEC. Elle consiste notamment à renforcer les politiques sociales et de réduction de la pauvreté, à éliminer les obstacles au développement du secteur privé et à mettre à profit les efforts d'investissement accomplis depuis 2010, notamment le PLANUT, pour stimuler le développement du secteur privé. Dans le contexte actuel, caractérisé par la rareté des ressources et une dette croissante, les efforts d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des dépenses publiques seront essentiels à la poursuite des objectifs fondamentaux du DSCE.

2. **En dépit de quelques progrès, la mise en œuvre du DSCE au cours de la période de 2010–17 a souffert de la baisse des recettes pétrolières, des menaces pesant sur la sécurité dans la région et d'une exécution plus lente que prévu des investissements.**

La croissance moyenne sur la période a été légèrement plus faible que prévu (4,7 % contre 5,2 %), les déséquilibres budgétaires se sont accrus et le déficit budgétaire primaire s'est détérioré, passant à 5,4 % du PIB en 2016. Sous l'effet de l'accélération des investissements dans les infrastructures financées par la dette, le ratio dette/PIB a plus que doublé pour atteindre 31,6 % en 2016, et le risque de surendettement est devenu élevé. La croissance plus faible que prévu, et le niveau de la dette supérieur aux prévisions, sont en partie attribuables aux retards dans la mise en œuvre de certains grands projets et aux difficultés à mettre en œuvre les réformes de la gestion des finances publiques, qui avaient pour but de stimuler l'investissement privé et la croissance.

3. **Des progrès ont été accomplis dans l'amélioration des indicateurs sociaux globaux dans les secteurs de la santé et de l'éducation, mais sont inégalement répartis entre les régions.**

La pauvreté s'est accrue dans la région de l'extrême nord, touchée par Boko Haram et par le conflit en RCA, dont les effets conjugués ont été des entrées massives de réfugiés et le déplacement de personnes dans le pays. Depuis novembre 2016, les écoles et entreprises des régions du nord-ouest et sud-ouest ont été périodiquement fermées pour cause de troubles sociaux et de manifestations à l'encontre du gouvernement, ce qui a limité l'accès de la population locale à l'éducation et aux services de base.

4. **Face à ces défis, les principaux objectifs de la stratégie intérimaire sont de :**

- Accroître progressivement la croissance progressive jusqu'à 5 % en 2020 ;
- réduire le sous-emploi, qui était de 71,1 % en 2007, à 50 % en 2020 ;
- ramener le taux de pauvreté de 39,9 % en 2007 à moins de 25 % en 2020.

5. Pour atteindre ces objectifs, les autorités ont fixé les principales priorités sectorielles et de réforme, à savoir : i) développer les grands projets publics d'infrastructure qui auront pour effet de promouvoir l'investissement privé et la croissance ; ii) moderniser les systèmes de production pour progresser dans la chaîne de valeur dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, donnant ainsi lieu à des gains de productivité et à la diversification économique ; iii) promouvoir l'intégration régionale et la diversification des échanges ; iv) améliorer les politiques sociales (santé, éducation, égalité des sexes et protection sociale) ; v) favoriser la création d'emplois ; et vii) améliorer la gouvernance et la gestion des finances publiques. À l'instar du DSCE, ce document intérimaire fera l'objet d'une évaluation semestrielle et annuelle et débouchera sur l'établissement d'un rapport d'activité annuel qui redéfinira les objectifs sur la base des performances et de l'environnement.

Appendice I. Lettre d'Intention

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
700 19th Street N.W.
Washington, D.C. 20431
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice Générale,

Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de son programme économique et financier soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) au travers de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 26 juin 2017 pour la période 2017 à 2020. Le Gouvernement demeure convaincu que les politiques et mesures pour lesquelles il s'est engagé dans le cadre de la FEC contribueront à augmenter les marges de manœuvre budgétaires et extérieures tout en préservant les dépenses sociales prioritaires. De plus, il continue à mettre en œuvre son programme de réformes économiques visant notamment à soutenir la diversification de l'économie et le développement du secteur privé.

Malgré un contexte difficile marqué par un ralentissement de la croissance par rapport à 2016 et une baisse des recettes pétrolières, l'exécution du programme pour le reste de l'année 2017 est conforme aux prévisions du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) 2017–20. Afin de maintenir les objectifs budgétaires, le gouvernement s'engage à faire des efforts supplémentaires pour accroître la mobilisation des recettes non-pétrolières tout en maîtrisant les dépenses publiques.

La loi de finances 2018 est en cohérence avec les objectifs du programme, notamment la consolidation budgétaire, avec une réduction du déficit de 3,1 % du PIB en 2017 à 2,3 % du PIB en 2018. Cet objectif sera atteint, d'une part, grâce à un effort accru de mobilisation des recettes non-pétrolières (qui progresseraient de 0,6 % du PIB) et la poursuite de la rationalisation des dépenses pour environ 0,33 % du PIB. Un accent particulier sera également mis sur la réforme des finances publiques, suite à la revue de la Performance de la gestion des finances publiques (PEFA—Public Expenditure and Financial Accountability) réalisée en avril dernier. Cette réforme porte notamment sur la transposition des directives de la CEMAC, la réduction significative des procédures exceptionnelles, et une meilleure maîtrise des risques de passifs contingents liés aux entreprises publiques et aux partenariats public-privé.

Le Gouvernement a mis à jour sa stratégie pour la croissance et l'emploi sur la période 2018–20. Le cadre stratégique met l'accent sur le développement des infrastructures, principalement dans les

domaines de l'énergie, de l'eau, des routes, du transport, et des technologies de l'information et de la communication. Il s'agit également de moderniser l'appareil de production, renforcer l'intégration régionale, et diversifier et transformer l'économie.

Le MPEF joint à la présente lettre d'intention complète celui annexé à celle du 16 juin 2017. Il décrit la situation économique et financière en 2017, fait l'exposé des politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre pour l'année en cours et l'année 2018, et établit les repères et réformes jusqu'à fin juin 2018.

Tous les critères et repères quantitatifs de réalisation du programme pour fin-juin 2017 ont été respectés. Toutefois, le critère de performance continu concernant les nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis a été dépassé de CFAF 64 milliards principalement à cause de la signature en novembre 2017 d'un emprunt prévu initialement dans notre programme d'endettement pour 2018. Par conséquent, le gouvernement s'engage à réduire d'autant le plafond des nouveaux emprunts non-concessionnels dans la loi de finances de 2018. Tous les repères structurels fixés pour la période entre juin et novembre 2017 ont été respectés, à l'exception de deux repères qui ont été reprogrammés. Le repère structurel de septembre 2017 concernant le recensement et la vérification des restes à payer et montants dus par le gouvernement central pour les exercices budgétaires antérieurs ainsi que le repère structurel d'août 2017 portant sur la stratégie de résolution des banques en difficulté n'ont pas pu être respectés pour des raisons techniques et le gouvernement propose de les réviser et d'en différer la mise en œuvre pour fin mars 2018 et fin juin 2018.

Etant donné les résultats obtenus, le gouvernement sollicite du FMI la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC, ainsi que le décaissement d'un montant de 82.8 millions de DTS. Le gouvernement sollicite une dérogation concernant le non-respect du plafond continu d'endettement non-concessionnel pour 2017 sur la base de la réduction équivalente de ce plafond pour 2018. Le gouvernement sollicite également la modification du critère de performance continu concernant les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis, ainsi que des critères quantitatifs de décembre 2017 portant sur le plafond du financement intérieur net du gouvernement (hors collectivités territoriales décentralisées) et le plafond sur le financement net du gouvernement par la banque centrale ainsi que celle des repères quantitatifs de fin mars 2018.

Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il s'engage à prendre toutes les mesures complémentaires à cette fin. Les Autorités Camerounaises consulteront le FMI sur les mesures complémentaires éventuelles avant de procéder à toute révision de celles énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le Gouvernement s'engage à communiquer régulièrement aux services du FMI toutes les informations requises dans les délais prescrits et conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

Enfin, le Gouvernement marque son accord quant à la publication de la présente Lettre, du MPEF, du Protocole d'accord Technique (PAT) et du rapport des services du FMI sur la revue du programme.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Philemon Yang
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes : - Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

Pièce Jointe I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières pour 2017–19

I. INTRODUCTION

1. Le programme économique et financier appuyé par le Fonds Monétaire International (FMI) à travers la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2017–19 s'exécute de manière satisfaisante et le Gouvernement s'engage à poursuivre la mise en œuvre de toutes les réformes énoncées dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) 2017–19. Ce supplément met à jour les données relatives à la mise en œuvre de l'arrangement soutenu par la FEC du FMI et décrit les évolutions économiques récentes. Il présente les principales orientations pour le restant de l'année 2017 ainsi que les perspectives pour 2018–19.

II. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE ET CADRE DE POLITIQUES

A. Tendances économiques récentes

2. La croissance économique continue de ralentir principalement en raison d'une conjoncture économique moins favorable et, notamment, d'une production de pétrole plus faible que prévue. La croissance s'est établie à 4,5 % en 2016, contre une estimation initiale de 4,7 %. En 2017, la croissance a ralenti et devrait s'établir à 3,7 %. En juillet 2017, le Cameroun a rebasé ses comptes nationaux de 1989/90 à 2005, ce qui a entraîné une révision à la hausse du PIB nominal de 8,2 %. L'inflation demeure faible, à fin septembre elle atteint 0,8 % en glissement annuel en raison d'une baisse des prix des produits alimentaires.

3. La consolidation budgétaire se poursuit. En 2016 et en glissement annuel, le déficit budgétaire a été révisé à la hausse de 0,3 point de pourcentage du PIB en raison des dépenses d'investissement plus importantes et se situait à 6,2 % du PIB (base engagements). Au premier semestre 2017, en dépit d'une conjoncture peu favorable et de la persistance des défis sécuritaires, la mobilisation des recettes non pétrolières reste conforme aux objectifs du programme bien que légèrement en deçà des projections de la loi de finances. Cette bonne tenue est imputable à la TVA, aux mesures nouvelles prises dans le cadre de la loi de finances 2017 ainsi qu'aux mesures d'administration, notamment en matière de contrôle fiscal et douanier, et de recouvrement des arriérés. Le déficit global s'est réduit à 0,8 % du PIB (1,2 % du PIB projeté). A fin septembre 2017, le manque à gagner en recettes par rapport aux prévisions pour cette période s'est accentué en raison de la mauvaise tenue des recettes pétrolières et douanières. Le déficit global s'est accru à 1,6 % du PIB. Toutefois, le solde primaire non pétrolier s'est situé à 528 milliards de FCFA, en respect du plancher de 708 milliards de FCFA fixé dans le programme grâce à une exécution modérée des dépenses en capital sur financement intérieur.

4. Le déficit du compte courant se réduit au premier semestre 2017. Cette amélioration se justifie essentiellement par : (i) la baisse des dépenses d'importations, du fait de l'achèvement des grands projets de première génération, et la substitution d'une partie des importations par les produits locaux, notamment le ciment, l'aluminium et certains produits alimentaires ; (ii) la bonne tenue des exportations de bois, agricoles et manufacturières, ainsi que l'accroissement des recettes pétrolières induite par la remontée des cours, en dépit de la baisse de la production. Cette évolution, combinée à un solde net des flux de capitaux moins détérioré, du fait de l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportations, a contribué à un raffermissement plus rapide qu'escompté des avoirs extérieurs nets du Cameroun.

5. La croissance plus lente ainsi que la politique monétaire plus restrictive ont pesé sur les agrégats monétaires. À fin octobre 2017, la masse monétaire a augmenté de 5 % en glissement annuel, le crédit à l'économie de 4,4 % (1,4 % depuis fin 2016) et les dépôts bancaires de 3,3 %. La liquidité des banques s'est resserrée. Le plafond de refinancement de la BEAC est désormais contraignant avec des demandes hebdomadaires supérieures à 200 milliards de FCFA, avec cependant une amélioration depuis août 2017 suite au remboursement anticipé de CFAF 80 milliards de dette titrisée auprès des banques. L'endettement de l'État vis-à-vis du système bancaire reste plus faible que prévu.

6. La dette publique reste contenue. De 6 031 milliards de FCFA à fin 2016 (31,6 % du PIB), le stock de la dette publique s'est accru modestement pour atteindre 6 165 milliards de FCFA¹ à fin septembre 2017 (31,1 % du PIB), incluant les restes à payer (3 % du PIB) et la dette de la SONARA envers ses fournisseurs (0,3 % du PIB). Toutefois, le stock des emprunts contractés mais non encore décaissés a augmenté de façon conséquente à fin septembre 2017 (de 3 842 milliards de FCFA à fin-2016 à 4 844 milliards de FCFA), compte tenu de la nécessité de mobiliser des financements pour des projets d'infrastructures majeurs, y compris dans le cadre du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT).

B. Actualisation de la Stratégie pour la croissance et l'emploi sur la période 2018–20

7. Conscient des enjeux relatifs à son ambition d'émergence économique d'ici 2035 (Vision 2035), le Gouvernement réitère sa volonté de tout mettre en œuvre pour poursuivre les objectifs fixés dans le cadre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Le cadre stratégique actualisé en septembre 2017 et qui va couvrir la période 2018–20 reste en droite ligne avec les orientations du DSCE.² Dans la période 2018–20, l'objectif central pour le Cameroun est « de maintenir un cadre macroéconomique stable, en capitalisant les efforts d'investissement consentis depuis 2010 pour qu'ils puissent donner leur plein effet sur le développement du secteur privé, et poursuivre les politiques sociales et de réduction de pauvreté ». Dans le contexte actuel de grandes

¹ La dette suivie par la CAA, qui n'intègre pas les restes à payer et des arriérés des dettes commerciales de la SONARA, s'élève à 5 500 milliards de francs CFA (28 % du PIB) à fin septembre 2017.

² Voir "Document Intérimaire de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi" sur la période 2018–20.

contraintes et de raretés de ressources, les efforts de qualité et d'efficacité en matière de dépenses publiques vont être la clé de la poursuite des objectifs de base du DSCE. La quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages ECAM-4 menée en 2014, a montré que le taux de pauvreté a reculé de 2,4 points de pourcentage en se situant à 37,5 % contre 39,9 % en 2007 et 40,2 % en 2001. Cette évolution résulte d'une contribution positive du taux moyen annuel de croissance économique réelle de 4,7 % sur la période 2010–14, soit une augmentation du revenu par tête de 2,1 % en moyenne par an sur la même période. Cette performance reste en deçà des projections du DSCE en raison d'une croissance encore inférieure au niveau escompté et d'une persistance des disparités dans la redistribution des richesses qui explique l'accentuation des inégalités entre les pauvres et les non-pauvres. En effet, si les inégalités, mesurées par les écarts de consommation entre pauvres et non-pauvres étaient restées inchangées, le niveau de croissance économique aurait pu permettre de ramener l'incidence de la pauvreté de 39,9 % en 2007 à 21,8 % en 2014, soit un recul de 18 points. A l'opposé, les inégalités ont impacté négativement de 15,7 points ; ce qui signifie que si la croissance était restée nulle entre 2007 et 2014, l'incidence de la pauvreté aurait augmenté pour se situer à 55,6 % en 2014. Ces deux évolutions contraires expliquent un recul de 2,4 points de pourcentage de l'incidence de la pauvreté entre 2007 et 2014.

8. Afin de rattraper le retard pris dans l'exécution du DSCE, le cadre stratégique pour la période 2018–20 va s'articuler sur les priorités suivantes :

- Développement des infrastructures notamment dans les secteurs énergie, eau, routes, transports, technologies de l'information et de la communication, postes et services financiers postaux, et infrastructures de développement urbain et de l'habitat ;
- Modernisation de l'appareil de production ;
- Intégration régionale et diversification des échanges commerciaux ;
- Politiques sociales (santé, éducation et formation professionnelle, genre, et protection sociale) ;
- Emploi ;
- Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER

9. Tous les critères et repères quantitatifs de réalisation du programme pour fin-juin 2017 ont été respectés (Tableau 1), toutefois, le plafond sur la signature de nouveaux emprunts non-concessionnels a été dépassé. Les critères et repères de juin comprennent notamment du solde primaire non pétrolier qui s'est situé à -307 milliards de FCFA contre un niveau plancher de -392 milliards grâce à une rationalisation des dépenses de fonctionnement importante ainsi que la bonne performance des recettes de TVA domestique. Concernant le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI, il s'est situé à -79 milliards de FCFA contre un plafond de -18 milliards reflétant un solde budgétaire plus favorable que prévu. La position nette du gouvernement, excluant le financement net du FMI, s'est légèrement améliorée. De plus, les déboursements de dettes extérieures non-concessionnelles contractées avant la date d'approbation du

programme ont été de 205 milliards de FCFA contre un plafond de 280 milliards. A date, le gouvernement n'a pas accumulé d'arriérés de paiement vis-à-vis de ses créanciers extérieurs conformément au plafond de zéro. Cependant, le critère de performance continu portant les nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis a été dépassé de 64 milliards de FCFA, principalement dû à la signature en novembre 2017 d'un emprunt prévu initialement dans notre programme d'endettement pour 2018. Par conséquent, le gouvernement s'engage à réduire d'autant le plafond des nouveaux emprunts non-concessionnels de 2018. Tous les repères indicatifs ont été respectés.

10. A fin novembre 2017, en dehors de deux repères modifiés et reprogrammés, tous les autres repères structurels ont été respectés (Tableau 2).

Repères structurels respectés

- *Soumettre un projet de loi transposant la directive CEMAC portant sur les lois de finances dans l'ordre juridique national à la commission de la CEMAC.* La transposition des directives des finances publiques CEMAC dans le corpus juridique du Cameroun a été accélérée afin de mettre la politique budgétaire en conformité avec la réglementation régionale. Spécifiquement, en sus du projet de loi transposant la directive relative aux lois des finances (repère structurel), les cinq autres directives CEMAC ont également été transmises à la Commission de la CEMAC pour validation.
- *Renforcer les échanges d'information et la collaboration entre la DGI et la DGD.* Cette démarche a déjà permis les avancées ci-après :
 - ✓ **L'assainissement du fichier des contribuables** avec la suspension des opérations en douane depuis le 15 septembre 2017, des contribuables importateurs identifiés comme non actifs dans le fichier de la Direction Générale des Impôts.
 - ✓ **La maîtrise des dépenses fiscales** dont une étape clé a été franchie avec l'évaluation et la production du rapport sur la dépense fiscale en matière de fiscalité indirecte pour l'exercice 2016 assorti d'un plan de rationalisation des dépenses fiscales pour la période 2019–21.
 - ✓ **Un projet de circulaire** a été également soumis au Premier Ministre pour encadrer les procédures d'octroi des régimes dérogatoires et clarifier les rôles des différents intervenants.
 - ✓ **Enfin, l'évaluation conjointe (MINFI/MINEPAT/INS/API) de la loi d'avril 2013 sur les incitations fiscales à l'investissement, a démarré** et un rapport y relatif sera disponible à la fin de l'année 2017.
 - ✓ **L'organisation des contrôles et enquêtes conjoints** est effective et concerne les secteurs de la cimenterie, de la forêt, de la quincaillerie et des TIC. Ils devraient produire des résultats à très court terme.
 - ✓ **L'harmonisation et la simplification des procédures** a permis la mise en cohérence des positions tarifaires en matière de TVA pour les deux administrations et surtout de

dématérialiser la procédure d'enregistrement fiscal des importations des véhicules d'occasion.

- *Publier mensuellement la structure des prix des produits pétroliers.* La structure des prix des produits pétroliers a été régulièrement publiée mensuellement.
- *Indiquer le montant total des recettes pétrolières de la SNH et des interventions directes dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).* Les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) permettent de répondre à des urgences essentiellement sécuritaires de manière rapide et flexible. En 2016 ces interventions s'élevaient à 60 pourcent du total de la redevance pétrolière. Le Gouvernement entend maintenir les interventions directes de la SNH à un niveau compatible avec les défis sécuritaires auxquels le pays fait face. Afin néanmoins d'éviter un déplacement conséquent de dépenses prévues dans les budgets annuels, le niveau de ces interventions sera limité à 50 pourcent du montant de la redevance de la SNH en 2018, et progressivement réduit par la suite. La totalité des recettes pétrolières ainsi que le montant des interventions directes seront indiqués pour mémoire dans le TOFE, en sus du montant de la redevance. A partir de 2018, nous viserons à prévoir une inscription budgétaire suffisante pour couvrir l'intégralité des dépenses sécuritaires.
- *Elaborer une stratégie pour l'élargissement progressif du champ du Compte unique du trésor (CUT) et faire un inventaire de tous les comptes des Etablissements publics administratifs dans les banques commerciales et limiter strictement l'ouverture de nouveaux comptes bancaires.* Ces deux repères structurels visent à améliorer la gestion de la trésorerie en maximisant l'utilisation des ressources disponibles et évitant des coûts d'emprunts.
- *Adopter et soumettre à la COBAC une stratégie pour apurer le portefeuille des créances en souffrance des banques commerciales.* Un document de stratégie de résolution des créances en souffrance a été transmis à la COBAC pour avis et identifie les thèmes qui devront être approfondis et faire l'objet de mesures spécifiques dans les prochains mois.

Repères structurels modifiés et reprogrammés

- *Inventorier et vérifier au plus tard en septembre 2017, tous les restes à payer et montants dus par le gouvernement central pour les exercices budgétaires antérieurs.* Ce repère structurel n'a pas été respecté. En effet, plutôt que d'effectuer lui-même un audit (recensement et validation) des restes à payer et montants dus par le gouvernement central pour les exercices budgétaires antérieurs, le gouvernement a choisi de faire appel à un cabinet extérieur indépendant pour donner à cet exercice d'avantage de légitimité. En conséquence, l'exécution de ce repère nécessite plus de temps et le gouvernement souhaite atteindre cet objectif à fin-mars 2018 (repère structurel reprogrammé). Sur cette base, le gouvernement souhaite le report à mars 2018 du repère relatif à la préparation avant décembre 2017 d'un plan graduel d'apurement de ces montants à inscrire au budget (repère structurel reprogrammé). En parallèle, le gouvernement propose le report du repère relatif à la production trimestrielle des rapports trimestriels de suivi faisant le point sur le solde des restes à payer et autres montants dus à juillet (précédemment avril 2018).

- *Adopter un plan de résolution pour les banques en difficultés et le soumettre à la COBAC.* La stratégie de résolution pour les banques en difficultés a été transmise pour avis à la COBAC avec un léger retard (en septembre au lieu du mois d'août comme requis). Toutefois, ce plan sera encore complété, selon les axes déclinés au paragraphe 31, d'ici juin 2018.
- *Améliorer le recouvrement de la taxe foncière en le liant au système de distribution de l'électricité et partager les recettes de cette taxe entre l'administration centrale et les collectivités décentralisées (repère structurel pour décembre 2017).* Cette disposition n'a pas été retenue dans la loi de finances 2018 et le gouvernement propose de la remettre à 2018, pour inclusion dans la loi de finances 2019 afin de résoudre les problèmes techniques liés au recouvrement de cette taxe. Toutefois, depuis 2016 les déclarations pré-remplies de la taxe foncière sont jointes aux factures d'électricité, ce qui a permis d'ores et déjà et continue de permettre d'élargir le fichier des contribuables.

IV. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2018–19 ET À MOYEN TERME

A. Objectifs du programme

11. Les objectifs du programme demeurent la consolidation budgétaire visant à augmenter les marges de manœuvre budgétaire et extérieure, tout en sauvegardant les dépenses sociales et les dispositifs de protection sociale. De plus, le gouvernement effectuera des réformes budgétaires structurelles pour élargir la base des recettes non pétrolières, améliorer l'efficacité de l'investissement public et la qualité des dispositifs budgétaires, et atténuer les risques de passifs conditionnels sur le budget. Enfin le programme vise aussi des réformes destinées à accélérer la diversification économique sous l'impulsion du secteur privé et à renforcer la résilience du secteur financier.

B. Cadre macroéconomique

12. Le ralentissement de la croissance économique devrait se poursuivre en 2017, tenant compte notamment du contexte économique défavorable dans la sous-région et de la faiblesse de la production pétrolière. La croissance est estimée à 3,7 % en 2017 et est projetée à 4,2 % en 2018. Elle est axée sur la dynamisme continu des secteurs agro-pastoral et manufacturier, et sur une croissance soutenue dans le secteur de la construction, elle-même tirée par les investissements publics et les préparatifs de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) en 2019. Elle devrait augmenter progressivement pour atteindre 5,1 % en 2020, et se stabiliser en moyenne autour de 5–6 % à moyen terme. La croissance bénéficiera de l'entrée en exploitation de la production de gaz naturel, ainsi que de la dynamisation de l'industrie manufacturière et de l'agriculture.

13. L'ajustement budgétaire se poursuit malgré un contexte économique et sécuritaire contraignant. Le gouvernement réitère son engagement à respecter les objectifs de réduction graduelle du déficit budgétaire, de 6,2 % du PIB en 2016 à 2,1 % du PIB en 2019 (base engagements, dons compris). La consolidation sera réalisée à la fois par la mobilisation des recettes non-pétrolières et la maîtrise des dépenses.

14. Le ralentissement de la croissance ainsi que la politique monétaire régionale plus restrictive que la BEAC met en œuvre continueront à peser sur les agrégats monétaires. À fin 2017, il est prévu une baisse de la croissance de la masse monétaire à 5 % et de celle du crédit au secteur privé à 5,6 %. La politique monétaire régionale induit également des difficultés pour l'Etat à se financer sur le marché monétaire. Ces difficultés, conjuguées à des paiements importants au titre des correspondants du Trésor, pourrait entraîner une accumulation de dépôts du Trésor à la BEAC moins élevée que prévu par rapport aux projections initiales, mais néanmoins en ligne avec les objectifs du programme. Toutefois, l'augmentation rapide des réserves des banques, si elle se maintient, pourrait permettre de maintenir ou même dépasser le niveau prévu de réserves.

15. L'accroissement des réserves de change devrait se poursuivre jusqu'à fin 2017, soutenu par l'ajustement budgétaire en cours et la bonne tenue des comptes externes. Le déficit du compte courant devrait se situer à 2,6 % du PIB, en baisse par rapport au 3,2 % du PIB enregistré en 2016, contribuant ainsi à un accroissement des réserves nettes de change plus rapide que prévu.

16. La dette publique augmenterait avec le décaissement des appuis budgétaires, l'exécution des projets d'investissements prévus et la conversion des avances statutaires. Elle devrait se situer à environ 33,8 % du PIB, soit une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à fin-2016. Cependant, près de la moitié de cette augmentation est due à la conversion des avances statutaires en dépôts à la BEAC, le reste découlant des tirages sur prêts-projets ainsi que des appuis budgétaires attendus dans le cadre du programme. Dans le moyen terme, la dette publique devrait se stabiliser en 2018–19 avant d'amorcer une baisse graduelle sous l'effet conjugué de la consolidation des finances publiques et de la reprise de la croissance.

17. Ce scénario de base comporte cependant un certain nombre de risques tant bien externes qu'internes. Il s'agit notamment : (i) de l'aggravation rapide des déséquilibres au niveau régional suite à un ajustement insuffisant des Etats ou à l'insuffisante maîtrise par la BEAC des questions de « passager clandestin » entraînant une baisse accrue des réserves de change ; (ii) d'une recrudescence éventuelle de la menace terroriste dans le bassin du Lac Tchad qui entraînerait des coûts supplémentaires pour la sécurité et ponctionnerait davantage les ressources budgétaires déjà limitées ; ou (iii) d'une morosité persistante de la demande extérieure qui viendrait réduire les exportations hors hydrocarbures. Néanmoins, si les cours du baril venaient à augmenter davantage, cela pourrait mitiger ce risque. Le gouvernement est prêt à mettre en œuvre des mesures additionnelles si un de ces risques devait se réaliser. Le gouvernement s'engage également à budgétiser une plus grande partie de ses dépenses de sécurité et à entamer un effort de recherche de financement avec l'appui des Nations Unies pour l'aider à supporter les coûts humanitaires additionnels.

C. Politique budgétaire

Objectifs de politique budgétaire pour le restant de l'année 2017

18. La faiblesse des recettes pétrolières demande un effort accru de mobilisation des recettes non-pétrolières et un recalibrage de la dépense afin de maintenir l'objectif de déficit budgétaire

pour 2017. Comparativement aux projections du programme, un manque à gagner d'environ 0,7 % du PIB est prévu sur les recettes fiscales, dû en partie à un recul des recettes pétrolières (de 0,3 % du PIB).

- Des efforts de mobilisation de recettes additionnelles seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs d'accroissement de recettes et de réduction du déficit fixés dans le programme. En matière de recettes non pétrolières, les administrations fiscales poursuivront les efforts de mobilisation des ressources en renforçant le recouvrement des arriérés fiscaux et en finalisant les travaux conjoints d'enquête et de contrôles fiscaux dans certains secteurs d'activité. Ces efforts, ajoutés à l'exploitation des résultats des croisements des fichiers douane-impôts ainsi que le renforcement du suivi des obligations déclaratives des contribuables, devraient permettre l'atteinte des objectifs du programme en matière de mobilisation de recettes fiscales non pétrolières. En ce qui concerne les recettes douanières, il s'agira de maximiser la collecte des recettes sur les importations de fin d'année, finaliser les enquêtes en cours et renforcer le recouvrement des arriérés.
- Le gouvernement s'engage également à dégager des marges budgétaires sur les dépenses courantes, les dépenses de restructuration et certaines dépenses d'investissement pour maintenir l'objectif de déficit global du programme à fin 2017. En particulier, des efforts seront engagés pour contenir les décaissements des projets sur financement extérieur non-concessionnel dans les limites du programme. A fin-octobre 2017, ces décaissements se chiffrent à 447 milliards de FCFA, dont 356,5 milliards de FCFA sur prêts non-concessionnels, en ligne avec la limite de 540 milliards de FCFA du programme.

19. La gestion de la trésorerie est rendue difficile par le report des décaissements d'appui budgétaire à la fin de l'année. Cette difficulté est accentuée par le resserrement des conditions de financement sur le marché domestique, avec des taux d'intérêts relativement élevés. Pour les mois de novembre-décembre 2017, le besoin de trésorerie pour couvrir l'exécution du budget se chiffrerait à environ 130 milliards de FCFA. Toutefois, profitant de l'amélioration des conditions de liquidité des banques au troisième trimestre, nous envisageons des émissions de bons du trésor plus importantes et plus fréquentes qui, accompagnées d'une gestion prudente de la trésorerie, permettront de limiter les besoins de liquidité. Enfin, le Gouvernement pourrait effectuer des recours limités et temporaires aux avances statutaires ne dépassant pas un montant total de 100 milliards de FCFA pour faire face à certaines dépenses budgétaires urgentes qui seront remboursées grâce aux décaissements au titre des appuis budgétaires de certains partenaires technique et financiers, tout en restant dans le respect des engagements pris dans le cadre du programme à fin décembre 2017 ainsi que dans le cadre de l'UMAC. Selon la décision du Conseil d'administration de la BEAC du 5 août 2017 portant sur la consolidation des engagements des Etats vis-à-vis de la BEAC, le Cameroun devra tirer d'ici au 31 décembre 2017 le solde disponible jusqu'à hauteur du plafond de 577 milliards de FCFA pour le déposer sur un compte de dépôt à la BEAC rémunéré au taux de consolidation. Toutefois, cette consolidation n'affectera pas les objectifs du programme en matière d'accumulation nette de dépôts du gouvernement à la BEAC.

Objectifs de politique budgétaire pour 2018–19

20. La loi de finances 2018 est en ligne avec les objectifs du programme. Elle envisage notamment la poursuite des objectifs de consolidation budgétaire, avec une réduction du déficit de 3,1 % du PIB en 2017 à 2,3 % du PIB en 2018. Cet objectif sera atteint, d'une part, grâce à un effort accru de mobilisation des recettes non-pétrolières (qui progresseraient de 0,6 % du PIB) et la poursuite de la rationalisation des dépenses pour environ 0,3 % du PIB. Les mesures principales de la loi de finance sont les suivantes :

- En ce qui concerne les recettes, les autorités envisagent, dès 2018 ; l'augmentation du tarif du droit de timbre d'aéroport ; l'augmentation du droit d'accise sur les armes et munitions, un droit de sortie sur les exportations de bois en grumes, la suppression de l'exonération du précompte pour l'importation des véhicules de tourisme, et l'institution des droits d'accises dans le secteur des jeux de hasard, entre autres. Ces mesures sont incluses dans le projet de loi de finances 2018 et devraient contribuer à l'amélioration des recettes.
- Afin d'élargir le fichier des contribuables, le gouvernement a déjà inclus la taxe sur la propriété foncière dans la facture d'électricité et le partage de son produit avec les Collectivités locales décentralisées et entendent, dès la loi de finances 2019, adosser le paiement de cette taxe à celui de la facture d'électricité (repère structurel reprogrammé).
- Par ailleurs, une étude sur la dépense fiscale a été effectuée et son rapport est annexé au projet de loi de finances 2018. Les exonérations non pertinentes feront l'objet d'une suppression progressive dont le calendrier démarrera avec la loi de finances 2019. Ces mesures contribueront à moyen terme à un meilleur encadrement des régimes dérogatoires afin de limiter les manques à gagner résultant des exonérations et autres dépenses fiscales.
- En 2018, la DGD mettra l'accent sur la refondation de la politique globale de taxation à l'exportation, la re-fiscalisation de certaines marchandises exonérées en 2008, l'amélioration de la procédure de dédouanement des produits pétroliers à la SONARA, et la soumission de certains produits aux droits d'accise à l'importation.
- S'agissant des recettes de services, les mesures envisagées visent d'une part, l'élargissement de l'assiette à travers la création des régies de recettes auprès des structures qui n'en disposent pas encore, et d'autre part, la sécurisation par un contrôle du reversement effectif des recettes collectées au trésor.

21. Les prévisions de dépense sont basées sur la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes et de l'exécution des projets d'investissement prioritaires. Au titre des dépenses courantes, le gouvernement s'engage à : (i) renforcer la maîtrise des dépenses de personnel, (ii) réviser la mercuriale des prix y compris celle des loyers, (iii) maîtriser les dépenses sur biens et services et (iv) rationaliser les subventions accordées aux établissements publics. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le gouvernement continuera de prioriser les projets ayant le plus grand impact sur la croissance, sur la base des critères préétablis tels que définis dans le mémorandum de juin 2017.

22. Le gouvernement a entamé la préparation d'une stratégie visant à assurer la soutenabilité de la structure des prix des hydrocarbures et à diminuer la vulnérabilité financière de la SONARA face aux mouvements des prix mondiaux du pétrole (repère structurel). Cette stratégie inclut des simulations concernant l'impact d'une marge fixe pour la SONARA en vue de réduire la volatilité de ses revenus, ainsi que d'autres pistes visant à rendre la structure des prix plus transparente et équitable.

23. Les mesures de politique fiscale seront accompagnées d'efforts accrus pour accélérer la mise en œuvre des réformes en cours visant à améliorer l'efficacité des administrations fiscale et douanière.

- Pour ce qui est de l'administration fiscale, il est envisagé la poursuite en 2018 de la mise en œuvre des mesures administratives visant à améliorer le rendement de la TVA avec l'opérationnalisation de 7 nouveaux Centres des impôts de moyennes entreprises (CIME) dès janvier 2018 et l'amélioration du niveau des recettes de droits d'enregistrement à travers l'extension de la procédure dématérialisée d'enregistrement des mutations de véhicules d'occasion aux autres régions fiscales (en plus du port de Douala où le dispositif est déjà opérationnel). De même, comme en 2017, la stratégie d'amélioration des recettes fiscales s'appuiera également sur le renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux.
- Par ailleurs, le renforcement des échanges d'informations et de la collaboration avec la douane à travers la fiscalisation des importateurs inconnus du fichier de la DGI, l'encadrement optimal des régimes dérogatoires et la finalisation des enquêtes et contrôles conjoints DGI/DGD devraient contribuer à améliorer l'efficacité et le rendement des administrations fiscale et douanière en 2018. Pour ce qui concerne particulièrement la fiscalisation des importateurs inconnus du fichier de la DGI, l'administration fiscale prendra des mesures pour localiser et fidéliser ces contribuables en vue de s'assurer de leur conformité en matière de paiements des impôts à versements spontanés. S'agissant de leurs opérations antérieures, elles feront l'objet de procédures d'enquêtes et de contrôles qui pourraient produire des résultats additionnels en 2018. Dans tous les cas, ces contribuables ne seront plus en mesure d'importer en douane s'ils ne sont pas inscrits au fichier de la DGI. Une mesure de la loi de finances 2018 viendra confirmer cette interdiction.
- Pour ce qui est de la DGD, en dehors des actions conjointes engagées avec la DGI, des réformes visant à l'accroissement de la mobilisation des recettes seront axées sur la consolidation des acquis de 2017, notamment la bonne tenue des mesures nouvelles de la loi de finances 2017, le renforcement du dispositif de surveillance visant la réduction des fraudes, la clarification de la taxation des logiciels, l'institution des entrepôts pour les véhicules de moins de 10 ans, la sécurisation des recettes, l'amélioration des coûts et délais de passage à travers le 100 % scanning, l'accélération de la dématérialisation des procédures ante et post dédouanement via l'application e-force.

D. Réformes structurelles des finances publiques

24. L'évaluation du système de gestion des finances publiques du Cameroun conduite dans le cadre du PEFA (Public Expenditure and Financial accountability) a mis en exergue des pistes

pour le renforcement de la gestion des finances publiques. Une dynamique a été constatée dans le pilotage des réformes des finances publiques, par la tenue de sessions des deux principaux Comités en charge de l'orientation de cette réforme, à savoir sur le plan interne, le Comité de Pilotage des réformes des finances publiques et le Comité de la plateforme de dialogue sur les réformes des finances publiques qui inclut entre autres les partenaires au développement ainsi que la société civile. Les résultats déjà obtenus sont les suivants :

- Les six projets de textes devant transposer les Directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC de 2011 ont été transmis à la Commission de la CEMAC pour avis de conformité.
- Des progrès ont été accomplis dans la rationalisation du processus de préparation du budget et l'intégration du Cadre Budgétaire de Moyen Terme (CBMT) avec la loi de finances 2018, notamment la tenue des premières Conférences Elargies de Programmation dans le cadre de l'institutionnalisation et la fiabilisation progressive du CBMT, le basculement du CDMT dans le module de préparation du budget de l'application dans PROBMIS.
- Concernant l'exécution du budget, les rapports d'exécution budgétaire à mi-parcours ont régulièrement été produits et publiés, le Comité de migration du TOFE de la base caisse à la base ordonnancement a été créé et ses travaux ont démarré. Sur le pilotage par la performance, l'implémentation du contrôle de gestion s'est amplifiée avec l'effectivité du dialogue de gestion dans les départements ministériels.
- L'optimisation de la gestion des investissements publics continue, au travers des actions suivantes : (i) le renforcement du dispositif de suivi de l'exécution du budget d'investissement public mis en place en 2017, (ii) la consolidation de la banque des projets avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque mondiale, (iii) la fiabilisation de la gestion en Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement pour une meilleur suivi budgétaire des engagements de l'Etat, (iv) la consolidation de la démarche de réduction des dépenses de « fonctionnement masqué » dans le BIP, (v) la mise en œuvre des actions visant l'anticipation dans la procédure de passation des marchés dans l'optique d'une réduction des délais de contractualisation et donner plus de temps à l'exécution effective des projets, (vi) le renforcement de l'instruction des projets d'investissements publics selon les directives du Guide de maturation des projets d'investissement public révisé en fin 2017, et (vii) la poursuite des travaux de révision du code des marchés publics et de professionnalisation des acteurs du système de passation des marchés publics.

25. Le gouvernement envisage également les mesures suivantes, en plus de celles déjà prises dans le cadre du programme :³

- A la suite de l'obtention de l'avis de la Commission de la CEMAC sur les textes transmis, continuer le processus de transposition des directives dans l'ordre juridique national, à travers entre autres, l'adoption par le Parlement des projets de loi portant révision du régime financier de l'Etat et Code

³ Voir le mémorandum de politiques économiques et financières du 26 juin 2017, paragraphes 28 à 34.

de transparence et de bonne gouvernance. Parallèlement, conduire l'étude sur l'impact institutionnel et réglementaire des réformes induites par la transposition de ces Directives.

- Réinterroger les cadres de performance des départements ministériels et institutions en prélude à l'entrée dans le troisième triennat de budgétisation par programmes 2019–21.
- Migrer effectivement dans un TOFE en base ordonnancement.
- Renforcer le contrôle budgétaire en réduisant graduellement la période complémentaire à deux mois dans le cadre de la loi de finances 2019 (nouveau repère structurel), et à un mois en 2020, en harmonie avec la Directive CEMAC.
- Continuer dans le sens de la réduction des interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH).
- Améliorer la gestion de la trésorerie en augmentant la couverture du CUT. A ce titre, le recensement des comptes bancaires des EPA a déjà été finalisé et une stratégie d'élargissement de la couverture du CUT préparée. Afin d'opérationnaliser cette stratégie, le gouvernement s'engage à préparer un calendrier de mise en œuvre des actions retenues au titre des 4 axes d'intervention, ainsi que des conditions préalables nécessaires, notamment : (i) le cadre juridique et le système de gestion de la trésorerie qui devraient être adaptés à la nouvelle donne ; (ii) la disponibilité d'une assistance technique pour appuyer le Trésor Public dans la réalisation des différentes étapes cohérentes à la mise en place effective du CUT. Les délais seront définis en 2018 après l'appui en assistance technique et l'examen du cadre juridique.
- Réduire les procédures exceptionnelles, en particulier en interdisant tout nouvel approvisionnement des comptes de correspondant 450 à partir des crédits budgétaires et des comptes 420 ne disposant pas d'un comptable principal, en soumettant tous les projets d'investissement aux procédures budgétaires normales (nouveau repère structurel, circulaire du Ministre des finances).
- Renforcer le suivi des risques budgétaires liés aux entreprises publiques et entamer des audits des plus grandes entreprises publiques structurellement déficitaires. Une plateforme gouvernementale chargée du suivi de la performance des entreprises publiques a été mise sur pied. C'est dans ce cadre qu'une évaluation des états financiers certifiés des entreprises publiques a été effectuée sur la base d'un certain nombre de ratios notamment le ratio d'endettement, de défaillance, et de la marge d'exploitation. L'objectif étant d'évaluer le niveau d'exposition du budget de l'Etat en rapport avec ces entreprises. Ce travail a abouti à une classification des entreprises publiques en quatre groupes à savoir : (i) les entreprises fortement déficitaires, (ii) les entreprises déficitaires, (iii) les entreprises excédentaires et (iv) les entreprises fortement excédentaires. Par ailleurs, une analyse des risques budgétaires encourus par les entreprises engagées dans les contrats de PPP a été effectuée.

E. Politique d'endettement

26. La politique d'endettement continue d'être centrée sur le besoin d'éviter les risques de surendettement et de placer la dette publique sur une trajectoire soutenable. Le Gouvernement

entend continuer à limiter l'endettement non-concessionnel selon les limites déclinées dans le programme et qui sont conformes aux résultats de l'analyse de viabilité de notre dette publique. Pour 2018–19 les plafonds d'endettement non-concessionnel seront fixés en adéquation avec : (i) les taux d'exécution des trois années précédentes, (ii) le volume des projets considérés comme matures, et (iii) les décaissements envisagés au titre des soldes engagés non-décaissés (SEND). Il entend renforcer le contrôle du Comité national de la dette publique (CNDP) sur toutes les propositions de nouveaux emprunts, y compris par les entreprises publiques, en tout début de processus, notamment en amont de la validation par les Conseils d'Administration des partenaires financiers, et de la préparation de projets de décrets d'habilitation.

27. Le gouvernement réitère son engagement à contenir les nouveaux endettements dans les limites fixées dans le programme. Bien que les engagements signés au premier semestre de 2017 s'élevaient 1 367 milliards de FCFA sur un plafond annuel de 1 700 milliards de FCFA inscrit dans le budget, la signature de nouveaux engagements a été considérablement ralentie en conformité avec les paramètres du programme. Toutefois, les prêts non concessionnels contractés dès le début du programme s'évaluent à 164 milliards de FCFA sur un plafond de 100 milliards de FCFA retenu dans le cadre du programme dû essentiellement à la signature en novembre 2017 d'un prêt initialement prévu dans le plan d'endettement de 2018 (Tableau du texte 1). Pour 2018, cette limite sur la dette extérieure non-concessionnelle a été réduite de 500 milliards de FCFA à 436 milliards de FCFA. Le gouvernement entend incorporer cette limite d'endettement dans le projet de loi de finances 2018 en priorisant les projets sur la base des critères suivants : (i) projets à fort impact socio-économique et contribuant à la formation brute de capital fixe ; (ii) achèvement des projets de première génération ; (iii) projets relais pour la mise en service des projets de première génération ; (iv) projets à financement concessionnel et (v) projets urgents d'infrastructures touristiques et sportives dans le cadre de la CAN 2019 (Tableau du texte 2).

Tableau du Texte 1. Cameroun : Conventions de prêts concessionnels et non-concessionnels contractés, janvier-novembre 2017

Projet	Créancier	Secteur	Montant (milliards de FCFA)	Periode de grace (années)	Maturité (années)	Concessionnalité
I. Avant l'approbation du programme avec le Fonds Monétaire International						
1 Projet d'appui à la sante maternelle, neonatale et infantile	BID	Sante	3	7	25	Concessionnel
2 Projet d'appui à la sante maternelle, neonatale et infantile	FSID	Sante	7	5	20	Concessionnel
3 Projet de Developpement du Secteur des Transports	IBRD	Transport	113	7	30	Concessionnel
4 Projet de developpement de la commercialisation du bétail et des infrastructures d'élevages au Cameroun	BID	Elevage	3	7	25	Concessionnel
5 Projet de développement du corridor international Yde-Brazzaville, phase II (mintom-Iele)	JICA	Transport	31	10	40	Concessionnel
6 Programme d'appui au secteur des transport Phase II	FAD	Transport	10	5	30	Concessionnel
7 Projet de developpement de l'élevage	IDA	Elevage	58	7	25	Concessionnel
8 Projet de remise à niveau des reseaux de transport d'électricité et reforme du secteur (SONATREL)	IBRD	Energie	191	7	30	Concessionnel
9 Projet de construction de lignes monoterms 225 KV entre Nkongsamba - Bafoussam et Yaoundé - Abongmbang	EXIMBANK INDE	Energie	57	5	15	Non concessionnel
10 Adduction d'eau potable à Meyomessala, Nkongsamba et Melong	EKSPORTKERDITT NORGE	Eau	38	2	10.5	Non concessionnel
11 Projet de construction des lignes d'evacuation du Barrage hydroelectrique de Memve'ele	EXIMBANK CHINA	Energie	88	3	15	Non concessionnel
12 Projet de construction de 10,000 logements sociaux (1000 Lgmts)	INTESA SAN PAOLO	Logement	14	0.5	5	Non concessionnel
13 Projet de construction de 10,000 logements sociaux (base industrielle)	INTESA SAN PAOLO	Logement	101	2.5	12.5	Non concessionnel
14 Projet d'appui à la sante maternelle, neonatale et infantile	BID	Sante	7	3	15	Non concessionnel
15 Projet d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural	BID	Eau	2	5	20	Non concessionnel
16 Projet d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural	BID	Eau	16	5	19	Non concessionnel
17 Projet de construction du Port en Eau Profonde de Kribi, phase 2	Eximbank China	Infrastructure	89	5	20	Non concessionnel
18 Projet de construction du Port en Eau Profonde de Kribi, phase 2	Eximbank China	Infrastructure	322	5	20	Non concessionnel
19 Projet de developpement de la commercialisation du bétail et des infrastructures d'élevages au Cameroun	BID	Elevage	3	5	20	Non concessionnel
20 Projet de developpement de la commercialisation du bétail et des infrastructures d'élevages au Cameroun	BID	Elevage	19	5	20	Non concessionnel
21 Projet de developpement rural intégré de Chari Logone 2	BID	Agriculture	15	5	20	Non concessionnel
22 Projet de developpement rural intégré de Chari Logone 2	BID	Agriculture	3	5	20	Non concessionnel
23 Programme d'appui au secteur des transport Phase II	BAD	Transport	177	5	25	Non concessionnel
Total I			1,369			
dont: concessionnel			417			
non-concessionnel			952			
II. Apres l'approbation du programme avec le Fonds Monétaire International						
24 Projet de gestion des dechet hospitaliers dangereux Phase 1	Raiffessen Bank	Sante	3	7	20	Concessionnel
25 Projet de renforcement du système national de transfusion sanguine au Cameroun	BID	Sante	4	5	12	Concessionnel
26 Projet de renforcement du système national de transfusion sanguine au Cameroun	BID	Sante	8	3	15	Concessionnel
27 Projet de renforcement du système national de transfusion sanguine au Cameroun	BID	Sante	3	7	25	Concessionnel
28 Projet de renforcement et de stabilisation des reseaux de transport d'electricite de la ville de Yaounde	Deutsche Bank	Energie	13	2.75	12.75	Non concessionnel
29 Projet de renforcement et de stabilisation des reseaux de transport d'electricite de la ville de Yaounde	Deutsche Bank	Energie	11	2.75	12.75	Non concessionnel
30 Projet de renforcement et de stabilisation des reseaux de transport d'electricite de la ville de Yaounde	Deutsche Bank	Energie	9	1	12.75	Non concessionnel
31 Projet d'electrification de 350 localités par système photovoltaïque Phase II	Bank of China	Energie	68	2	10	Non concessionnel
32 Projet pour la réhabilitation du stade de Douala	Standard Chartered	Sport	63	0.5	8	Non concessionnel
Total I			183			
dont: concessionnel			19			
non-concessionnel			164			
Total I+II			1,551			
dont: concessionnel			436			
non-concessionnel			1,116			

Source: Autorités camerounaises.

Tableau du Texte 2. Cameroun : Plan d'emprunt préliminaire, 2018

Projets	Prêteur	Secteur	Montant	
			(milliards de FCFA)	Type
Projets d'urbanisation inclusives et résilientes	Banque Mondiale	Infrastructure	94	
Pont Logone	UE et BAD	Infrastructure	69	Concessionnel
Projet d'électrification rurale	Fonds OPEP	Énergie	8	Concessionnel
Ligne de crédit pour l'importation d'engrais	Banque Arabe	Agriculture	16	Concessionnel
Route Olama-Kribi	Fonds koweïtien et BAD	Infrastructure	16	Semi-concessionnel
2019 Coupe d'Afrique de football	BMCE Bank international, Eximbank USA	Infrastructure	78	Semi-concessionnel
Lignes de distribution d'électricité Ebolowa-Kribi et Mbalmayo-Mekin	Banque de Chine	Énergie	104	Non-concessionnel
Lignes de distribution d'électricité pour le port de Kribi	Banque de développement de Chine	Énergie	18	Non-concessionnel
Projet de sécurité urbaine (phase 1)	Banque de Chine	Infrastructure	23	Non-concessionnel
Importation d'huile par SONARA		Énergie	45	Non-concessionnel
Projet de renforcement et de stabilisation du transport d'électricité à Douala	Banque islamique de développement	Énergie	119	Non-concessionnel
Les voitures de train pour CAMRAIL (phase 1)	Standard Chartered Bank	Transport	8	Non-concessionnel
Total			596	
concessionnel			171	
semi-concessionnel			32	
non concessionnel			394	

Source: Autorités camerounaises

28. Le financement du budget 2018 repose sur une combinaison de prêts nationaux et étrangers. Sur la base de l'analyse de soutenabilité de la dette et compte tenu de la capacité d'absorption du marché intérieur, les décaissements domestiques prévus dans le budget 2018 sont évalués à 356 milliards de FCFA dont 260 milliards de FCFA en emprunts d'Etat et 96 milliards de FCFA en emprunts directs avec des banques nationales. Le financement extérieur prévu en 2018 comprend, en plus de l'appui budgétaire, des décaissements de prêts d'un montant de 560 milliards de FCFA, provenant principalement de prêts de projets déjà signés. La liste des projets retenus concerne principalement les infrastructures routières, le secteur de l'énergie et la CAN.

29. Le gouvernement a entrepris une étude sur les soldes engagés non-décaissés (SEND) et envisage un plan de réduction de ceux liés aux projets qui ne sont pas arrivés à maturité. Le Comité national de la dette publique (CNDP) a en effet identifié des projets de plus de quatre ans soumis à des SENDs, d'une valeur d'environ 1 000 milliards de FCFA, pour leur élimination ou réorientation dans le cas où ils ne pourraient plus être justifiés. Cela devrait réduire considérablement le stock des SENDs d'ici fin 2019. En outre, la réduction envisagée des SENDs pourrait également entraîner une augmentation maîtrisée des décaissements sur des projets à fort rendement financier et socioéconomique, capables d'accroître considérablement la richesse nationale, contribuant à contenir le déficit budgétaire dans les limites des contraintes du programme.

F. Politique monétaire régionale et stabilité du secteur financier

30. Le gouvernement s'engage à continuer à mettre en œuvre des politiques cohérentes avec le maintien de la stabilité de l'arrangement monétaire. Le gouvernement prend note de la décision du conseil d'administration de la BEAC de supprimer les avances statutaires d'ici au 31 décembre 2017, et s'engage à continuer à respecter les paramètres du programme en termes de financement net du gouvernement central par la BEAC. D'autre part, le gouvernement entend continuer à promouvoir le développement du marché financier en se finançant principalement sous forme d'émission de titres d'Etat.

31. Le plan portant sur la résolution des banques en difficultés visera à limiter son coût fiscal. Dans ce but, le gouvernement renforcera le plan déjà soumis à la COBAC le 27 septembre 2017 en incorporant les éléments suivants : (i) une mise à niveau de la méthodologie de la Société de recouvrement des créances (SRC) pour évaluer le prix de transfert des actifs douteux, afin d'éviter des coûts additionnels pour l'Etat ; (ii) l'évaluation (en terme de faisabilité et de coût) des différentes options pour les banques privées en difficulté (de la liquidation ordonnée à la poursuite de l'activité), et la mise en place de principes forts encadrant le soutien aux banques privées, afin qu'elles soient recapitalisées d'ici juin 2018. A défaut, une solution selon les paramètres définis au paragraphe 43 du Mémoire de juin 2017 sera mise en œuvre ; (iii) une évaluation du coût de la restructuration de la banque à capital public accompagné d'un plan de restructuration détaillé de la banque (incluant les projections financières, les hypothèses sous-jacentes, l'évaluation des capacités du management à conduire la restructuration, les besoins d'investissement, etc.), ainsi que la mise en place d'un contrat de performance avec le management de la banque spécifiant les principaux objectifs à atteindre (coûts de personnel, marge d'intermédiation, mise en place d'outils de gestion des risques, etc.). Ce repère structurel reprogrammé sera finalisé en consultation avec les services du FMI pour juin 2018.

32. La stratégie pour l'apurement des créances en souffrance a identifié plusieurs axes, qui seront déclinés en plans d'action détaillés. Les plans d'action identifieront les autorités en charge, les initiatives développées, et un calendrier de mise en œuvre. Ils seront préparés au plus tard d'ici juin 2018, et couvriront notamment les conditions de renégociation des créances douteuses entre créanciers et débiteurs, et le renforcement des procédures judiciaires et extra judiciaires. D'ici décembre 2018 le ministère de la justice aura formé à la résolution des conflits bancaires des juges exerçant dans les chambres commerciales des principaux centres d'affaires (nouveau repère structurel). Ces actions viendront compléter celles en cours : le développement de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF et la numérisation du registre des valeurs mobilières (repères structurels pour mars 2018). Le Conseil National du Crédit prendra attache avec la BEAC pour rapprocher et mettre en cohérence les initiatives nationales et régionales de base de données d'informations financières (CIP, centrale des risques, centrale des bilans).

33. Le modèle économique de la banque des PME sera revu. Le plan d'affaires de la Banque des PME sera remis à jour. En particulier, nous étudierons la possibilité de favoriser l'octroi de garanties ou de lignes de financement à des banques commerciales plutôt que l'octroi de prêts directs.

G. Compétitivité et développement du secteur privé

34. Le gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre de mesures permettant de soutenir le développement du secteur privé et la diversification de l'économie. La mise en service de plusieurs grands projets dans les secteurs du transport et de l'énergie dès 2018 permettra de lever d'importants goulets d'étranglement de la croissance en favorisant l'investissement privé. Par ailleurs, le Gouvernement envisage poursuivre la mise en œuvre des actions d'accompagnement des opérateurs privés à travers le programme de mise à niveau des entreprises, la constitution des réserves foncières au bénéfice des agro-industries, la structuration des bassins de production et un meilleur approvisionnement en intrants. Le Gouvernement continue également à travailler à la mise en œuvre de mesures pour améliorer le climat des affaires conjointement avec nos partenaires techniques et financiers. Les réformes en cours visent notamment :

- a. la modernisation du cadre législatif par la révision du Code des Douanes de la CEMAC et la mise en œuvre du tarif des douanes de la CEMAC selon la version 2017 du Système Harmonisé, prévues dans le cadre des projets de réformes engagés dans le contexte des réformes au niveau régional. Le code des Douanes de la CEMAC a été révisé et attend la validation du Comité ministériel de l'Union Economique des Etats d'Afrique Centrale. Le tarif des douanes de la CEMAC version 2017 du SH sera mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018 au Cameroun ;
- b. la finalisation en 2017 du plan cadastral numérisé des villes de Douala, Yaoundé, Garoua, Maroua ainsi que national ;
- c. l'informatisation du registre du commerce et crédit mobilier ;
- d. la mise en place d'un compte séquestre dédié au remboursement des crédits de TVA est effective et a permis la réduction du stock des crédits en attente de remboursement de 51 milliards de FCFA au 31 décembre 2016 à 19 milliards de FCFA au 20 octobre 2017. Une évaluation du fonctionnement de ce mécanisme sera effectuée au 31 décembre 2017. Pour 2018, les autorités envisagent la poursuite de l'amélioration du système de remboursement des crédits de TVA avec la généralisation du suivi en ligne des demandes de remboursements. De même, la possibilité de remboursement sans contrôle préalable au profit des contribuables citoyens sera consacrée dans la loi de finances 2018 ;
- e. la mise en œuvre de la procédure de déclaration et de paiement par téléphone portable pour les petites et micro entreprises dans les centres divisionnaires des impôts ;
- f. la réduction des délais de traitement des factures de l'Etat entre l'engagement et la prise en charge par le trésor afin d'amenuiser les contraintes de liquidité des prestataires de service (repère structurel) ;
- g. Finaliser la réforme foncière, incluant la réduction des délais de transactions et la facilitation de l'accès à la propriété pour tous les acteurs.

V. MODALITES DU PROGRAMME

35. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le programme sera sujet à des revues et critères de performances, objectifs indicatifs et repères structurels tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 de ce mémorandum et dans le protocole d'accord technique en annexe (qui définit également les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La deuxième revue du programme sera basée sur les objectifs à fin décembre 2017 et devrait être conclue le 15 juin 2018 ou après, et la troisième revue du programme sera basée sur les objectifs de fin juin 2018 et devrait être conclue le 15 décembre 2018 ou après.

Tableau 1. Cameroun : critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs (Juin-Décembre 2017)

(Milliards de FCFA, cumulatif pour chaque année fiscale)

	2017						2018			
	End-Mar	End-Jun			End-Sep	End-Dec	End-Mar	End-Jun	End-Sep	End-Dec
		PC	Actual	Status	IT	PC	IT	PC	Proj	Proj
A. Quantitative performance criteria and indicative targets 1/										
Floor on the non-oil primary fiscal balance (commitment basis)	-61	-392	-307	Met	-708	-974	-53	-320	-519	-777
Ceiling on the net domestic financing of the central government excluding IMF financing 2/	-73	-18	-79	Met	78	-200	-43	-153	-76	5
Ceiling on net borrowing of the central government from the central bank excluding IMF financing 2/	-35	0	-61	Met	85	-253	-304	-403	-316	-376
Ceiling on the disbursement of non-concessional external debt contracted as of the date of program approval		280	205	Met	540	540	350	350	596	596
B. Continuous quantitative performance criteria 3/										
Ceiling on the accumulation of new external payments arrears		0	0	Met	0	0	0	0	0	0
Ceiling on new non-concessional external debt contracted or guaranteed by the government 4/; 5/; 6/		100	0	Met	100	100	436	436	436	436
C. Indicative Targets										
Floor on non-oil revenue	599	1,185	1,231	Met	1,811	2,457	689	1,331	1,958	2,616
Ceiling on the net accumulation of domestic payment arrears	-115	0	-97	Met	0	-57	0	0	0	-146
Floor on social spending		253	265	Met	406	624	144	288	460	657
Ceiling on direct interventions of SNH	...	168	90	Met	168	168	156	156	156	156
Memorandum items:										
1. Cumulative external budget support, excluding IMF (earliest disbursement)	0	0	0		44	337	0	131	131	261
2. New concessional external debt contracted or guaranteed by the government 7/	3	100	0		100	100	152	152	152	152

Sources: Cameroon authorities; and IMF staff estimates and projections.

Note: The terms in this table are defined in the TMU.

1/ Program indicators under A are performance criteria at end-December and end-June; indicative targets otherwise.

2/ The ceiling on net domestic financing (excluding payment of arrears) of the budget and the ceiling on the net borrowing from the central bank will be adjusted if the amount of disbursements of external budgetary assistance excluding IMF financing, falls short of or exceeds program forecasts. If disbursements are less (higher) than the programmed amounts, the ceiling will be raised (reduced) pro tanto, up to a maximum of CFAF 120 billion at the end of each quarter of 2017.

3/ The targets for 2017 are set from the time of program approval.

4/ Excluding ordinary credit for imports and debt relief obtained in the form of rescheduling or refinancing.

5/ This criterion applies from the date of approval of the program for 2017, and from the beginning of each calendar year thereafter. As of October 17, the Government has signed CFAF 1050 billion of non-concessional borrowing in 2017.

6/ The ceiling will be adjusted upwards by the amount of non-concessional budget support excluding IMF financing for debt management purposes, up to the amounts specified in memorandum item No. 1 below.

7/ On a contracting basis in accordance with the IMF's debt limits policy: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 2. Cameroun : repères structurels, 2017–18

		Calendrier	Indicateur	Stade d'avancement
Politique budgétaire et mobilisation des recettes				
1	Inclure le montant total des recettes pétrolières de la compagnie pétrolière nationale SNH et des interventions directes dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).	Mensuel, à compter de juin 2017	TOFE mensuel	Observé
2	Publier mensuellement la structure des prix des produits pétroliers.	Mensuel, à compter de juin 2017	Publication en ligne et dans les journaux	Observé
3	Publier des rapports trimestriels d'exécution budgétaire.	Trimestriel, à compter de juin 2017	Publication en ligne et dans les journaux	Observé
4	Renforcer les échanges d'informations entre la Direction générale des Impôts (DGI) et la Direction générale des Douanes (DGD). Celles-ci prépareront de façon conjointe des rapports trimestriels indiquant notamment les résultats en termes d'identification des fraudes et de recouvrement de recettes supplémentaires.	Trimestriel, à compter de juin 2017	Rapport présenté aux services du FMI	Observé
5	Présenter à la Commission de la CEMAC un projet de loi transposant dans l'ordre juridique national la directive CEMAC relative aux lois de finances.	Septembre 2017	Présentation du projet de loi révisé à la Commission de la CEMAC	Observé
6	<i>Améliorer le recouvrement de la taxe foncière en le liant au système de distribution de l'électricité et partager les recettes de cette taxe entre l'administration centrale et les collectivités décentralisées.</i>	Décembre 2017	Loi de finances 2018	Reprogrammation proposée
7	Préparer une stratégie visant à assurer la viabilité de la structure des prix des produits pétroliers et la viabilité financière de la SONARA.	Décembre 2017	Document de stratégie présenté aux services du FMI	Stratégie en cours d'élaboration
8	Préparer un rapport (i) évaluant l'efficacité du nouveau mécanisme d'approvisionnement du compte-séquestre TVA et (ii) proposant, en coopération avec la Direction générale du Trésor, un plan d'apurement du stock des crédits constatés au 31 décembre 2016.	Décembre 2017	Rapport présenté aux services du FMI	Le rapport est en cours de préparation
9	Élaborer une stratégie (ou politique) nationale de protection sociale qui devra être mise en œuvre à compter de la loi de finances 2018.	Décembre 2017	Rapport du consultant	Stratégie en cours d'élaboration
10	Procéder à l'interfaçage de la base des données de l'immatriculation des contribuables (NIU) avec l'application de gestion des impôts et taxes (MESURE)	Juin 2018	Rapport d'interfaçage préparé par la DGI et transmis aux services du FMI	Travaux préparatoires à l'interfaçage (fiabilisation et assainissement de la base de donnée) en cours
Gestion des finances publiques et de la dette				
11	Dresser un inventaire de tous les comptes des établissements publics administratifs dans les banques commerciales et limiter strictement l'ouverture de nouveaux comptes bancaires.	Juin 2017	Inventaire transmis aux services du FMI	Observé
12	<i>Inventorier et vérifier les soldes à régler et les arriérés au titre des exercices budgétaires antérieurs.</i>	Septembre 2017	Rapport d'audit présenté aux services du FMI	Non observé. Nouveau repère structurel proposé.
13	Adopter une stratégie visant à élargir progressivement le périmètre du compte unique du Trésor.	Septembre 2017	Stratégie présentée aux services du FMI	Observé
14	Communiquer la nature et le volume des passifs conditionnels dans une annexe à la loi de finances, y compris les passifs fermes et conditionnels de tous les partenariats public-privé (PPP) existants.	Annuel, à compter d'octobre 2017	Annexé à la loi de finances	Observé
15	<i>Adopter un plan d'apurement progressif des soldes à régler et des arriérés au titre des exercices budgétaires antérieurs.</i>	Décembre 2017	Rapport présenté aux services du FMI	Nouveau repère structurel proposé.

Tableau 2. Cameroun : repères structurels, 2017–18 (suite)

	Calendrier	Indicateur	Stade d'avancement
16 Produire un rapport trimestriel sur les soldes à régler et les arriérés au titre des exercices budgétaires antérieurs.	Trimestriel, à compter d'avril 2018 (informations sur les soldes à fin 2017)	Rapport présenté aux services du FMI	Nouveau repère structurel proposé.
17 Actualiser et appliquer le guide de maturation des projets.	Décembre 2017	Circulaire signée par le Premier ministre	En cours
Stabilité du secteur financier et croissance tirée par le secteur privé			
18 Adopter et présenter à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) une stratégie d'apurement des créances en souffrance des banques commerciales.	Septembre 2017	Stratégie transmise par le Ministre des Finances à la COBAC	Observé, stratégie à compléter
19 Adopter un plan de résolution pour les banques en difficulté et le présenter à la COBAC.	Août 2017	Plan transmis par le Ministre des Finances à la COBAC	Non observé, exécuté le 27/09/2017
20 Généraliser l'accès aux bases de données sur les créanciers à l'ensemble des institutions de crédit et de microfinancement.	Mars 2018	Base de données disponible	En cours
21 Informatiser le registre des sûretés mobilières.	Mars 2018	Registre disponible en ligne	En cours
22 Ramener à deux mois les délais de traitement des factures entre la date d'engagement et la prise en charge par le Trésor.	Juin 2018	Rapport de la Direction générale du budget et du trésor	En cours
Nouveaux repères structurels			
1 Vérifier le stock d'arriérés intérieurs à fin 2016 au travers d'un audit externe.	Mars 2018	Présenter le rapport d'audit	Recrutement du consultant en cours
2 Adopter un plan d'apurement progressif des arriérés intérieurs au titre des exercices budgétaires antérieurs.	Mars 2018	Présenter un plan aux services du FMI	
3 Produire un rapport trimestriel sur les soldes à régler et les arriérés au titre des exercices budgétaires antérieurs.	Trimestriel, à compter de juillet 2018	Présenter un rapport aux services du FMI	
4 Interdire tout nouvel approvisionnement des comptes de correspondants 450 à partir des crédits budgétaires et des comptes 420 ne disposant pas d'un comptable principal, en soumettant tous les projets d'investissement aux procédures budgétaires ordinaires.	Janvier 2018	Circulaire du Ministre des Finances	
5 Veiller au respect de la période budgétaire complémentaire de deux mois prévue par la loi à compter de 2018.	Avril 2018	TOFE final 2017	
6 Réviser le plan pour traiter les banques en difficulté	Juin 2018	Plan finalisé en consultation avec les services du FMI	
7 Former à la résolution des conflits bancaires des juges exerçant dans les chambres commerciales des principaux centres d'affaires	Décembre 2018	Au moins 10 juges formés et en exercice	
8 Améliorer le recouvrement de la taxe foncière en le liant au système de distribution de l'électricité et partager les recettes de cette taxe entre l'administration centrale et les collectivités décentralisées.	Décembre 2018	Loi de finances 2019	

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique—dispositions de la facilité élargie de crédit, 2017–20

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) adopté en juin 2017. Le PAT établit le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

Conditionnalité

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin décembre 2017 et fin juin 2018 sont établis dans le tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

Définitions

3. Le gouvernement : Sauf indication contraire, on entend par « gouvernement » l'administration centrale de la République du Cameroun qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48–50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Une entreprise publique non financière est une unité commerciale ou industrielle, détenue en partie ou en totalité par l'État ou ses démembrements, qui vend des biens et services au public à une grande échelle.

Revenus

5. Le total des ressources du gouvernement est constitué des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de vente d'actifs et les recettes de privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes du gouvernement.

6. Les recettes pétrolières sont définies comme la somme du solde transférable de la SNH et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et de celles qui exploitent le gaz. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

7. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du gouvernement, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La TVA est enregistrée

sur une base nette des remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

8. Les recettes de privatisation comprennent tous les fonds versés au gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise (« concession »), d'un organisme ou d'une installation publics à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

Dépenses

9. Le total des dépenses du gouvernement et les « prêts nets » sont l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, de transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), de paiements d'intérêts, des dépenses d'investissement, toutes comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire, et les prêts nets (définis dans le MSFP de 2001). Le total des dépenses du gouvernement inclut également les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable qui n'ont pas été régularisées.

10. Les interventions directes de la SNH (Société nationale des hydrocarbures) font partie des dépenses du gouvernement. Il s'agit de paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte du gouvernement essentiellement pour faire face à des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

11. Les dépenses sociales comprennent des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'Etat portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du gouvernement. Elles incluent : (i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des Ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires, et de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes du Ministère de la santé publique ; et (iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes des Ministères du travail et de la sécurité sociale, de la jeunesse et de l'éducation civique, des affaires sociales, et de la promotion de la femme et de la famille.

Solde et financement

12. Solde budgétaire primaire : Le solde budgétaire primaire est défini comme étant la différence entre le total des recettes du gouvernement (défini au paragraphe 5) et le total des dépenses du gouvernement et prêts nets (défini au paragraphe 9) hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

13. Dette : Le terme « dette » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « **dette** » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en terme de principal ou d'intérêts. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.

14. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le FCFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la CEMAC. Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'Etat et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

15. La dette extérieure concessionnelle : Une dette extérieure est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.¹ L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

16. La dette intérieure est définie comme étant l'ensemble des dettes et obligations du gouvernement en FCFA. Elles incluent les soldes non remboursés, les avances de la BEAC, les bons et obligations du Trésor, la *dette structurée*, la *dette non structurée*, les arriérés de paiements intérieurs et la dette fournisseur de la SONARA

- La **dette structurée** est définie comme étant la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou par titrisation. Dans le cadre du programme, la dette structurée bancaire est

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la BID tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

incluse dans le crédit net bancaire et la dette structurée non bancaire est retracée dans le financement non bancaire.

- i. La **dette structurée bancaire** est définie comme étant l'ensemble des créances des banques locales sur le gouvernement à l'exception des bons et obligations du trésor. Il s'agit de la dette bancaire titrisée dont l'encours à fin 2016 était de 86.36 milliards de FCFA et des accords d'avances directes.
 - ii. La **dette structurée non bancaire** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer de l'Etat à l'égard des particuliers ou des institutions non-bancaires locales ou de la CEMAC ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'une convention de remboursement suivant un échéancier bien défini.
- La **dette non structurée** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer transférés à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui n'ont pas fait l'objet de convention de remboursement ou de titrisation. L'encours de la dette non structurée était de 113.96 milliards de FCFA à fin 2016. Dans le cadre du programme, le stock de la dette non structurée fait partie du stock des arriérés de paiements intérieurs. Ainsi, tout paiement au titre de la dette non structurée viendra en réduction du stock des arriérés de paiements intérieurs et aura donc un impact sur le solde budgétaire primaire sur base caisse.

17. Le financement intérieur net du gouvernement : est défini comme étant la somme : (i) du crédit bancaire net au gouvernement ; et (ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net au gouvernement est égal à la variation du solde entre les engagements et les avoirs du gouvernement envers le système bancaire national. Ces avoirs incluent : (i) les encaisses du Trésor ; (ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale, à l'exclusion du compte PPTTE et du compte au titre du C2D ; et (iii) du solde créditeur des comptes de la CAA auprès des banques commerciales destinés au remboursement des obligations du gouvernement au titre de la dette. Les engagements du gouvernement incluent : (i) les concours de la Banque Centrale notamment les avances statutaires, le financement net du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations cautionnées, et les titres du Trésor détenus par la Banque Centrale ; et (ii) les concours des banques commerciales notamment les prêts et avances directs, les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net au gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces données devront faire l'objet de réconciliations mensuelles entre le Trésor et la BEAC.
- Le financement non-bancaire net du gouvernement inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'États (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire local ; (ii) la variation de l'encours de la dette intérieure structurée non-bancaire (définie au paragraphe 16) ; (iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; (iv) la variation du solde des comptes de correspondants (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et (v) la variation de l'encours des créances sur le

gouvernement abandonnées par le secteur privé. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé par le Trésor public.

18. Les arriérés de paiements intérieurs sont la somme : (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses* ; et (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure* :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme étant les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours. Les **restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'Etat. Ils sont définis comme étant les dépenses qui ont suivi la procédure normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation et ordonnancement) jusqu'à la prise en charge au Trésor public mais non encore payées. Ces obligations comprennent aussi les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles excluent le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Les restes à payer de moins de 90 jours représentent **les instances de paiement**. Les informations qui concourent à la détermination du montant des restes à payer se trouvent dans le tableau No 3 du TABORD. Le Trésor fera un suivi mensuel pour identifier les arriérés de dépenses dans le stock des restes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette intérieure (définie au paragraphe 11) ou du remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor échus et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans la convention ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.

19. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette extérieure ou du remboursement des *Euro-bonds* et le montant effectivement payé après la date limite de paiement, y compris toute période de grâce, indiquée dans le contrat de dette, ou après la date d'échéance des *Euro-bonds*.

I. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

20. Les objectifs quantitatifs (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

A. Solde budgétaire primaire non pétrolier

Critère de réalisation

21. Un plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base engagement) est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme étant la différence entre le solde budgétaire primaire défini au paragraphe 12 et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

22. Pour s'assurer de la cohérence des données, issues de différentes sources, utilisées pour l'élaboration du TOFE notamment entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur les financements communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulatif des dépenses diverses non classées ailleurs (qui incluent les erreurs et omissions du TOFE) pour un mois donné, ne devrait pas dépasser, en valeur absolue, 5 % des dépenses cumulées de ce mois. En cas de dépassement, un exercice approfondi de réconciliation de l'ensemble des données sources du TOFE sera lancé en consultation avec les services du FMI.

Dates butoirs pour la communication des informations

23. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde budgétaire primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI

Critère de réalisation

24. Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Pour le besoin du programme, le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI sera le financement intérieur net du gouvernement, défini au paragraphe 17, hors financement net du FMI.

Ajustement

25. Le plafond de financement bancaire net du gouvernement excluant le financement net du FMI fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs aux prévisions du programme.

26. A la fin de chaque trimestre, si les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA à partir du quatrième trimestre de 2017. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

Dates butoirs pour la communication des informations

27. Les données détaillées sur le financement intérieur net (bancaire et non bancaire) du gouvernement ainsi que la situation des décaissements au titres des appuis budgétaires, le remboursement du service de la dette extérieures et la situation des arriérés extérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Décaissement des prêts extérieurs non-concessionnels signés avant la date d’approbation du programme

Critère de réalisation

28. Un plafond des décaissements des prêts extérieurs non-concessionnels signés avant la date d’approbation du programme, est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s’applique à la dette contractée mais non-décaissée à la date d’approbation du programme. Ce critère de réalisation s’applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole.

Dates butoirs pour la communication des informations

29. Les détails des décaissements sur les prêts extérieurs contractés par l’État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date de signature des prêts et en distinguant les prêts concessionnels de ceux qui ne le sont pas.

D. Créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement central

Critère de réalisation

30. Un plafond sur les créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme étant la différence entre d’une part les créances de la Banque Centrale sur le gouvernement hors financement du FMI— notamment : les soldes non remboursés des avances statutaires (plafonnées à 300 milliards de FCFA), du refinancement des obligations cautionnées, et des titres du Trésor détenus par la Banque Centrale—et d’autres part les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale et les encaisses.

31. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement fera l’objet d’un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs, sont inférieurs (supérieurs) aux prévisions du programme.

32. A la fin de chaque trimestre, si les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA à partir du quatrième trimestre de 2017. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l’année.

Dates butoirs pour la communication des informations

33. Le détail sur tous les financements de la Banque Centrale au gouvernement doit être communiqué dans les six semaines suivant la fin du mois par la BEAC.

E. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

34. Un plafond nul d'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à l'accumulation d'arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 19 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

Dates butoirs pour la communication des informations

35. Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

F. Prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement

Critère de réalisation

36. Un plafond sur les prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Le gouvernement s'engage, de manière continue, à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au tableau 1 du MPEF. En outre, aucune entreprise publique et/ou démembrement de l'Etat ne devrait s'endetter sans l'autorisation préalable du CNDP. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 14 et 15 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques, défini au paragraphe 4, qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional du CEMAC, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires pour les importations, aux crédits au titre des appuis budgétaires, ni aux prêts du FMI. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Le plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels figurant au tableau 1 du MPEF s'appliquera aux nouvelles dettes contractées ou garanties par année civile et non cumulativement à compter de la date d'approbation du programme. Le plafond de 2017 s'applique aux nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis entre la date d'approbation du programme et le 31 décembre 2017. Le plafond 2018 s'appliquera aux nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis en 2018. Le plafond de 2018 est fixé à 436 milliards de FCFA.

Ajustement

37. Le plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement sera ajusté à la hausse pour tenir compte de l'appui budgétaire de la Banque mondiale, de la BAD et de la France dans le cadre de la gestion de la dette, jusqu'à concurrence du montant indiqué dans le Tableau 1 du MEFP.

Dates butoirs pour la communication des informations

38. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

II. AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

A. Recettes non-pétrolières

39. Un plancher sur les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF.

B. Accumulations d'arriérés de paiements intérieurs

40. Un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs sont définis au paragraphe 18.

C. Les dépenses sociales

41. Un plancher sur les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

42. Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), le détail des recettes en faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiements intérieurs et la situation de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois.

Exigences sur la transmission des données

43. Les données quantitatives relatives aux objectifs quantitatives et indicatifs du gouvernement seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite au tableau 1 ci-dessous. En outre, toutes les révisions de données seront rapidement communiquées aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement traitées dans le présent PAT mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme et informer les services du FMI sur la situation de l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
<i>Finances Publiques</i>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs doivent être disponibles à temps pour permettre de déterminer les OQ du programme à bonne date, en cas de non disponibilité de l'exécution physique des projets sur financement extérieur, les informations sur les demandes de retrait de fonds auprès des bailleurs seront utilisées).	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État, stock des bons et obligations du Trésor non remboursés, la situation du remboursement de la dette intérieure, les recettes de privatisation et les abandons de créances).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Situation de la mise en œuvre des dépenses sociales définies au paragraphe 11	MINEFIN	Mensuelle	6 semaines
Situation des restes à payer de l'exercice en cours (mandats non payés) en distinguant ceux qui ont fait plus de 90 jours de ceux qui ne le sont pas.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Situation sur le remboursement de la dette intérieure.	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Statistique de la dette extérieure contractée et garantie (service détaillé de la dette extérieure échu/payé, liste des nouveaux prêts en spécifiant les conditions financières, les prêts garantis et les arriérés extérieurs, liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines/La dette extérieure contractée ou garantie et l'apparition d'arriérés extérieurs doivent être signalés immédiatement
Un rapport trimestriel sur la cohérence : (i) des statistiques monétaires concernant la position nette du Trésor avec les données du TOFE sur le financement intérieur net du système bancaire et (ii) des données de la dette extérieure produites par la CAA et le financement extérieur net du TOFE.	MINFI/BEAC	Trimestrielle	8 semaines

Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (Suite)

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement.	MINFI/MINEPAT/CAA	Trimestrielle	6 semaines
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné ; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b. (ou du prix sortie-SONARA) - pour aboutir au prix de détail ; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONARA) ; avec distinction entre vente au détail et vente aux industries ; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées.	MINFI	Mensuelle	4 semaines
État mensuel des comptes correspondant (y compris compte 42) et dépôts de consignations auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres).	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Fournir les prévisions des recettes de la DGI, DGD et DGTCFM, par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle et les réalisations comparées aux prévisions	DGI, DGD, DGTCFM	Mensuelle	6 semaines
Solde de remboursement de la TVA (les demandes de remboursement, les paiements effectués, et la situation du compte de remboursement de TVA)	MINFI/DGI	Mensuelle	6 semaines
La situation de la SNH y compris les volumes exportés, les prix, les taux de changes, les couts d'opérations, les interventions directes, les engagements envers l'État, le solde transférable au Trésor.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
La situation de paiement des factures de l'État envers les entreprises publiques La situation des paiements des subventions éventuelles et les obligations fiscales de ces entreprises.	MINFI	Trimestrielles	6 semaines

Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (Suite et fin)			
Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
<u>Secteur Monétaire</u>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	10 semaines
La position nette du gouvernement	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Le taux directeur et les taux d'intérêts créditeur et débiteur	BEAC	Mensuelle	6 semaines
<u>Balance des Paiements</u>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINFI/INS	Mensuelle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Dès la révision	2 semaines
<u>Secteur Réel</u>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	INS	Annuelle	7 mois après la fin de l'année
Les comptes nationaux trimestriels	INS	Trimestrielle	3 mois
Les indices des prix à la consommation désagrégés (Yaoundé et Douala)	INS	Mensuelle	2 semaines
Les notes trimestrielles sur l'inflation	INS	Trimestrielle	3 mois
<u>Réformes structurelles et autres données</u>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Cameroun, à compter de sa date de publication ou de sa finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de son entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines



CAMEROUN

15 décembre 2017

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ET LETTRE D'INTENTION COMPLÉMENTAIRE

Approuvé par
David Owen (AFR) et
Bob Traa (SPR)

Préparé par le Département Afrique en consultation avec le Département juridique et le Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation.

- 1. Le présent supplément fait le point de l'évolution de la situation et de la politique économiques depuis la publication du rapport des services du FMI le 13 décembre 2017.** Ce complément d'information ne modifie en rien les grandes lignes de l'évaluation faite par les services du FMI.
- 2. Les services du FMI ont obtenu des données préliminaires relatives aux objectifs indicatifs à fin septembre 2017** (mise à jour du tableau 1 de la pièce jointe 1)¹. Les objectifs indicatifs à fin septembre semblent tous avoir été observés.

¹ Les données budgétaires sont préliminaires et sujettes à révisions. Le rapprochement des données budgétaires et des données monétaires est également préliminaire.

Mise à jour du tableau 1 de la pièce jointe 1. Cameroun : critères de réalisation quantitatifs, objectifs indicatifs et projections, 2017–18

(Milliards FCFA, valeur cumulée pour chaque exercice)

	2017								2018			
	End-Mar	End-Jun			End-Sep			End-Dec	End-Mar	End-Jun	End-Sep	End-Dec
		PC	Actual	Status	IT	Prel	Status	PC	IT	PC	Proj	Proj
A. Quantitative performance criteria and indicative targets 1/												
Floor on the non-oil primary fiscal balance (commitment basis)	-61	-392	-307	Met	-708	-327	Met	-974	-53	-320	-519	-777
Ceiling on the net domestic financing of the central government excluding IMF financing 2/	-73	-18	-79	Met	78	-88	Met	-200	-43	-153	-76	5
Ceiling on net borrowing of the central government from the central bank excluding IMF financing 2/	-35	0	-61	Met	85	-4	Met	-253	-304	-403	-316	-376
Ceiling on the disbursement of non-concessional external debt contracted as of the date of program approval		280	205	Met	540	340	Met	540	350	350	596	596
B. Continuous quantitative performance criteria 3/												
Ceiling on the accumulation of new external payments arrears		0	0	Met	0	0	Met	0	0	0	0	0
Ceiling on new non-concessional external debt contracted or guaranteed by the government 4/; 5/; 6/		100	0	Met	100	101	Not met	100	436	436	436	436
C. Indicative Targets												
Floor on non-oil revenue	599	1,185	1,231	Met	1,811	1,822	Met	2,457	689	1,331	1,958	2,616
Ceiling on the net accumulation of domestic payment arrears	-115	0	-97	Met	0	-171	Met	-57	0	0	0	-146
Floor on social spending		253	265	Met	406	417	Met	624	144	288	460	657
Ceiling on direct interventions of SNH	...	168	90	Met	168	137	Met	168	156	156	156	156
Memorandum items:												
1. Cumulative external budget support, excluding IMF (earliest disbursement)	0	0	0		44	0		337	0	131	131	261
2. New concessional external debt contracted or guaranteed by the government 7/	3	100	0		100	19		100	152	152	152	152

Sources: Cameroon authorities; and IMF staff estimates and projections.

Note: The terms in this table are defined in the TMU.

1/ Program indicators under A are performance criteria at end-December and end-June; indicative targets otherwise.

2/ The ceiling on net domestic financing (excluding payment of arrears) of the budget and the ceiling on the net borrowing from the central bank will be adjusted if the amount of disbursements of external budgetary assistance excluding IMF financing, falls short of or exceeds program forecasts. If disbursements are less (higher) than the programmed amounts, the ceiling will be raised (reduced) pro tanto, up to a maximum of CFAF 120 billion at the end of each quarter of 2017.

3/ The targets for 2017 are set from the time of program approval.

4/ Excluding ordinary credit for imports and debt relief obtained in the form of rescheduling or refinancing.

5/ This criterion applies from the date of approval of the program for 2017, and from the beginning of each calendar year thereafter. As of October 17, the Government has signed CFAF 1050 billion of non-concessional borrowing in 2017.

6/ The ceiling will be adjusted upwards by the amount of non-concessional budget support excluding IMF financing for debt management purposes, up to the amounts specified in memorandum item No. 1 below.

7/ On a contracting basis in accordance with the IMF's debt limits policy: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Lettre d'intention complémentaire

Yaoundé, le 15 décembre 2017

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international

Madame la Directrice générale,

Suite à la lettre d'intention des autorités camerounaises en date du 13 décembre 2017, nous avons transmis aux services du FMI des informations préliminaires relatives aux objectifs indicatifs du programme à fin septembre. Ces informations peuvent servir à mettre à jour le tableau 1 (« Objectifs quantitatifs du programme, 2017 » du Mémorandum de politiques économiques et financières).

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Alamine Ousmane Mey
Ministre des Finances

Déclaration de M. Sembene et M. N'Sonde au sujet du Cameroun
Réunion du Conseil d'administration
20 décembre 2017

L'évolution des prix du pétrole au cours des dernières années a considérablement affecté la situation économique des pays de la CEMAC, parmi lesquels le Cameroun, qui présente toutefois une économie plus diversifiée que ses homologues. Le Sommet extraordinaire des chefs d'État organisé en décembre 2016 à Yaoundé a joué un rôle capital dans l'élaboration et l'application d'une stratégie régionale destinée à restaurer la stabilité macroéconomique et extérieure dans la région, avec le soutien du FMI. Dans le cadre de leur accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), les autorités camerounaises mènent leur programme de réformes et de mesures conformément à cette stratégie régionale et à leur Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE). Dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC, elles comptent sur le précieux soutien et le rôle de catalyseur du FMI ainsi que sur une assistance ordonnée des partenaires techniques et financiers.

ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FEC

Après le taux de croissance de 4,5 % enregistré l'an dernier, l'activité économique a connu un léger ralentissement cette année et le taux de croissance devrait s'établir à 3,7 %, en raison notamment d'une production pétrolière inférieure aux prévisions. Les efforts réalisés en matière de rééquilibrage budgétaire se poursuivent. Le pays a enregistré de solides performances à cet égard au premier semestre 2017 grâce à une amélioration du recouvrement des recettes hors pétrole et à une limitation des dépenses d'investissement financées sur ressources internes. La dette publique reste raisonnable puisqu'elle est estimée à environ 31 % du PIB à la fin septembre 2017.

Dans le secteur extérieur, l'achèvement de grands projets d'infrastructures et l'augmentation de l'offre de produits locaux tels que la nourriture, le ciment et l'aluminium ont contribué à la diminution des importations. D'autre part, le pays a dégagé d'importantes recettes d'exportation grâce à des conditions commerciales favorables aux produits manufacturés et agricoles, ainsi qu'au redressement des prix du pétrole. Ces évolutions ont participé à la réduction significative du déficit du compte courant, laquelle a permis de renforcer la position extérieure nette, au même titre que le solde net positif des flux de capitaux.

La mise en œuvre du programme du Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été rigoureuse. Tous les critères de réalisation quantitatifs à la fin juin 2017 et les objectifs indicatifs ont été respectés, y compris le plafond zéro prescrit sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Le plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs assortis de conditions non concessionnelles, qui constitue un critère de réalisation quantitatif continu, a été dépassé. Les autorités ont en effet avancé à novembre 2017 l'ouverture d'une ligne de prêt initialement envisagée dans le plan d'emprunt 2018. Elles proposent donc d'abaisser d'un montant équivalent le plafond dans le budget 2018, afin que reste inchangé le total des

nouveaux emprunts extérieurs assortis de conditions non concessionnelles pour les deux années.

De même, la mise en place des mesures structurelles prévues dans le programme s'est révélée satisfaisante, comme en témoigne le respect de tous les repères structurels, à l'exception de deux d'entre eux, à la fin novembre 2017. Les réformes déjà mises en œuvre se composent de mesures visant à stimuler l'intégration régionale, à améliorer la mobilisation des recettes, à développer la transparence dans le secteur du pétrole, à renforcer la gestion des finances publiques et à promouvoir la stabilité du secteur financier. Les repères structurels n'ayant pas été observés ont été modifiés et reformulés, notamment ceux liés aux obligations d'État non payées, à l'adoption et à l'envoi à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) d'un plan de restructuration pour les banques en difficulté, et à la perception de la taxe foncière.

POLITIQUES ET REFORMES A VENIR

Les autorités camerounaises demeurent déterminées à mettre en œuvre des politiques et des réformes ayant notamment pour but de maintenir la stabilité macroéconomique, de favoriser une croissance forte et tirée par le secteur privé, et de réduire la pauvreté.

Poursuivre le rééquilibrage budgétaire

Les autorités reconnaissent qu'il sera essentiel de poursuivre le rééquilibrage budgétaire afin d'assurer la stabilité macroéconomique et extérieure à l'avenir. Tout en procédant à ce rééquilibrage, elles veilleront à maintenir un niveau de dépenses sociales adapté et à mettre en œuvre des dispositifs de protection sociale.

Leurs efforts vont rester axés sur la mobilisation de davantage de recettes non pétrolières et sur la redéfinition des priorités en matière de dépenses. S'agissant des recettes, les autorités vont renforcer le recouvrement des arriérés fiscaux d'ici à la fin 2017 par le biais de contrôles fiscaux et d'enquêtes réalisés conjointement par les administrations fiscales et douanières ainsi que d'un renforcement de la surveillance des obligations de déclaration des contribuables. Elles vont également s'attacher à optimiser la mobilisation des recettes intérieures, en améliorant notamment la coordination des administrations fiscales.

S'agissant des dépenses, des efforts sont entrepris pour réduire les dépenses courantes et certaines dépenses d'équipement. Les retards dans les décaissements d'appui budgétaire, qui compliquent la gestion des liquidités, seront corrigés par des émissions adéquates de bons du Trésor, mettant à profit l'amélioration des conditions de liquidité des banques, et par une gestion de trésorerie prudente. Le recours limité et temporaire à des avances statutaires avant leur élimination sera compensé par les décaissements d'appui budgétaire dès qu'ils seront disponibles.

À plus long terme, la loi de finances 2018 cadre avec les objectifs du programme. La mobilisation des recettes passera par des mesures destinées à élargir l'assiette de l'impôt et à rationaliser les dépenses fiscales, ainsi que par l'augmentation de différentes taxes aéroportuaires et accises, et par une hausse des droits d'accise sur les activités de jeu. Par ailleurs, l'ensemble des mesures fiscales supplémentaires destinées à améliorer l'efficacité des agences de perception des recettes seront mises en œuvre, conformément au mémorandum de politique économique et financière. En matière de dépenses, les autorités comptent renforcer le contrôle de la masse salariale et des dépenses en biens et services, tout en rationalisant les subventions octroyées aux entités publiques. Les autorités vont poursuivre leurs efforts en matière de définition des priorités dans les projets d'investissement.

Renforcer la gestion des finances publiques et de la dette

Les autorités sont sensibles à l'évaluation du système de gestion des finances publiques du Cameroun dans le cadre du programme de dépenses publiques et de responsabilité financière. Elles reconnaissent que le système pourrait être largement amélioré. Les réformes consacrées à la gestion des finances publiques s'appuieront sur les avancées déjà réalisées dans la transposition des lignes directrices établies par la CEMAC en 2011 en matière de gestion des finances publiques, dans la rationalisation du processus de préparation du budget et l'intégration du cadre budgétaire à moyen terme dans les lois de finances, dans la production et la publication de rapports intermédiaires d'exécution du budget, et dans l'amélioration de la gestion des investissements publics.

Les mesures structurelles supplémentaires comprendront la réduction des procédures exceptionnelles, via l'interdiction de réalimenter certains comptes correspondants, en soumettant les projets d'investissement aux procédures budgétaires normales. Des efforts seront également consentis afin d'améliorer la surveillance des risques budgétaires liés aux entreprises publiques, notamment ceux encourus par les entreprises engagées dans des partenariats public-privé.

Les autorités sont parvenues à maintenir la dette publique à des niveaux raisonnables. À l'avenir, elles sont déterminées à assurer une gestion prudente de la dette publique afin qu'elle reste viable. Le financement du budget 2018 présente un bon équilibre entre emprunt intérieur et extérieur, tout en tenant compte de la capacité d'absorption. La plupart des projets sélectionnés pour des financements extérieurs en 2018 concernent des infrastructures routières et énergétiques dont le pays a grandement besoin.

Favoriser la stabilité du secteur financier

Le secteur financier tient bon malgré la crise de la dette souveraine, et ce grâce à la plus grande diversification de l'économie et à un lien plus faible entre l'État et le secteur bancaire par rapport à d'autres pays. Les autorités vont continuer de travailler en étroite collaboration avec le superviseur régional, avec pour objectif de restructurer les banques en difficulté et de

limiter ainsi leurs coûts budgétaires. Dans la même veine, le plan envoyé à la COBAC sera renforcé, et des plans d'action détaillés et assortis de délais seront élaborés dans le but d'éliminer les créances douteuses. Parallèlement, des juges seront formés au traitement des dossiers de litiges bancaires et affectés dans les principaux centres d'affaires du pays.

Promouvoir une croissance tirée par le secteur privé

Les autorités vont poursuivre des objectifs de croissance plus ambitieux à moyen et long terme. Dans cette idée, le cadre de leur stratégie 2018–20 établie dans le DSCE est articulé autour des piliers suivants : i) le développement de l'infrastructure ; ii) la modernisation des capacités de production ; iii) l'intégration régionale et la diversification commerciale ; iv) le progrès social par le biais de politiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes et des filets de protection sociale ; v) l'emploi ; vi) la gouvernance et la gestion stratégique.

Plusieurs mesures sont prévues pour promouvoir le développement du secteur privé et la diversification économique. Il s'agit notamment de la mise en œuvre de plusieurs projets de grande ampleur dans les secteurs des transports et de l'énergie ainsi que dans le secteur agro-alimentaire. Même s'il reste à la traîne par rapport à plusieurs de ses homologues, le Cameroun a récemment progressé dans le classement « *Doing Business* » de la Banque mondiale. Avec le soutien des partenaires techniques et financiers, les autorités vont continuer de mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer le climat des affaires, notamment dans les domaines des tarifs douaniers, du cadastre foncier, du registre de crédit, du remboursement des crédits de TVA, des délais de traitement administratif et de la réforme agraire.

CONCLUSION

Les autorités camerounaises mettent résolument en œuvre leur agenda de politiques et de réformes dans le cadre du programme appuyé par la FEC et en conformité avec la stratégie régionale dessinée par les autorités de la CEMAC. Dans cette démarche, elles comptent sur la poursuite de l'engagement du FMI et sur l'assistance en temps opportun des partenaires techniques et financiers, qui sont essentiels à la réalisation des objectifs du programme.

Au vu de ce qui précède, nous apprécierions que les Administrateurs soutiennent la demande des autorités camerounaises concernant la conclusion de la première revue dans le cadre de l'accord FEC.